



RAPPORT DE L'ANNEE 2021

SUR LE COÛT ET LA QUALITE DU SERVICE

PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015
Code général des collectivités territoriales : art. L2224-17-1 et annexe XIII

Conseil Communautaire du 27 octobre 2022



Crédits photos : CCPR – P. Chetelat

SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
A. ORGANISATION ET MODE DE COLLECTE DES DECHETS	5
1) Territoire desservi par le service de collecte.....	5
2) Nombre d'habitants desservis	5
3) Dispositif de pre-Collecte des ordures ménagères	6
4) Fréquence de collecte pour les ordures ménagères résiduelles :.....	7
5) Nombre, localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés :	7
6) Collectes séparatives proposées :.....	8
7) Types de collectes des déchets encombrants	8
8) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service	8
B. ORGANISATION ET MODE DE TRAITEMENT DES DECHETS.....	9
1) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :.....	9
2) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets :	10
C. TONNAGES COLLECTES ET TRAITES	10
1) Ordures ménagères résiduelles	10
2) Collecte sélective	11
3) Déchèterie	12
4) Collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)	16
D. SYNTHÈSE DES TONNAGES, RATIO DE COLLECTE ET TAUX DE VALORISATION	17
E. DONNÉES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES	21
F. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES ET ÉVOLUTIONS DU SERVICE SUR L'ANNÉE 2021	30
G. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2022/2023	30
ACTIONS DE COMMUNICATION & SENSIBILISATION.....	31
ACTIONS DE PREVENTION.....	33
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	34
A. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION	34
B. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE	34
C. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE	35
D. PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AU CENTRE DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE	36
E. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT.....	37
F. MONTANT DÉTAILLÉ DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS	37
G. MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION.....	38
H. RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES SPÉCIFIQUES (VENTE ET SOUTIENS) PAR FLUX DE DÉCHETS.....	40
1) Ordures ménagères résiduelles	40
2) Collecte sélective (Emballages, papiers-cartonnages et verre)	41
3) Déchèterie (collecte et traitement)	42
4) Évolution interannuelle du coût global.....	44
I. AUTRES DÉPENSES DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS (AU COMPTE ADMINISTRATIF).....	45
J. ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LA MÉTHODE « MATRICE DES COÛTS » DE L'ADEME	46
1) Coût du service et financement	46
2) Structure du coût.....	46
3) Hiérarchisation des principaux postes de charges	47
4) Coûts des différents flux de déchets.....	47
5) Positionnement des coûts de la collectivité Au niveau régional.....	49
6) ÉVOLUTION DU COÛT DU SERVICE PUBLIC SUR TROIS ANS	51
ANNEXES	52

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Les usagers du service de gestion des déchets (au 31 décembre 2021) – source : logiciel Agide.....	5
Figure 2 : Evolution du nombre de producteurs, de bacs et du volume en place depuis 2013.....	6
Figure 3 : Répartition du parc de bacs à ordures ménagères 2021 (<i>bacs affectés à un producteur</i>), par volume de bacs (gauche) et par type de producteur (à droite) – source : données AGIDE.....	6
Figure 4 : Jour de collecte des ordures ménagères résiduelles.....	7
Figure 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées.....	10
Figure 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective par flux depuis 2012.....	11
Figure 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective (flux emballages + papiers/cartons), des tonnages de refus de tri et du taux de refus moyen depuis 2012.....	12
Figure 8 : Evolution des principaux tonnages collectés en déchèterie depuis 2011 (hors flux minoritaires*).....	13
Figure 9 : Résultat de collecte des TLC par commune en 2021.....	16
Figure 10 : Evolution des collectes de TLC entre 2020 et 2021 en France, en région Auvergne Rhône-Alpes et dans la Loire et ratios de collecte 2014/2020 (source : site internet Refashion).....	16
Figure(s) 11 : Comparaison des ratios collectés à la CCPR (kg/an/habitant) aux données régionales depuis 2012 pour les différents flux (Ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives, déchèterie, et global déchets ménagers et assimilés).....	17
Figure 12 : Evolution des ratios collectés (kg/an/habitant) de 2012 à 2021.....	18
Figure 13 : Evolution de la valorisation des déchets de 2015 à 2020.....	20
Figure 14 : Evolution de la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Pélussin.....	21
Figure 15 : Evolution mensuelle de la fréquentation depuis 2018.....	21
Figure 16 : Evolution mensuelle de la fréquentation en 2021 comparativement au potentiel d'accueil.....	22
Figure 17 : Nombre de jours d'ouverture selon le taux de réservation des créneaux.....	22
Figure 18 : Taux d'occupation moyen par jour de la semaine.....	23
Figure 19 : Statistiques sur le parc de bacs événementiels en 2021.....	24
Figure 20 : Statistiques sur les dépôts sauvages entre 2017 et 2021.....	24
Figure 21 : Localisation des dépôts sauvages signalés auprès du service en 2021.....	25
Figure 22 : Réponses apportées suite aux signalements en 2021.....	25
Figure 23 : Tableau des taux de présentation des bacs à ordures ménagères par mois en 2021.....	26
Figure 24 : Nombre moyen de bacs levés selon les jours de la semaine en 2021.....	26
Figure 25 : Ventilation des bacs selon leur nombre de levées en 2021.....	27

Figure 26 (ci-contre) : Ventilation des bacs selon leur nombre de collectes en 2021 (en incluant les bacs « 0 levées »)	28
Figure 27 : Dépenses (<i>à gauche</i>) et recettes (<i>à droite</i>) du service de gestion des déchets sur l'année 2021	35
Figure 28 : Recettes de vente des matériaux de collecte sélective et de déchèterie sur la période 2016-2021	39
Figure 29 : Evolution du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles (€ TTC)	40
Figure 30 : Evolution 2020/2021 des charges techniques et des recettes de collectes sélectives	42
Figure 31 : Evolution du coût de gestion de la déchèterie intercommunale à Pélussin.....	43
Figure 32 : Evolution du coût global de gestion des déchets	44
Figure 33 : Part relative de chaque flux sur le coût aidé (<i>à gauche</i>) et en tonnages (<i>à droite</i>) en 2020	48
Figure 34 : Coût aidé HT par tonne par flux de déchets	48
Figure 35 : Coût aidé HT par habitant par flux de déchets.....	49
Figure 36 : Représentation du coût par habitant du flux déchèterie en fonction du ratio collecté – milieu mixte à dominante rurale	50
Figure 37 : Evolution des coûts aidés TTC/habitant par flux et au global entre 2019 et 2021	51

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 98 modifie le code général des collectivités territoriales qui prévoit dans son article L2224-17-1 la présentation par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, à l'assemblée délibérante, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Il revient donc à la communauté de communes du Pilat Rhodanien, disposant des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers, de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. ORGANISATION ET MODE DE COLLECTE DES DECHETS

1) TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE DE COLLECTE

Les 14 communes de la communauté de communes du Pilat Rhodanien :

Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Véranne, Vérin.

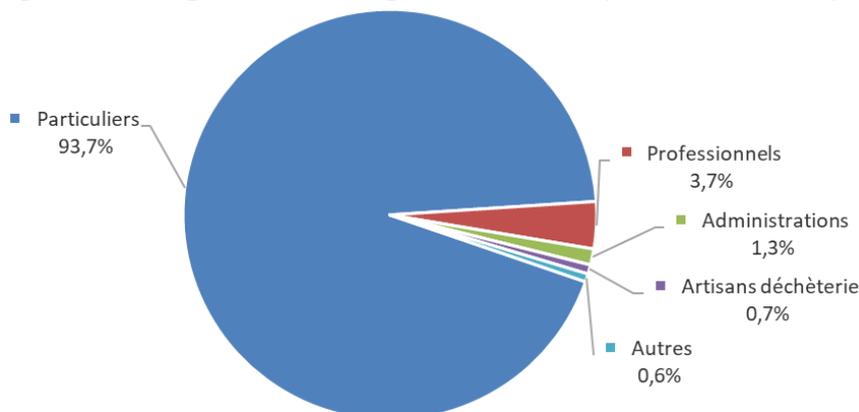


2) NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

POPULATION INSEE EN 2021 (DONNEES 2018)

16 792 HABITANTS

Figure 1 : Les usagers du service de gestion des déchets (au 31 décembre 2021) – source : logiciel Agide



Nombre de ménages : 7 661

Nombre d'usagers hors ménages (administrations, entreprises, associations, camping...) : 517

3) DISPOSITIF DE PRE-COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées en bacs, mis à disposition par la CCPR. En effet, compte-tenu du mode de financement du service (redevance incitative), chaque usager est identifié et rattaché à un bac pucé. Différents volumes sont disponibles, de 40L (cas particulier : stockage inexistant) à 660 L. Au 31 décembre 2021, le parc était composé de **8537 bacs**, répartis en 7914 bacs affectés à un producteur, et 623 en liste noire (bac en place sur logement inoccupé...).

Depuis 2014, le parc de bacs ne cesse de progresser, comme le montre le graphique ci-dessous :

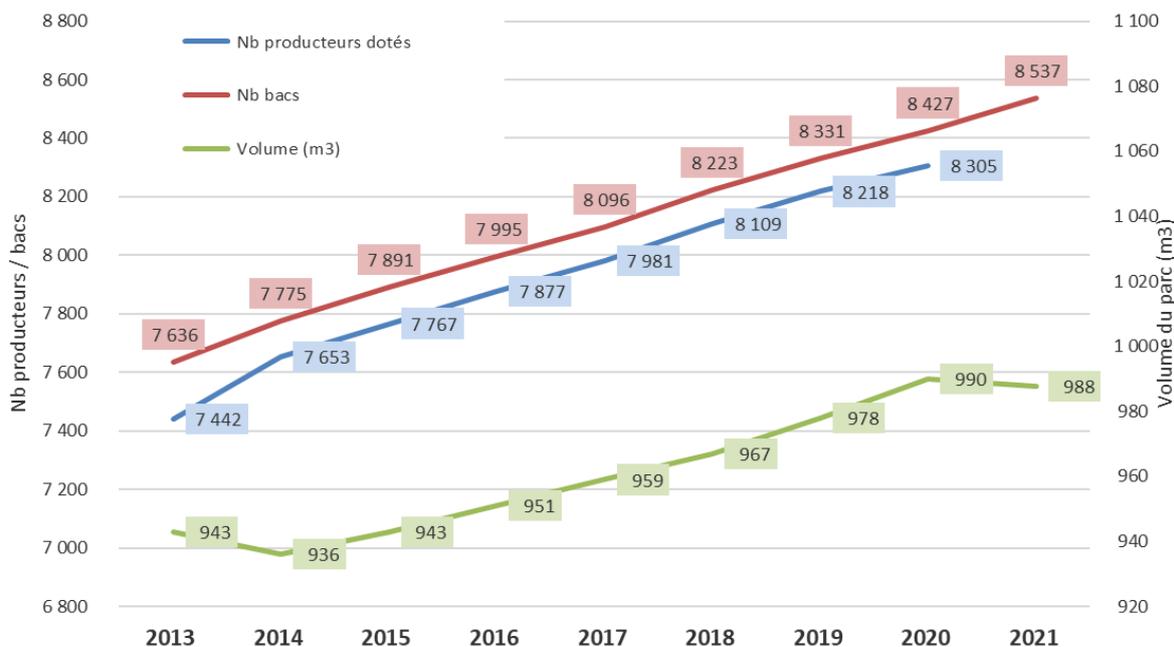


Figure 2 : Evolution du nombre de producteurs, de bacs et du volume en place depuis 2013

En 2021, la répartition du parc de bacs à ordures ménagères résiduelles se ventile ainsi, en volume de bac (à gauche) et par type de producteurs (à droite) :

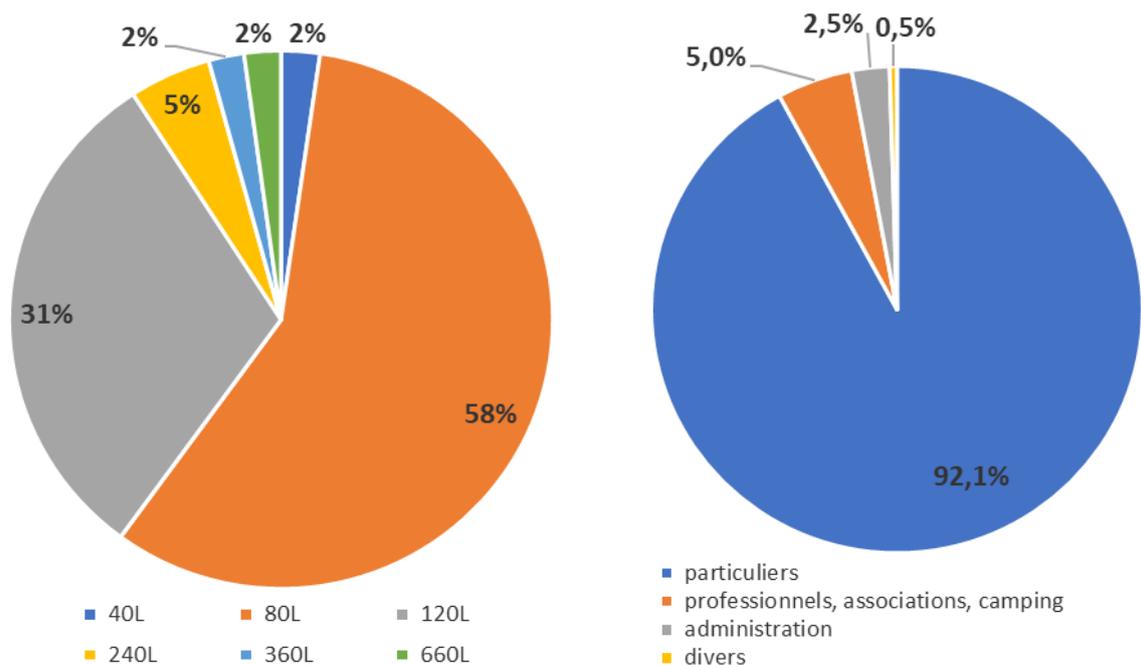


Figure 3 : Répartition du parc de bacs à ordures ménagères 2021 (bacs affectés à un producteur), par volume de bacs (gauche) et par type de producteur (à droite) – source : données AGIDE

1,7 % des usagers ont un bac mutualisé pour leur collecte des ordures ménagères (immeuble collectif...).

15,1 % des bacs disposent d'un verrou (stockage de bacs individuels dans des espaces communs ou sur la voie publique).

En annexe 1 est présentée la ventilation du parc de bacs par volume sur les 5 dernières années.

4) FREQUENCE DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

Une collecte par semaine sur l'ensemble du territoire du Pilat Rhodanien.



LA COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

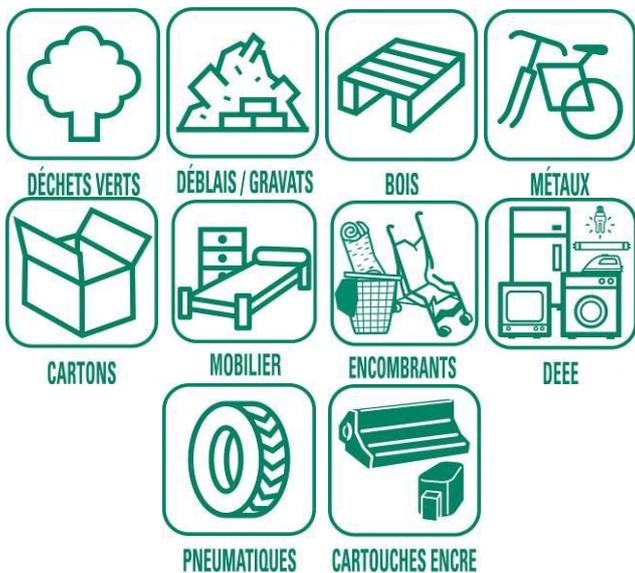
La collecte des ordures ménagères les jours fériés est maintenue, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Pour ces trois jours fériés, la collecte est reportée au lendemain dudit jour férié, même si celui-ci est un samedi.

Figure 4 : Jour de collecte des ordures ménagères résiduelles

5) NOMBRE, LOCALISATION DES DECHETERIES ET TYPES DE DECHETS QUI PEUVENT Y ETRE DEPOSES :

Une seule déchèterie dessert le territoire, elle est située à Pélussin.

Déchets non dangereux



Déchets dangereux



- Par ailleurs, un point-tri localisé à proximité immédiate de la déchèterie permet la prise en charge des matériaux issus du tri sélectif : les cartonnettes et journaux-magazines, le verre, les bouteilles en plastique, emballages métalliques et briques pour liquides alimentaires.

6) COLLECTES SEPARATIVES PROPOSEES :

COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS :



La collecte s'effectue, selon trois flux, en Points d'Apport Volontaire pour les 14 communes de la communauté :

- Le verre,
- Les cartonnettes d'emballage ainsi que les papiers-journaux-magazines,
- Les bouteilles plastiques, les emballages métalliques et les briques pour liquide alimentaire.

La liste des points-tri du territoire est disponible en annexe 2.

COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)



La collecte s'effectue en 14 Points d'Apport Volontaire répartis sur le territoire de la communauté de communes.



7) TYPES DE COLLECTES DES DECHETS ENCOMBRANTS

Exclusivement en apport à la déchèterie.

8) COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

- Collecte en porte-à-porte : les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux
- Accès à la déchèterie (conditions similaires aux particuliers) :

	Apport gratuit	Apport payant	Apport INTERDIT
Déchets non dangereux	< 2 m ³ / jour	De 2 à 4 m ³ / jour 15 € TTC / m ³	> 4 m ³ / jour
Déchets dangereux	< 10 kg / jour	De 10 à 20 kg / jour 1,50 € TTC / kg	> 20 kg / jour

B. ORGANISATION ET MODE DE TRAITEMENT DES DECHETS

1) TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES CONJOINTEMENT :

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire transitent par un quai de transfert, situé à Pélussin, puis sont dirigées principalement vers leur site de traitement, l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu. Une petite part des ordures ménagères peut être cependant détournée vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Chatuzanges (26), en cas d'indisponibilité de l'incinérateur.

Les unités de traitement recevant les déchets ménagers et assimilés issus du Pilat Rhodanien en 2021 sont listées ci-après.

Flux de déchets	Installation de traitement	Localisation	Valorisation
Ordures ménagères			
Ordures ménagères résiduelles	Incinérateur du SITOM Nord-Isère, exploité par VEOLIA	Bourgoin-Jallieu (38)	Valorisation énergétique <i>Performance énergétique (donnée T4 2021 DTA) 0,84</i>
Papiers & cartonnets Emballages ménagers ¹	Centre de tri du groupe SUEZ	Firminy (42)	Valorisation matière (recyclage)
Refus de tri issu du centre de tri	ISDND du groupe SUEZ	Roche-La-Molière (42)	Stockage avec valorisation du biogaz
Verre	Unité de SIBELCO	Andrézieux-Bouthéon (42)	Valorisation matière (recyclage)
Déchèterie ²			
Déchets verts	Plateforme de broyage puis installations agricoles	Pélussin (42) Pilat Rhodanien (42)	Valorisation organique (co-compostage)
Cartons	Centre de tri Delauzun (conditionnement) puis papeterie (recyclage)	Ampuis (69) Laveyron (26)	
Gravats	Ent. MONTAGNIER	Pélussin (42)	Valorisation matière
Bois	SAIB	Caorso - ITALIE	
Ferraille	DERICHEBOURG	Reventin-Vaugris (38)	
Encombrants	Transit par site DELAUZUN (tri des éléments recyclables) puis matières restantes vers site de SIBUET Environnement	Ampuis (69) & Chamoux-sur-Gelon (73)	Valorisation matière et production de CSR pour valorisation en cimenterie
Déchets dangereux spécifiques	Unité de traitement thermique pour déchets dangereux TREDI	Salaise sur Sanne (38)	Valorisation énergétique
Amiante (campagnes ponctuelles)	Installation de stockage SUEZ	Roche-La-Molière (42)	Stockage

¹ Bouteilles plastiques, emballages métalliques et briques pour liquides alimentaires

² Valorisation selon les filières prévues dans le marché avec l'exploitant du site

2) MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES À LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS :

Néant.

C. TONNAGES COLLECTÉS ET TRAITÉS

1) ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2174,56 T collectées (pour mémoire 2138,96 T en 2020).

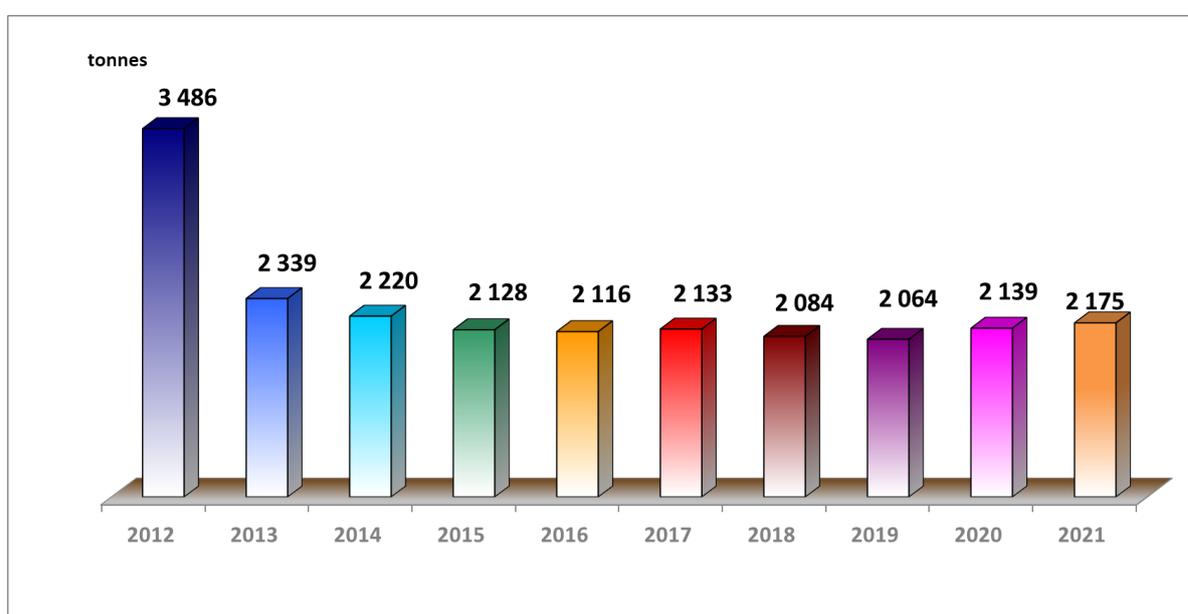


Figure 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles est en hausse de 1,7% en 2021 par rapport à l'année précédente, c'est la seconde année consécutive de hausse (+3,6% en 2020).

En rapportant le tonnage annuel à la population, le ratio passe de 127,5 kg/an/hab en 2020 à **129,5 kg/an/hab en 2021** (population 16 792 habitants), soit une hausse de 1,5% et 2 kg.

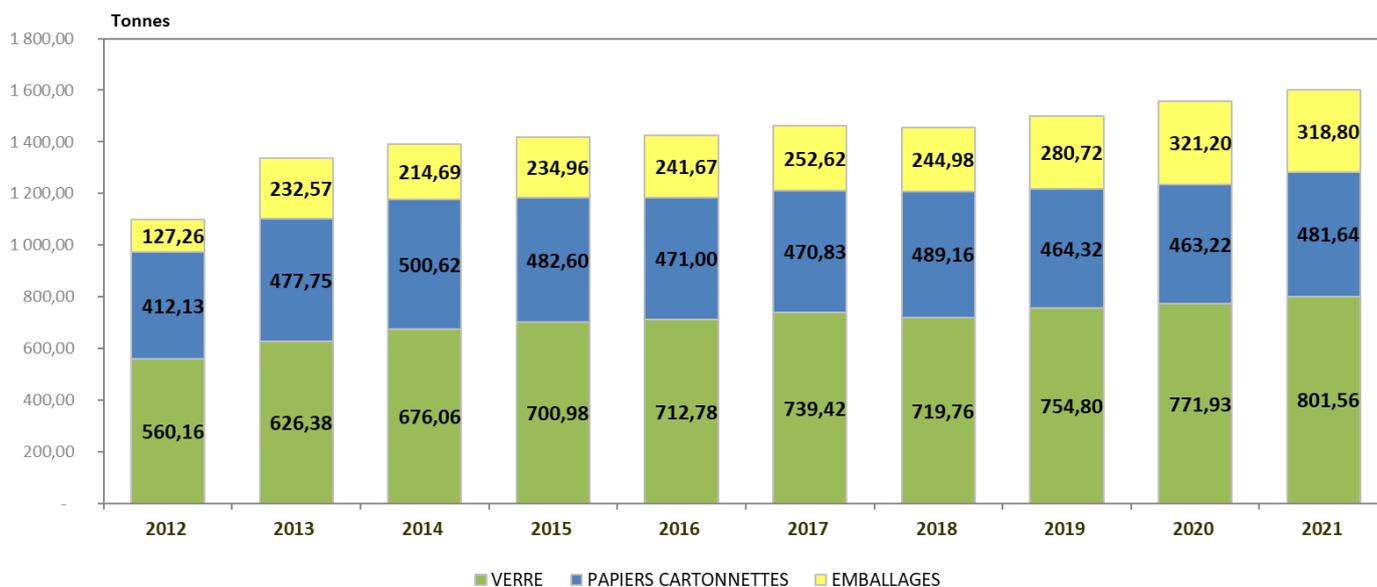
Entre 2012 et 2021 la baisse globale est de 37,6% en tonnages, et de 41,2% en ratio à l'habitant.

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert de Pélussin et sont prises en charge pour un transport jusqu'au site de traitement.

En 2021, l'intégralité des tonnages collectés ont été envoyés à l'**incinérateur de Bourgoin-Jallieu** (38). Le tonnage réceptionné sur l'installation en 2021 est de **2174,56 T**.

2) COLLECTE SÉLECTIVE

Flux	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020	Tonnages 2019			
Tonnages collectés								
Papiers-cartonnettes	481,64	4,0%	463,22	-0,2%	464,32			
« corps plats »								
Emballages	318,80	-0,7%	321,20	14,4%	280,72			
« corps creux »								
Verre	801,56	3,8%	771,93	2,3%	754,80			
TOTAL 3 flux	1 602,00	2,9%	1 556,35	3,8%	1 499,84			
Tonnages recyclés								
Journaux-magazines	131,65	499,97	-26,6%	179,45	542,09	-17,0%	216,10	483,07
Gros de magasin	211,84		12,2%	188,75		34,8%	139,98	
Cartonnettes	156,48		-10,0%	173,89		36,9%	126,99	
Plastiques	71,11	124,77	0,7%	70,60	126,70	-16,0%	84,09	135,43
Briques alimentaires	11,50		-30,3%	16,50		7,2%	15,40	
Acier	36,78		3,9%	35,40		6,9%	33,12	
Aluminium	5,38		28,1%	4,20		48,4%	2,83	
Verre	801,56	3,8%	771,93	2,3%	754,80			
Total matériaux recyclés	1 426,31	-1,0%	1 440,72	4,9%	1 373,30			
Tonnages envoyés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)								
Refus de tri sur emballages et papiers-cartonnettes	135,13	2,5%	131,77	21,6%	108,34			



Les tonnages de collecte sélective progressent (+2,9%) entre 2020 et 2021. Les évolutions divergent entre les trois flux, comme l'an passé, avec une hausse des corps plats de 4% (après deux années de baisse) et du verre (+3,8%), mais une faible baisse des corps creux de -0,7%, après deux années de forte hausse (+14,4% et +14,6%).

Les tonnages de matériaux recyclés régressent (-1%). L'effet stock en centre de tri (début/fin d'année) peut influencer les tonnages recyclés.

Le refus de tri progresse une nouvelle fois (+0,1 points et 3,4 tonnes entre 2020 et 2021 ; + 5,8 points et 53,9 tonnes comparativement à 2018). Le tonnage de refus atteint 135,1 tonnes (soit l'équivalent de 8 kg/an/hab), contre une moyenne de 72 tonnes sur la période 2013-2018.

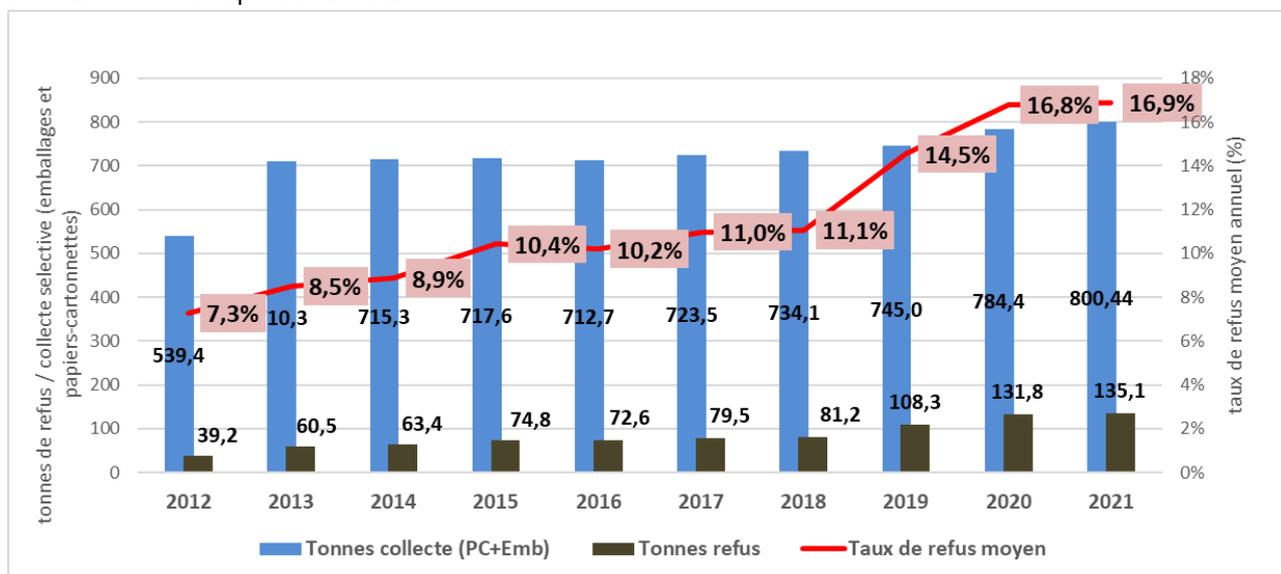


Figure 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective (flux emballages + papiers/cartons), des tonnages de refus de tri et du taux de refus moyen depuis 2012

La tendance observée à compter de 2013, en lien avec le démarrage de la redevance incitative (conteneurisation en 2013, mise en place effective en 2014) s'accroît fortement depuis 2019, certains usagers privilégiant les dépôts de leurs ordures ménagères dans les colonnes de tri plutôt que dans leur bac à ordures ménagères résiduelles : tri poussé à l'extrême au-delà des consignes (pots et barquettes, films plastiques, objets en plastiques...), voire erreur de tri manifeste (couches...).

Dans le détail, les colonnes d'emballages sont toujours particulièrement concernées, avec 28,45% de taux de refus de tri en 2021 (contre 28,64 % en 2020) selon les caractérisations effectuées en centre de tri ; la qualité du contenu des colonnes de papiers et cartonnettes se maintient à un niveau correct (5,61% de taux de refus en 2021, 5,24% en 2020).

3) DECHETERIE

Le tableau en page suivante présente les tonnages 2021 par flux de déchets.

Les tonnages globaux apportés en déchèterie progressent de près de 10% entre 2020 et 2021, compensant la baisse constatée de près de 12% entre 2019 et 2020 (effet probable de la crise sanitaire). Le tonnage global 2021 est du même ordre qu'en 2018.

Entre 2020 et 2021, les évolutions majeures sur les flux principaux sont les suivantes :

- Forte progression des gravats (+27,9%; compensation des -29,6% constatée l'année précédente) et du mobilier (+17,8%), et dans une moindre mesure du bois (+10,3%, compensation des -14,8% constatée l'année précédente)
- Dans le même temps, les deux flux majoritaires progressent d'environ 5% : déchets verts (+5,1%) et encombrants (5,5%)

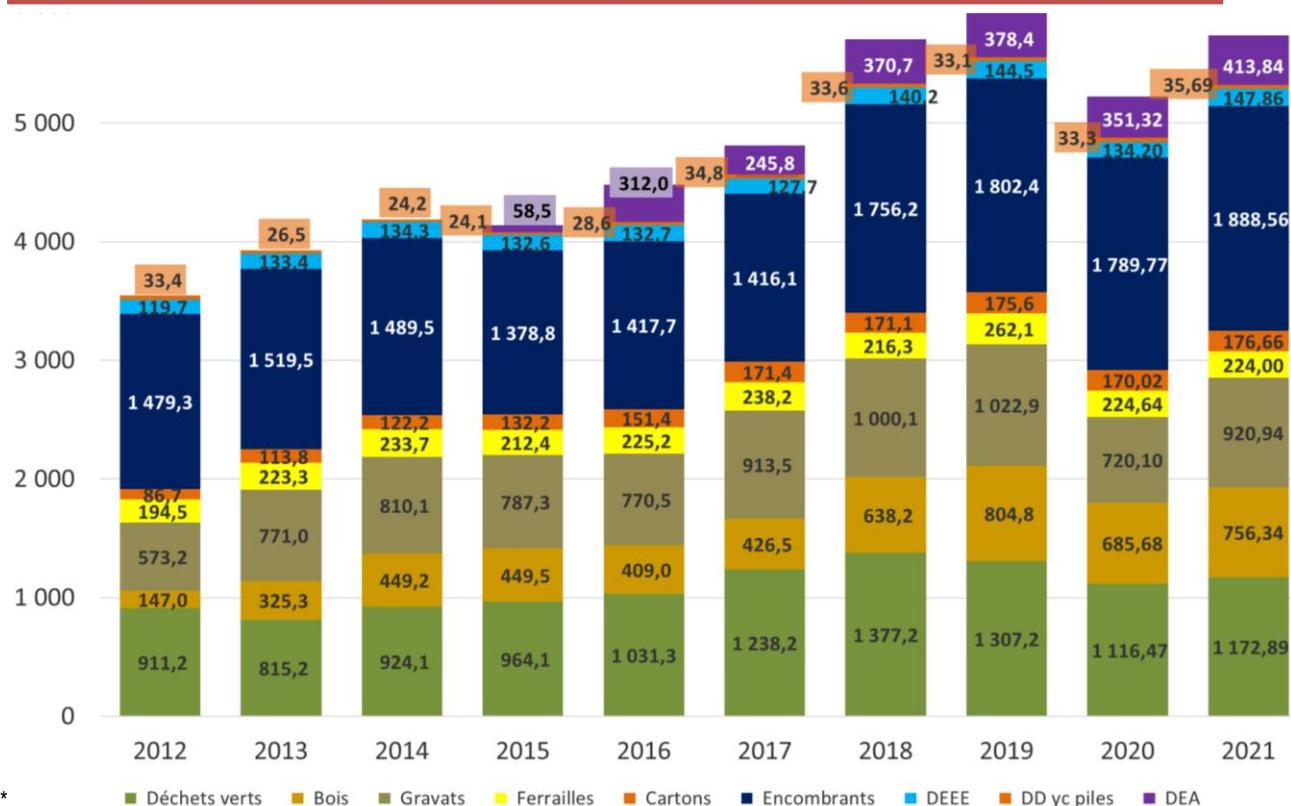
Il est à noter la progression significative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (+10,2%) et des Déchets Dangereux Spécifiques (+10,3%). L'amiante quant à elle diminue fortement, en raison de l'organisation d'une seule campagne en 2021, contre deux par an les années précédentes.

Flux	Tonnages 2021	Rappel 2020	Rappel 2019	Evolution 2020/2021	Evolution 2019/2020
Déchets verts ⁽¹⁾	1 172,89	1 116,47	1 307,19	5,1%	-14,6%
Bois	756,34	685,68	804,75	10,3%	-14,8%
Gravats	920,94	720,10	1 022,93	27,9%	-29,6%
Ferrailles	224,00	224,64	262,10	-0,3%	-14,3%
Encombrants	1 888,56	1 789,77	1 802,38	5,5%	-0,7%
Mobilier	413,84	351,32	378,42	17,8%	-7,2%
Cartons	176,66	170,02	175,58	3,9%	-3,2%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	147,86	134,20	144,55	10,2%	-7,2%
Huile de vidanges	10,75	10,46	10,29	2,8%	1,7%
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	33,86	30,71	31,05	10,3%	-1,1%
Piles	1,83	2,60	2,03	-29,8%	28,0%
Lampes et néons	0,59	0,69	0,63	-15,4%	9,8%
Total flux déchèterie	5 748,12	5 236,66	5 941,90	9,8%	-11,9%
Batteries	101 unités	119 unités	39 unités	-15,1%	
Pneus	30,20	32,00	24,380	-5,6%	
DASRI ⁽²⁾		4 enlèv. , 500L	8 enlèvements		
AMIANTE (nb campagnes par an)	11,90 (1)	27,24 (2)	30,16 (2)	-56,3%	-9,7%

(1) avec comptabilisation des apports en direct (depuis le 2nd semestre 2019) - détail 2021 : 143,66 t en apports directs sur la plateforme, 1029,23 tonnes via la déchèterie

(2) Filière arrêtée en déchèterie courant 2020

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 545	3 928	4 187	4 140	4 478	4 812	5 704	5 931	5 226	5 737



Focus - Apports des déchets verts directement sur la plateforme des déchets verts

Il était pratiqué depuis des années l'apport direct de déchets verts par les services techniques des communes sur la plateforme déchets verts.

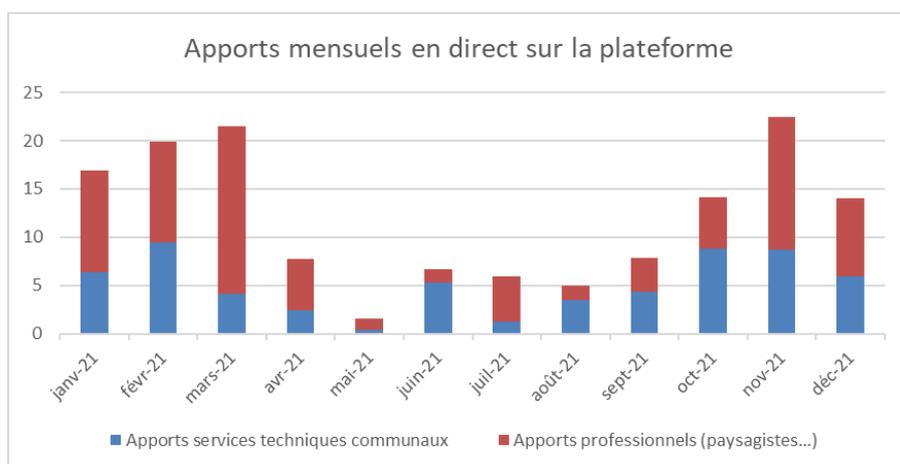
En réponse à une demande récurrente de certains professionnels des espaces verts du territoire, un accès direct leur est aussi autorisé depuis octobre 2019, selon les modalités suivantes (cadrage défini par la délibération n°19-09-06 de septembre 2019) :

- droit d'accès à la plateforme aux entreprises des espaces verts dans le cadre d'une convention individuelle
- contribution financière des entreprises (part fixe annuelle + part variable à la tonne déposée)
- engagements de l'entreprise :
 - déposer uniquement les déchets autorisés sur la plateforme : déchets verts sans aucun matériau non végétal ou indésirable, et d'un diamètre maximal de 50 cm (souches et branches),
 - peser les déchets verts sur le pont bascule avant tout dépôt sur la plateforme,
 - refermer le portail du site après chaque dépôt,
 - financer toute réparation en cas de dégradations du matériel à disposition (pont bascule, portail, etc.),
 - ne plus effectuer de dépôts de déchets verts en déchèterie.

Au 31 décembre 2021, cinq paysagistes avaient signé une convention d'accès direct à la plateforme : Bigouron Services, JA Laroa et Pilat Espaces verts depuis 2019 ; Synergie Sports et Allo Jardin en 2021.

Pour 2021, les tonnages de déchets verts déposés directement sur la plateforme déchets verts sont les suivants :

PROS – 58%	83,26T
Bigouron services	39,4
Laroa JA	0
Pilat Espaces verts	34,66
Synergie Sports	0,480
Allo Jardin	8,720
Services techniques communaux – 42%	60,4 T
BESSEY	8,54
CHAVANAY	24,84
LA CHAPELLE VILLARS	0,86
PELUSSIN	16,46
ST PIERRE DE BOEUF	9,32
ST MICHEL SUR RHONE	0,38
Total général	143,66 T



Le tonnage global est en baisse de 12,7% (164,6 t en 2020), avec un infléchissement plus marqué des apports des services techniques communaux (-16,4%) par rapport à ceux des professionnels des espaces verts (-9,8%). Comme en 2020, les professionnels représentent la majorité des apports directs (58% en 2021, 56% en 2020).

➤ Focus – Collectes ponctuelles de l’amiante

La CCPR a mis en place à compter de 2019 des collectes ponctuelles de déchets d’amiante liée (type fibrociment), afin de répondre à des demandes récurrentes d’usagers, éviter les dépôts sauvages sur ce type de déchets et améliorer la qualité du flux des gravats en déchèterie (plusieurs plaintes de l’entreprise Montagnier, qui valorise les gravats, sur la période 2018/2019).

En 2021, une seule campagne a été organisée, contre deux campagnes en 2019 et 2020 :

Date	Tonnage	Nb d’usagers
16 octobre 2021	11,9 T	29
T 2021	11,9 T	29
Rappel 2020	27,24 T	60 *
Rappel 2019	30,16 T	63 *

**hors éventuel doublon*

Les modalités de prise en charge des déchets d’amiante depuis 2019 sont les suivantes (cadre défini par la délibération n°18-09-21 de septembre 2018) :

- collecte réservée uniquement aux particuliers résidents sur le territoire ;
- conditionnement des déchets préalablement au dépôt dans un conditionnement réglementaire (au frais de l’usager) : big-bag ou dépôt-bag
- apport limité à un big-bag ou un dépôt bag par usager ;
- limitation de l’accès d’un même usager à différentes campagnes successives, afin de favoriser les « premières demandes ». Un usager ne pourra ainsi bénéficier que d’une collecte sur deux au maximum, sauf s’il y a des places disponibles ;
- inscription préalable obligatoire auprès du service : contrôle de l’inscription à la base de données des usagers, engagement écrit du particulier sur la quantité, la nature et le conditionnement des déchets.

Concernant la prise en charge, la communauté de communes supporte les frais d’organisation et de traitement des déchets. Reste à charge de l’usager les frais de conditionnement des déchets et de transport jusqu’au site de collecte, soit le bas du quai de transfert de la déchèterie à Pélussin.



4) COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

97,60 T collectées en 2021 (pour mémoire 65,888 T en 2020 et 82,395 t en 2019), soit une progression de 48% par rapport à l'année 2020. Cette forte évolution fait plus que compensée la baisse constatée l'année précédente (rappel 2019/2020 : -20%), année qui avait été marquée par la crise sanitaire et des difficultés importantes de collecte de la filière.

Points de collecte	Total
CHAVANAY - La Côte	18,47
CHAVANAY – Salle des fêtes	
CHAVANAY - La Tour	
CHAVANAY - Verlieu	
CHUYER - Pont Nove	7,64
MACLAS - Résidence du Lac	15,50
MACLAS - Stade	
PELUSSIN - 8 mai 1945	49,41
PELUSSIN - Le Relais	
PÉLUSSIN - Benay	
PÉLUSSIN – Cimetière Notre Dame	
PÉLUSSIN - La Chaize	
SAINT-PIERRE DE BOEUF - Rhône	3,50
VÉRIN - Jean Vincent	3,08
TOTAL des 14 points de collecte	97,60

Figure 9 : Résultat de collecte des TLC par commune en 2021

Le ratio de collecte correspond à 5,81 kg/habitant en 2021, contre 3,9 kg/habitant en 2020 et 4,9 en 2019. La hausse est beaucoup plus marquée sur notre territoire comparativement au niveau départemental, régional ou national.

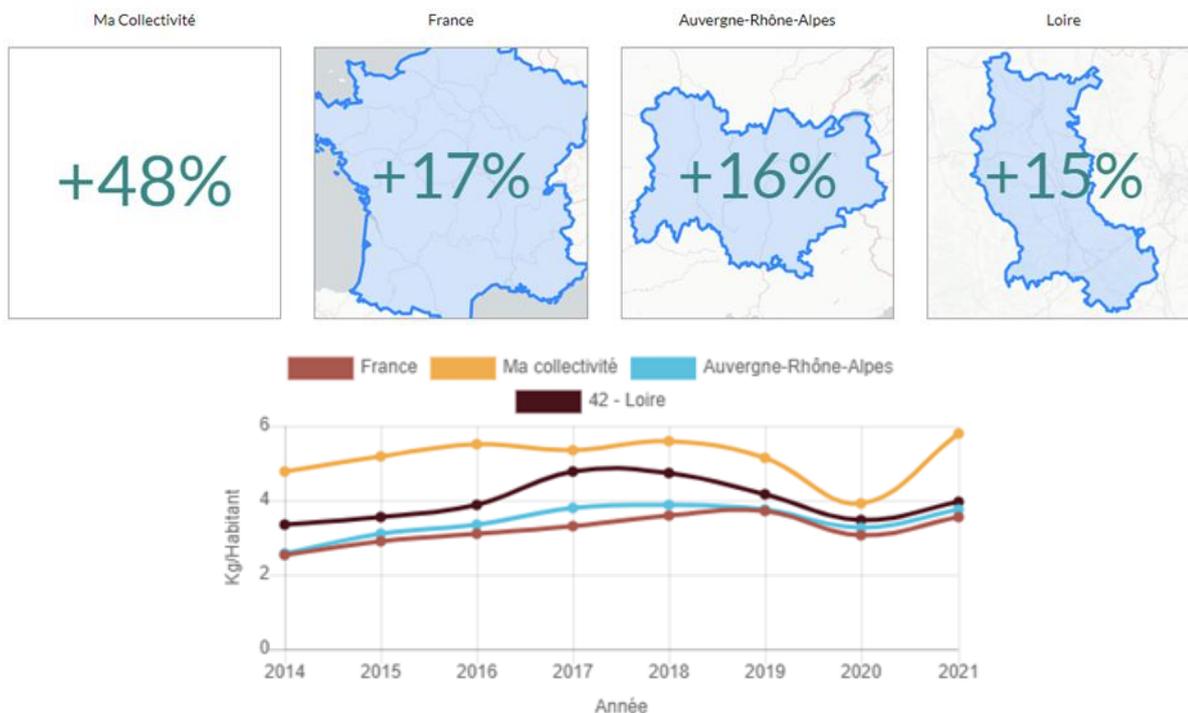


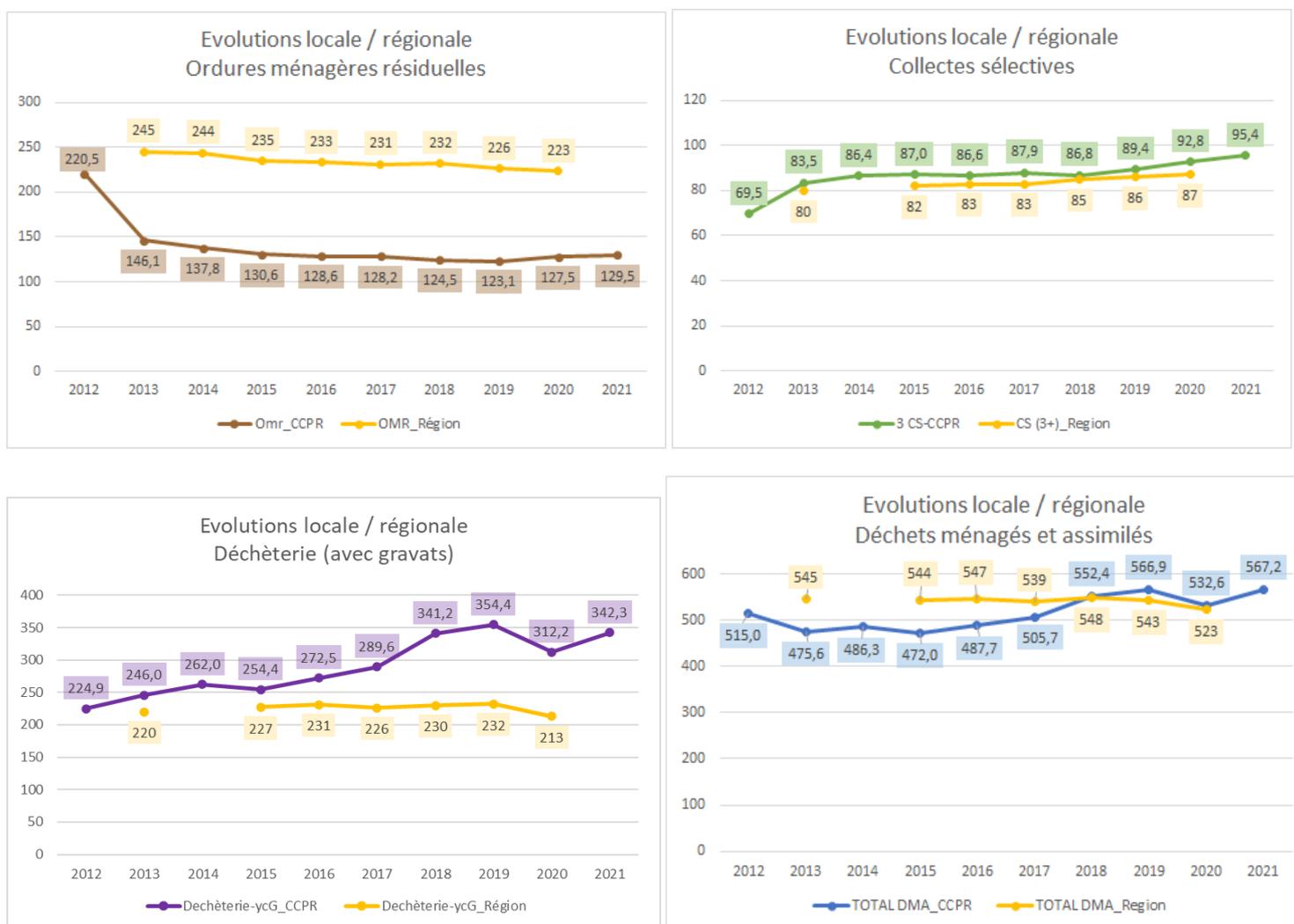
Figure 10 : Evolution des collectes de TLC entre 2020 et 2021 en France, en région Auvergne Rhône-Alpes et dans la Loire et ratios de collecte 2014/2020 (source : site internet Refashion)

D. SYNTHÈSE DES TONNAGES, RATIO DE COLLECTE ET TAUX DE VALORISATION

SYNTHÈSE DES TONNAGES, RATIO DE COLLECTE

	2021 (16 792 habitants)		Rappel 2020 (16 771 habitants)		Région AuRA 2020
	T	Kg/an/hab	T	Kg/an/hab	Kg/an/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	2 174,56	129,5	2 138,96	127,5	223
Tri sélectif (*)	1 602,00	95,4	1 556,35	92,8	87
Déchèterie (hors amiante)	5 748,12	342,3	5 236,66	312,2	213
TOTAL DMA (hors TLC)	9 524,68	567,2	8 931,97	532,5	523

(*) tri sélectif = recyclables secs, soit le verre + les papiers/cartonnettes + les emballages



Figure(s) 11 : Comparaison des ratios collectés à la CCPR (kg/an/habitant) aux données régionales depuis 2012 pour les différents flux (Ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives, déchèterie, et global déchets ménagers et assimilés)

Sur le Pilat Rhodanien, la mise en place de la redevance incitative a permis une baisse des ordures ménagères résiduelles de 82,7 kg/an/hab dès 2014 et de 91 kg/an/hab en 2021 (comparativement à 2012). Pour l'ensemble des déchets collectés (déchets ménagers et assimilés), la baisse était de 28,7 kg en 2014 (comparativement à 2012), mais depuis 2018, les DMA sont plus élevés qu'avant la mise place de la redevance (+52 kg entre 2012 et 2019, + 17,6 kg entre 2012 et 2020, + 52,3 kg entre 2012 et 2021), sous l'effet de l'explosion des apports en déchèterie (+117,4 kg en 2021 comparativement à 2012).

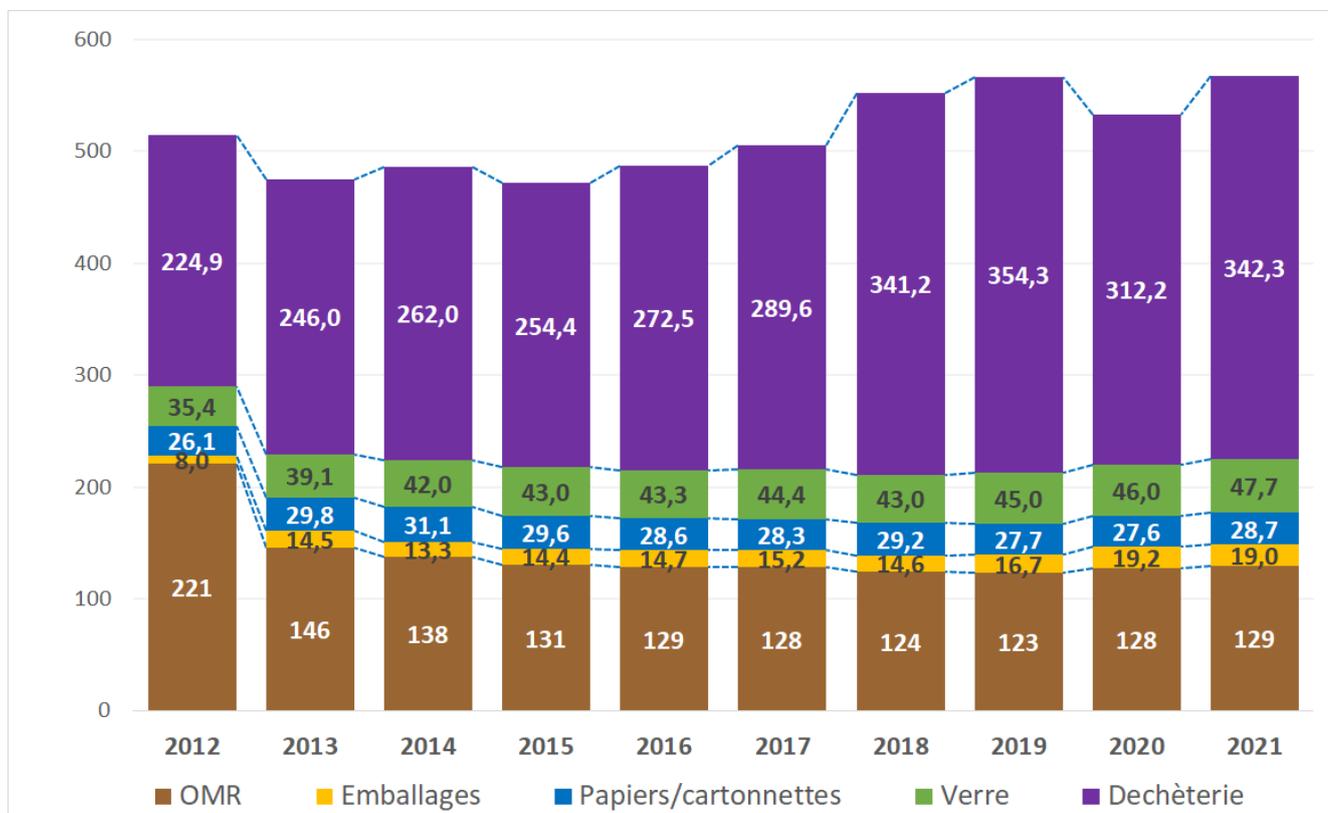


Figure 12 : Evolution des ratios collectés (kg/an/habitant) de 2012 à 2021

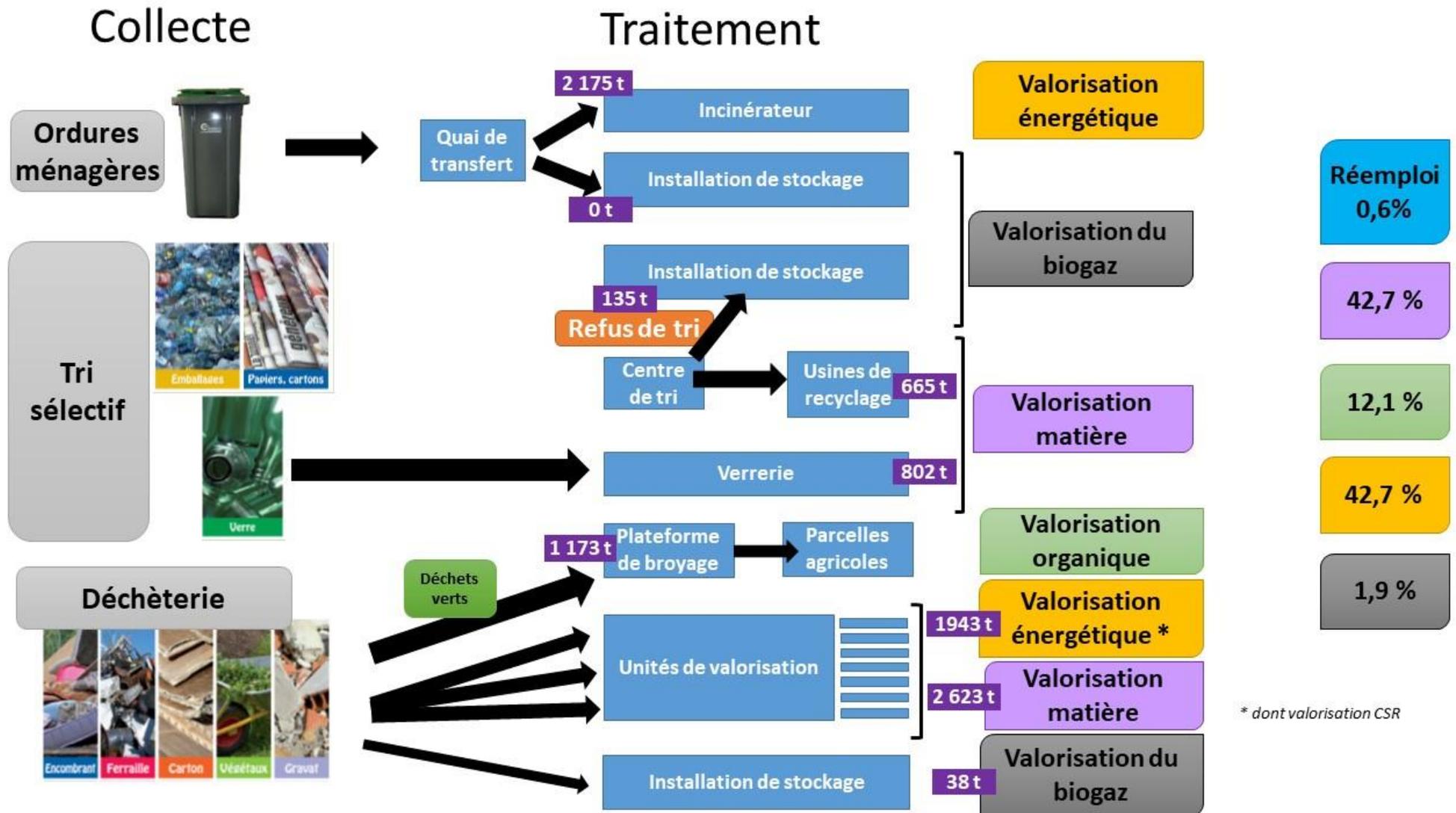
INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX, NON INERTES ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE (base 100 en 2010)

Les déchets concernés sont les ordures ménagères non incinérées, le refus de tri et possiblement le tout-venant de déchèterie, selon la filière utilisée pour ce dernier flux.

	2010	2020
Tonnages stockés	4 981,47	135,13
Indice	100	2,71

Le tonnage enfoui a diminué de 97,3% entre 2010 et 2021, compte-tenu du changement de mode de traitement des ordures ménagères (enfouissement en 2010 contre incinération depuis 2013) et du changement de mode de traitement du tout-venant de déchèterie (enfouissement en 2010 contre valorisation matière et valorisation énergétique en CSR depuis 2018). Les seuls déchets enfouis qui subsistent sont les refus de tri issus du tri des emballages et papiers-cartonnettes.

SCHEMA DES FLUX ET TAUX DE VALORISATION 2021



Taux de valorisation global (réemploi + recyclage + valorisations organique et énergétique)

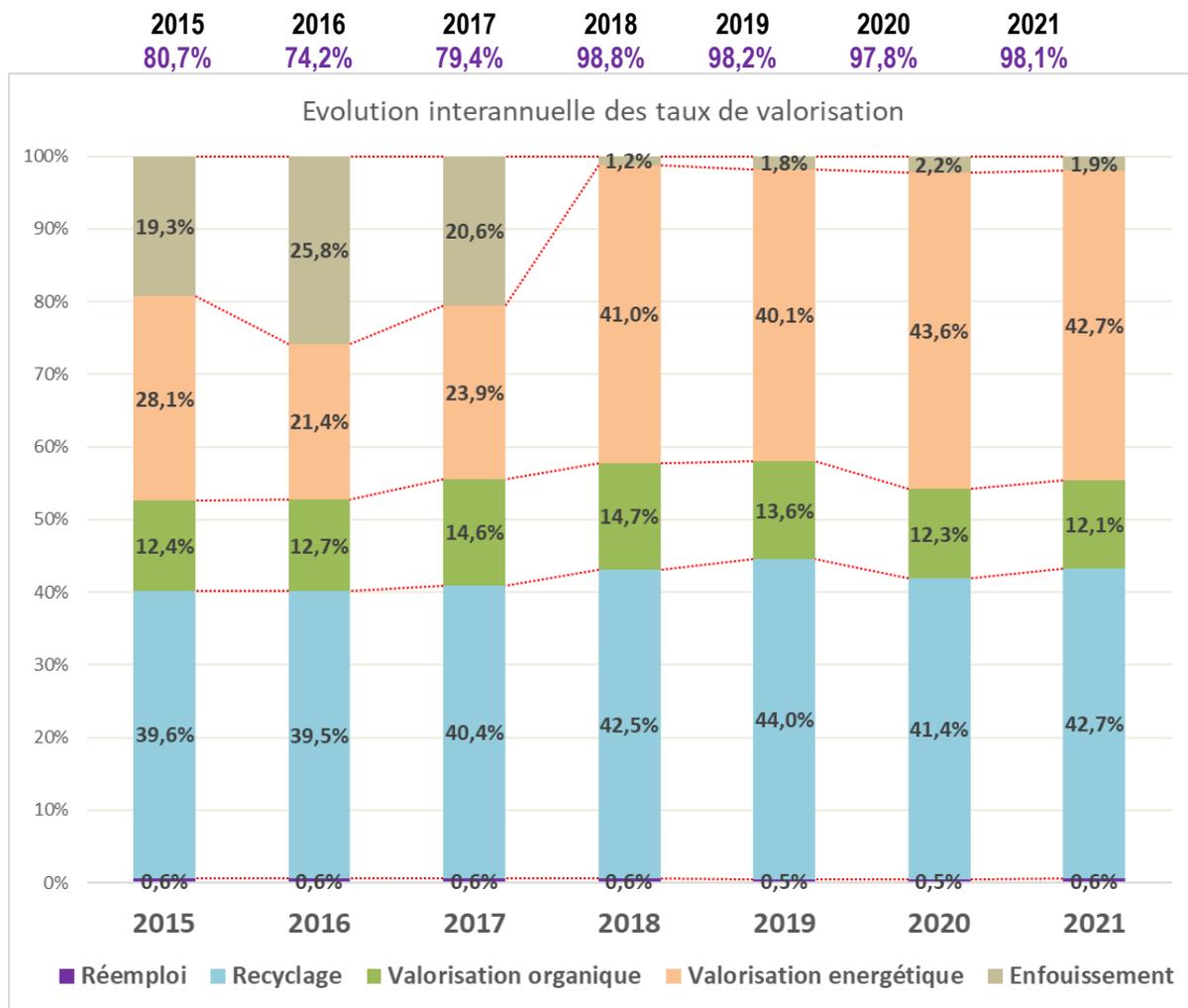


Figure 13 : Evolution de la valorisation des déchets de 2015 à 2020

Entre 2020 et 2021, le taux global de valorisation a progressé de 0,3 point(s) et s'établit à 98,1%.

En retirant les déchets inertes et dangereux collectés en déchèterie, les taux de valorisation sont les suivants, comparativement aux données régionales :

TAUX	Type valorisation	Région 2020	CCPR 2020	CCPR 2021
Valorisation en déchèterie (hors gravats et déchets dangereux)	matière	42 %	35,1 %	35,4 %
	organique	29 %	25,0 %	24,5 %
	énergétique	11 %	39,0 %	39,3%
	Total Valo	82%	99,1 %	99,2 %
Valorisation DMA (hors gravats et déchets dangereux)	matière	32 %	36,7 %	36,9 %
	organique	13 %	13,7 %	13,7 %
	énergétique	36 %	47,5 %	47,4 %
	Total Valo	81%	97,9 %	98,0 %

Compte-tenu des ratios de collectes sélectives élevés (influence de la RI), et de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant de déchèterie, les ratios de valorisation de la CCPR sont très bons, comparativement aux valeurs régionales.

E. DONNÉES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE

39 299 passages enregistrés en déchèterie (pour mémoire 40 476 en 2020).

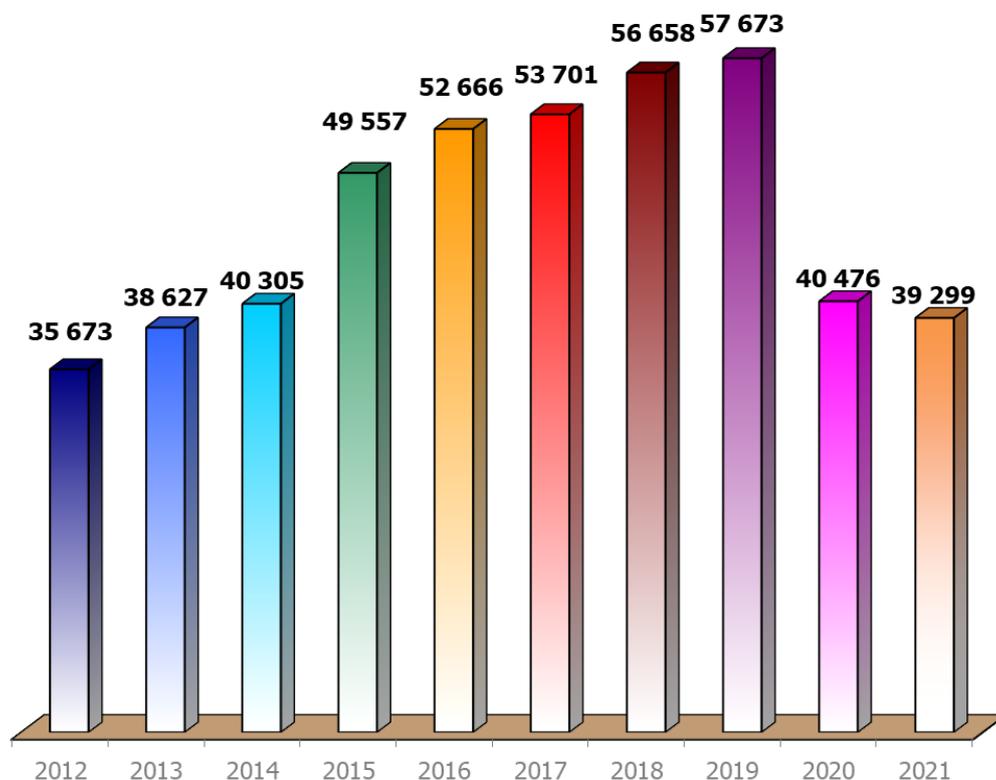


Figure 14 : Evolution de la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Pélussin

Suite à la mise en place des RDV pour accéder à la déchèterie courant 2020, en lien avec la crise sanitaire et la sécurisation de l'accès au site, la fréquentation a fortement chuté. Pour la première fois depuis 2014, le nombre de passages sur l'année est inférieur à 40 000.

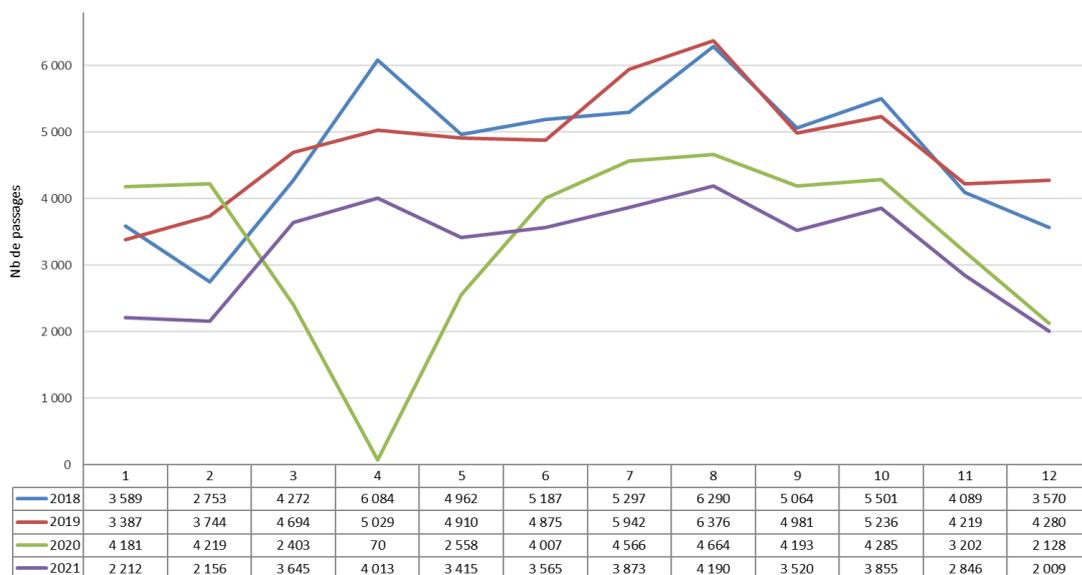


Figure 15 : Evolution mensuelle de la fréquentation depuis 2018

La saisonnalité de la fréquentation est toujours observée avec des pics en avril, août et octobre, les mois les moins fréquentés étant ceux de janvier, février et décembre.

Les RDV contraignent les usagers, mais le nombre de créneaux mis à disposition ne semblent pas pour autant être un frein à la fréquentation de manière globale (analyse au mois – cf. graphique ci-dessous).

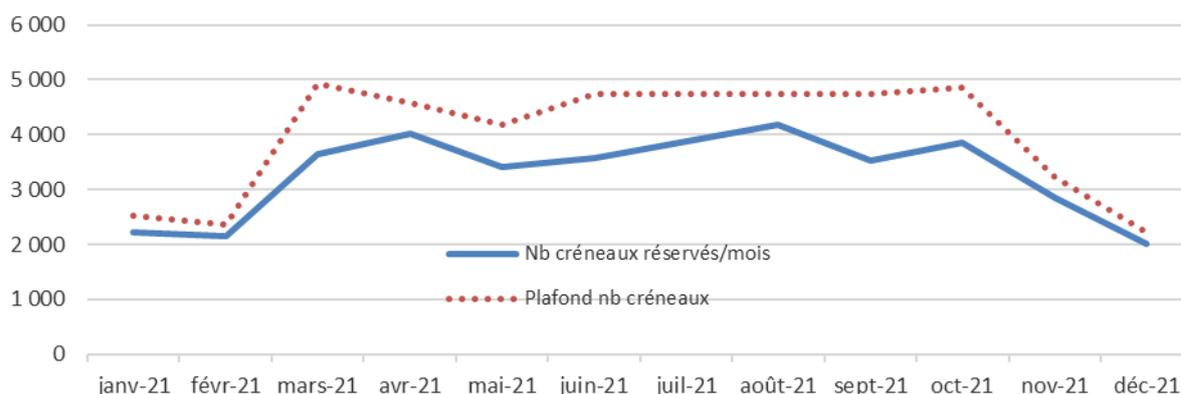


Figure 16 : Evolution mensuelle de la fréquentation en 2021 comparativement au potentiel d'accueil

Cependant, on note une occupation plus importante des créneaux en début et fin d'année (rapprochement des courbes), en raison de l'application des horaires d'hiver. Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire du site passe ainsi de 46 h en « été » (début mars à mi-novembre) à 24,5 h en « hiver » (mi-novembre à fin février).

Une analyse de la fréquentation et de l'occupation des créneaux à l'échelon hebdomadaire est disponible en annexe 5 (fréquentation hebdomadaire, créneaux disponible et taux d'occupation des créneaux), ainsi que le tableau récapitulatif par jour des taux d'occupation des créneaux.

Sur les 339 jours d'ouverture en 2021, le taux d'occupation moyen s'établit à 83%, avec une occupation plus importante en horaires d'hiver (91,5% de remplissage des créneaux) qu'en horaire d'été (80,3%). Le graphique ci-dessous représente la répartition des jours d'ouverture selon le taux de réservation des créneaux.

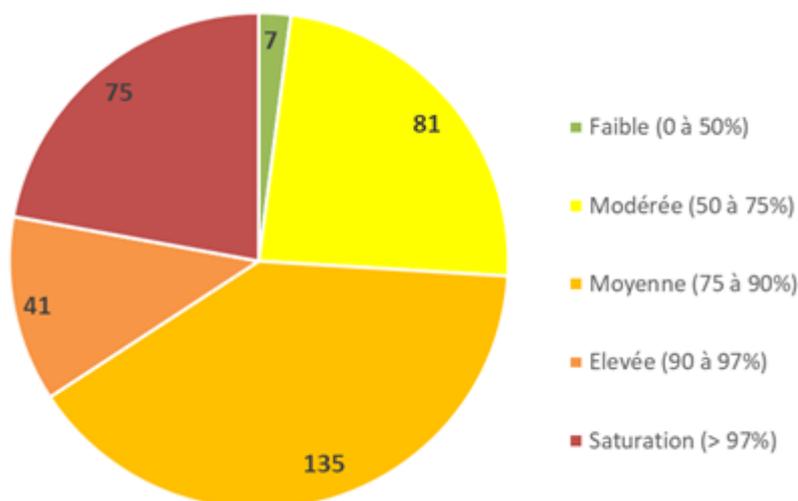


Figure 17 : Nombre de jours d'ouverture selon le taux de réservation des créneaux

On note ainsi 75 jours (soit 22% des jours d'ouverture) à un taux de remplissage des créneaux supérieur ou égal à 97%, soit une saturation du nombre de passage par rapport aux créneaux disponibles. Sur ces 75 jours, 12 jours se situent avant le basculement en horaire d'été, et 15 jours après le basculement en horaire d'hiver. 16 jours s'expliquent également par une restriction du nombre de créneaux ouverts en décembre, dans le cadre de la sécurisation du site en cours de travaux. 6 jours se situent à proximité de jours fériés (report de fréquentation).

Le taux d'occupation moyen par jour de la semaine varie entre 78,6% à 88,2%, les jours les plus fréquentés étant le vendredi et le samedi/

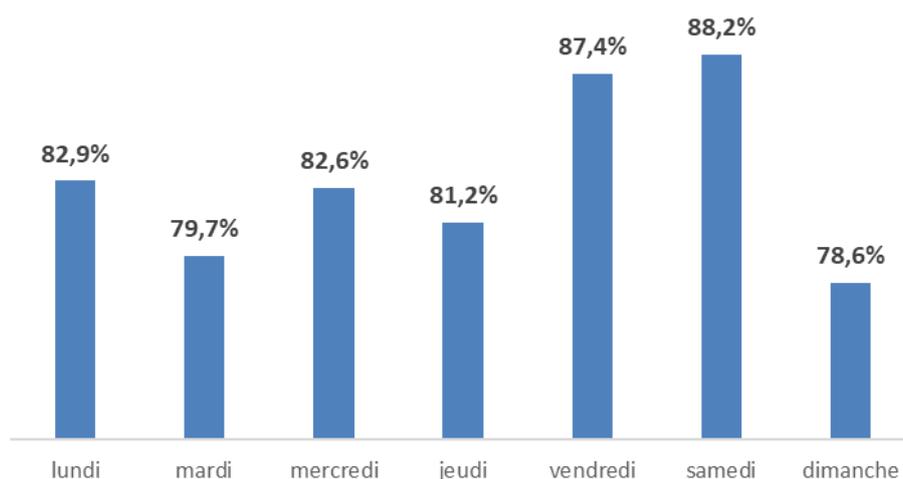


Figure 18 : Taux d'occupation moyen par jour de la semaine

Enfin, bien que les RDV limitent le nombre de passages en déchèterie, **les apports sont plus importants**. Ainsi, le ratio « tonnage total apporté par le nombre de passages » a fortement progressé depuis 2019, avec un apport moyen de 146,6 kg/passage en 2021 et 129,4 kg/passage en 2020, contre 103 kg/passage en 2019.

KILOMETRAGE PARCOURUS PAR LES PRINCIPAUX PRESTATAIRES

Prestation	Kilométrage annuel	Données consommation carburant
<i>Collecte des ordures ménagères</i>	40 883 km	59,3 L/100km
<i>Transfert des ordures ménagères vers le site de traitement</i>	6 864 km	38,0 L/100km
<i>Collecte des Emballages et Papiers-Cartonnettes</i>	32 971 km	67,8 L/100km
<i>Transfert des Emballages et Papiers-Cartonnettes</i>	5 214 km	38,1 L/100km
<i>Collecte du verre</i>	7 622 km	47,6 L/100km
<i>Transfert des flux de déchèterie</i>	22 121 km	42,5 L/100km

115 675 km ont été parcourus en 2021 pour la collecte et le transfert des déchets du Pilat Rhodanien vers les sites de traitement (pour mémoire 119 182 km en 2020).

TOURNEES ET TRANSFERTS EFFECTUES EN 2021 SUR LES COLLECTES

Flux	Nb tournées sur le territoire	Nb transferts vers site de traitement
Ordures ménagères résiduelles	468	104
Collecte des Emballages	104	49
Collecte des Papiers cartonnettes	101	30
Collecte du Verre	Au moins une fois par semaine	Transfert direct sans rupture de charge

PRINCIPAUX TRANSFERTS DEPUIS LA DECHETERIE

Flux	Nb rotations	Flux	Nb rotations
Tout-venant	458	Gravats	170
Déchets verts	420	Cartons	115
Ferrailles	86	Mobilier*	178
Bois	241	DEEE*	101

(*) Rotations effectuées par les prestataires des filières REP

MISE À DISPOSITION DE BACS ÉVÉNEMENTIELS

Le parc de bacs événementiels est de 30 unités (volume 660 litres). Le taux de réservation moyen 2021 est de 41% (contre 32% en 2020 et 52% en 2019) et le nombre total de levées sur l'année de 251 (contre 209 en 2020 et 448 en 2019), soit une moyenne de 9,3 fois par bac utilisé (de 1 à 49 levées pour 27 bacs + 3 bacs sans levée). On observe ainsi une reprise de l'activité, en restant cependant sur des valeurs bien inférieures à 2019.

	S1-2021	S2-2021	Total 2021
Taux de réservation moyen	30,5% (de 0 à 100%)	50,8% (de 0 à 100%)	40,7% (de 0 à 100%)
Nb de levées total	84 levées sur 11 bacs	167 levées sur 26 bacs	251 levées sur 27 bacs
Nb moyen de levées / bac	Moyenne 7,6	Moyenne 6,4	Moyenne 9,3
Amplitude	de 1 à 25 par bac	de 1 à 24 par bac	de 1 à 49 par bac

Figure 19 : Statistiques sur le parc de bacs événementiels en 2021

DISTRIBUTION DE SACS ROUGES (STATISTIQUES SUR LES SACS FACTURÉS)

En 2021, 34 ventes de sacs rouges (29 en 2020) ont été effectuées (au siège de la CCPR et en mairies), dont 29 auprès de particuliers (25 en 2021). 260 sacs ont été vendus (172 en 2021), soit une moyenne de 7,6 sacs par vente (5,9 en 2020).

Il est à noter que des sacs rouges non facturés sont également distribués par le service (ou les communes), en compensation en cas de problème sur la collecte ou de « délais importants » sur la livraison d'un nouveau bac à ordures ménagères.

SUIVI DES DÉPÔTS SAUVAGES

	2021	2020	2019	2018	2017
Nb dépôts signalés	118	129	171	86	64
Nb contrevenants identifiés (avec adresse connue)	67 (64)	84	104	60	49
Taux identification	56,8%	65%	61%	70%	77%
Nb contrevenants HORS territoire	14	14	14	7	5
Part des usagers extérieurs	22%	16,7%	8%	12%	10%
Nb habitants du territoire non référencés	2	3	5	5	8
Part des habitants non référencés dans les contrevenants locaux	4%	4%	3%	9%	18%
Nb dépôts de plainte	0	3	1	1	11
Nb de refacturations lancées	56	61	67	/	/

Figure 20 : Statistiques sur les dépôts sauvages entre 2017 et 2021

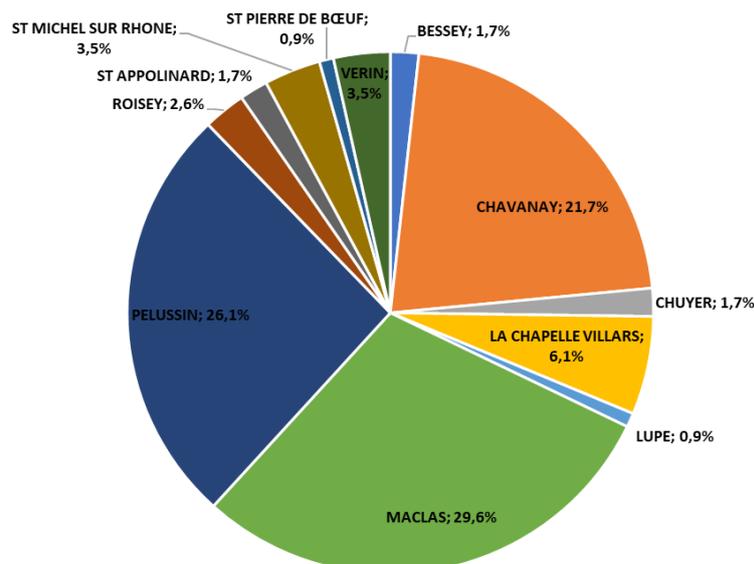


Figure 21 : Localisation des dépôts sauvages signalés auprès du service en 2021

Afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages, le Conseil Communautaire a adopté en octobre 2018 le principe de refacturation des frais engagés par les dépôts sauvages, en cas de contrevenant identifié. La grille tarifaire a été révisée par la délibération du 25 février 2019, les montants s'établissent ainsi :

Nb de sacs	Montant
1 à 2	1 ^{er} forfait : 135 €
3 à 5	2 nd forfait : 210 €
Plus de 5	3 ^{ème} forfait : 410 €
Dépôt particulier (nature, volume)	frais réellement engagés

Au titre de 2021, le montant refacturé est de 7 820 € (en 2020, 9 245 € valeur corrigée par rapport au RPQS 2020). Des moyens de vidéoprotection mobiles ont été acquis par la CCPR et sont installés depuis le 23 juillet 2019 sur certains points tri du territoire. De nouveaux points tri ont été équipés depuis.

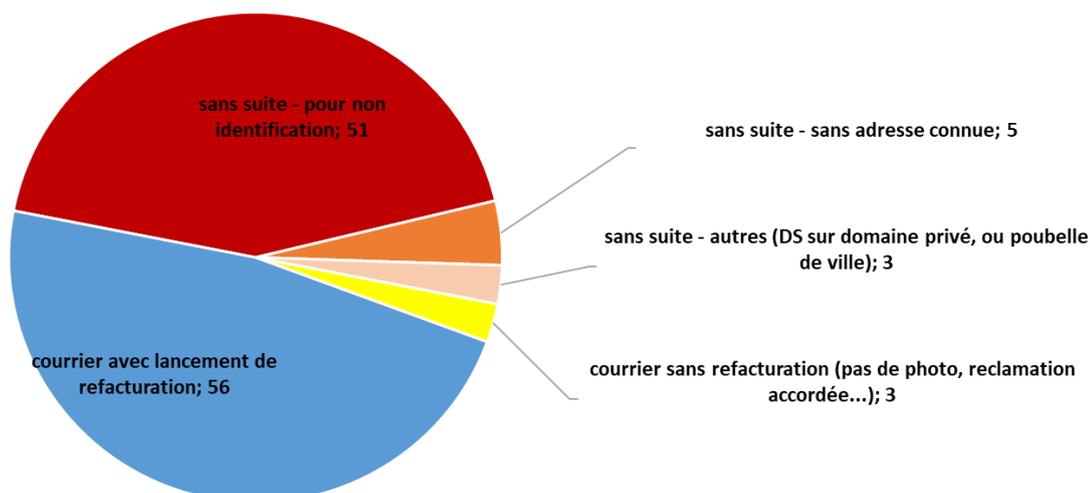


Figure 22 : Réponses apportées suite aux signalements en 2021

TAUX DE PRÉSENTATION DES BACS AU MOIS ET LEVÉES MOYENNES EN 2021

(source : rapport Coved)

Le taux de présentation indique le nombre de bacs sortis pour la collecte par rapport aux nombres de bacs disponibles (bacs non bloqués à la collecte) sur le secteur.

La majorité des bacs sont levés 1 à 2 fois par mois.

2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de bacs présentés 1 fois /mois	2 977	3 169	120	2 673	3 117	2 857	2 982	2 920	3 051	3 253	3 090	2 918
Nombre de bacs présentés 2 fois /mois	1 805	1 749	2 716	1 546	1 806	1 820	1 892	1 774	1 779	1 721	1 771	1 840
Nombre de bacs présentés 3 fois /mois	676	619	174	1 046	760	795	807	918	779	618	694	911
Nombre de bacs présentés 4 fois /mois	734	720	1 639	593	650	673	746	609	693	741	586	587
Nombre de bacs présentés 5 fois /mois	73	1	82	463	174	388	141	340	252	84	317	275

Figure 23 : Tableau des taux de présentation des bacs à ordures ménagères par mois en 2021

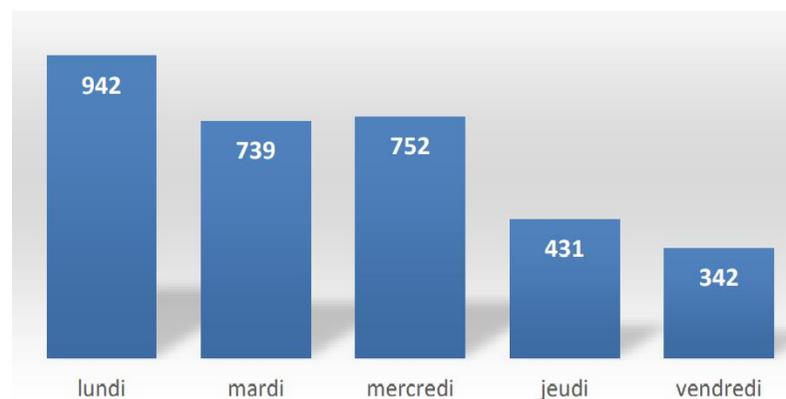


Figure 24 : Nombre moyen de bacs levés selon les jours de la semaine en 2021

LEVEES SUR LES BACS A ORDURES MENAGERES

Le graphique suivant présente le nombre de bacs en fonction du nombre de levées annuelles en 2021 : **seuil de facturation**, **seuil collecte 1 semaine sur 2 (C0,5)**

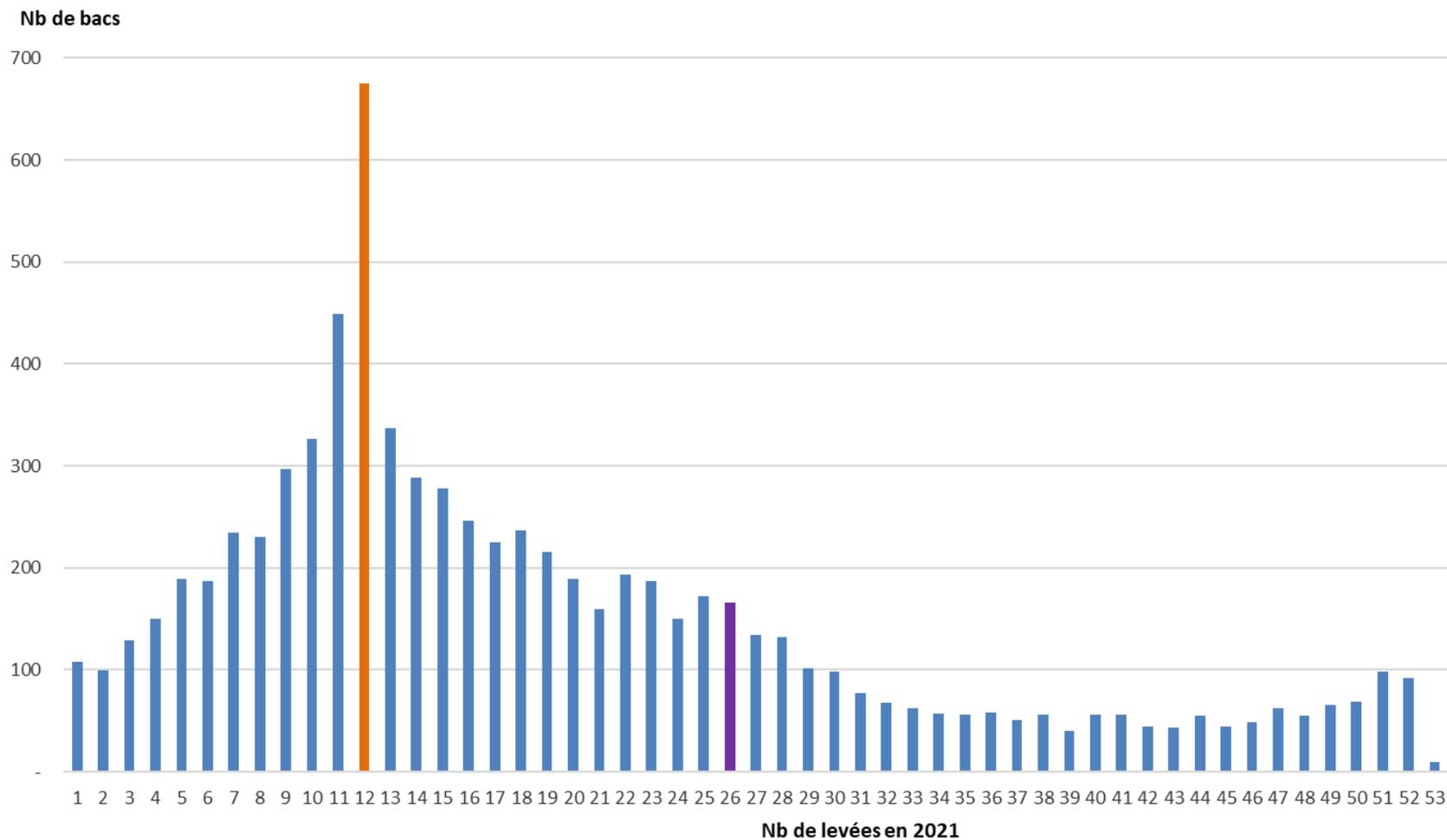


Figure 25 : Ventilation des bacs selon leur nombre de levées en 2021

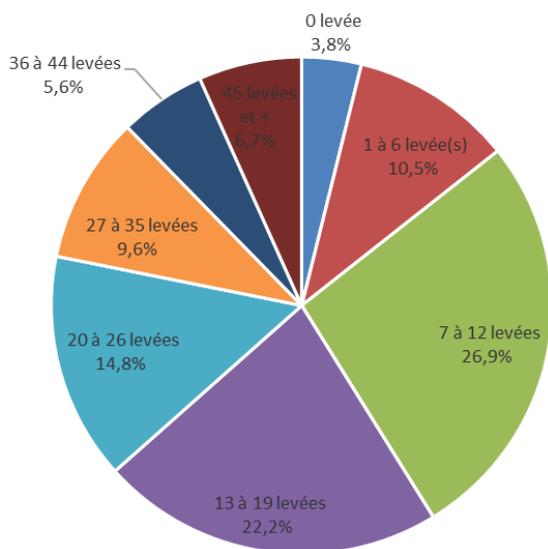
La majorité des bacs (histogramme orange) a été levée 12 fois, correspondant au minimum de facturation.

La répartition des bacs selon leur nombre de levées en 2021 et selon leur volume est disponible en annexe 6.

Le tableau suivant présente le nombre de bacs concernés par un nombre de levées inférieur ou égal au seuil de facturation d'une part, et au seuil de collecte en C0,5 (une semaine sur 2) d'autre part :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
seuil de facturation (1)	2 951	2 981	2 895	3 091	2 886	3 075
	38,8%	39,2%	37,8%	39,8%	37,0%	38,9%
seuil fréquence C0,5	6 026	6 020	6 304	6 122	5 980	6 119
	79,3%	79,2%	82,3%	78,9%	76,7%	77,3%

(1) 12 levées annuelles (sauf 11 en 2018 en raison de la perte de données)



Le nombre de personnes présentant son bac au plus une semaine sur deux, augmente en 2021 comparativement à l'année précédente (+0,6 point).

En comptabilisant les bacs sans aucune levée (3,8% du parc), la part de bacs levés au maximum 12 fois dans l'année (seuil minimum de facturation) représente 41,2% de l'ensemble du parc.

Quant à la part ne représentant pas plus de 26 collectes, elle atteint 78,2%.

Figure 26 (ci-contre) : Ventilation des bacs selon leur nombre de collectes en 2021 (en incluant les bacs « 0 levées »)

En 2021, le nombre de **levées enregistrées est de 151 565** (données Agide). Ce chiffre est en légère hausse (+0,45%) par rapport à 2020 (150 883 levées).

En annexe 6 sont présentées des données complémentaires sur la ventilation des levées 2021, par commune ou type de redevable.

FREQUENCE DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Flux	Emballages	Papiers/cartonnettes	Verre
Nombre PAV (<i>accès grand public uniquement</i>)	56 (53)	56 (53)	55 (54)
Nombre colonnes	64	63	61
Nombres de levées sur l'année	3554	3503	1134
Nb moyen de colonnes levées / tournée	34,2	33,7	13,8
Fréquence moyenne de levées dans l'année	55,5 fois, soit un peu plus d'une fois par semaine	55,6 fois, soit un peu plus d'une fois par semaine	20,6 fois par an, soit toutes les 2 à 3 semaines
Occurrence de colonnes pleines à 100% lors du vidage	989 fois, soit 27,8% des collectes	1204 fois, soit 34,4% des collectes	<i>Donnée non disponible</i>

En annexe 7 sont disponibles les données par colonne de tri (nb de levées, nb de levées « colonne pleine à 100% » pour les emballages et les papiers-cartonnettes).

VALORISATION MATERIAUX PAR HABITANT & BENEFICES ENVIRONNEMENTAUX DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le tableau suivant présente les ratios (nb kg/an/hab) de matériaux de collecte sélective recyclés en 2021 (population : 16 792 habitants).

Matériau	Ratio	Matériau	Ratio
Journaux-magazines	7,8	Briques alimentaires	0,7
Gros de magasin	12,6	Acier	2,2
Cartonnettes	9,3	Aluminium	0,3
Plastiques	4,2	Verre	47,7
Total matériaux recyclés			84,9

Le tableau suivant présente les bénéfices environnementaux du tri sélectif sur le territoire (utilisation des ressources évitées) :

Ressources	Gain
Eau	16 243 m3
Energie électrique)	4 937 MWh
Energie fossile	57,8 tonnes (a)
Matières premières	960 tonnes (b)

(a) : pétrole brut et gaz naturel

(b) : bois, sable, calcaire, minerai de fer, coke (charbon), bauxite

F. ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET EVOLUTIONS DU SERVICE SUR L'ANNEE 2021

- Finalisation des études du projet relatif à la réhabilitation de la déchèterie par le bureau d'études EODD, et réalisation des travaux de novembre 2021 à mars 2022
- Renouvellement du marché de prestation pour la fourniture et la maintenance des bacs d'ordures ménagères résiduelles (marché résilié début 2022 – à relancer en 2022)
- 11 colonnes de tri ont fait l'objet d'un renouvellement en 2021, en remplacement de colonnes usagées ou endommagées, soit 6% du parc
- Installation d'une 5^{ème} caméra de vidéosurveillance sur un point tri du territoire afin de lutter contre les dépôts sauvages en pied de colonnes
- Accueil en déchèterie sur RDV uniquement toute l'année

G. EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2022/2023

- Renouvellement des colonnes (parc vieillissant) et densification des points d'apports volontaires de la collecte sélective en vue du renforcement du parc pour la mise en place des extensions des consignes de tri des plastiques en 2023.
- Lutte contre les dépôts sauvages, notamment en pied de colonnes de tri sélectif : poursuite des équipements en vidéo protection de certains points d'apport volontaire, refacturation...
- Poursuite opération composteurs, en vue du développement optimisé du compostage domestique/partagé pour 2024 (obligation du tri à la source des biodéchets).
- Réflexion sur la mise en place de la collecte des biodéchets à la source
- Poursuite du projet Extension des consignes de tri des plastiques – suivi des études et travaux (via le Groupement d'Autorités Concédantes) - mise en place opérationnelle du nouvel équipement à l'automne 2023.
- Mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée de la déchèterie (2022) puis adaptation de la tarification des artisans
- Poursuite des campagnes ponctuelles de collecte des déchets d'amiante liée (1 ou 2 par an).

ACTIONS DE COMMUNICATION & SENSIBILISATION

■ ANIMATION(S) SCOLAIRES :

1 animation réalisée à l'école de Chuyer le 19 octobre – 2 classes sensibilisées

■ ACTUALITES SUR LE SITE INTERNET :

29/01 - Prolongation du dispositif d'accès à la déchetterie sur RDV

17/05 - Quels sont les leviers pour jardiner en faveur du climat ?

21/09 - Vos vêtements ont de l'avenir, donnez-les ! (cf illustration)

26/10 - Collecte des ordures ménagères de la Toussaint

26/10 - La déchetterie à Pélussin : changement d'horaire et travaux

28/10 - Le compostage un geste écologique

25/11 - Je déménage... Que dois-je faire ? (cf illustration)



La collecte de vos ordures ménagères

Je déménage !
Que dois-je faire ?



J'arrive sur le Pilat Rhodanien : je prends contact avec le service environnement pour activer mon abonnement et la poubelle déjà sur place OU demander la livraison d'un bac s'il n'y en n'a pas sur place.



Je quitte le Pilat Rhodanien : le bac ne m'appartient pas, je le laisse sur place pour le prochain occupant ET j'averti le service environnement pour stopper mon abonnement et l'arrêt de la facturation à mon nom, j'indique ma nouvelle adresse.



Je déménage à l'intérieur du Pilat Rhodanien : je laisse le bac sur place, je contacte le service environnement pour informer de mon changement d'adresse. Mon abonnement sera actualisé (la poubelle de mon ancienne adresse sera désactivée et la poubelle de ma nouvelle adresse sera activée).

Rappel :

chaque foyer doit évacuer ses ordures ménagères résiduelles via le service de ramassage qui est mis en place par la collectivité, il est interdit d'évacuer ses déchets sur un autre territoire ou à une adresse différente.



Si mon bac n'est pas collecté : je contacte le service environnement afin de savoir pourquoi (puce non activée, bac non conforme, bracelet absent...)?

Service Environnement
04 74 87 53 75 - 04 74 87 94 10
environnement@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr



Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Le bon geste en 2 étapes



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L).



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L).



Ni pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :

■ INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET :

Création d'une page dédiée au mobilier et mise à jour de la page sur les textiles selon les recommandations de Refashion

■ **POST FACEBOOK :**

- 07/01/2021 : Accès déchèterie sur RDV
- 15/04/2021 : Déchèterie à Pélussin : Déchets verts
- 13/07/2021 : Collecte des ordures ménagères du 14 juillet
- 16/09/2021 : Accès déchèterie : prenez RDV en ligne !
- 26/10/2021 : Collecte des ordures ménagères de la Toussaint
- 29/10/2021 : Compostage
- 10/11/2021 : Collecte des ordures ménagères du 11 novembre
- 18/11/2021 : Compostage
- 24/11/2021 : Travaux de réhabilitation déchèterie

■ **MISE A DISPOSITION DE FLYERS :** démarches à faire en cas de déménagement, les composteurs à prix préférentiels de la CCPR...

■ **ARTICLES SPECIFIQUES DANS LE MAGAZINE DE LA CCPR (n°10 de mars 2021) – 2 pages :**

- Les tarifs 2021 de la Redevance Incitative (RI)
 - Que finance ma facture
 - Les horaires de la déchèterie et les explications sur la prise de rendez-vous
- + un encart (1/4 de page) sur le compostage et nos tarifs de composteurs (flyer)

La collecte des déchets

Les tarifs 2021 de la Redevance Incitative ?

Conformément à la délibération du 17 décembre 2020, les tarifs de la redevance incitative 2021 s'établissent ainsi :

TARIFS 2021

Volume du bac	Part fixe / abonnement (€ / an)	Part fixe / volume doté (€ / an)	Total part fixe (€ / an)	Coût d'une levée
40 l*	65,51 €	20,59 €	86,10 €	0,92 €
80 l	65,51 €	41,18 €	106,69 €	1,85 €
120 l	65,51 €	61,77 €	127,28 €	2,77 €
240 l	65,51 €	123,54 €	189,05 €	5,53 €
360 l	65,51 €	185,31 €	250,82 €	8,31 €
660 l	65,51 €	339,74 €	405,25 €	15,23 €

* Si incapacité de stockage.

Exemples de redevance selon la taille du bac et le nombre de levées

Volume du bac	Redevance minimum facturée / an (12 levées / an)	Montant de la redevance pour 26 levées / an	Montant de la redevance pour 52 levées / an
40 l*	97,19 €	110,12 €	134,15 €
80 l	128,87 €	154,74 €	202,79 €
120 l	160,55 €	199,35 €	271,43 €
240 l	255,45 €	332,92 €	476,79 €
360 l	350,49 €	466,77 €	682,71 €
660 l	587,95 €	801,10 €	1 196,95 €

QUE FINANCE MA REDEVANCE ?

Vous recevez chaque semestre votre facture de redevance incitative du service déchets. Celle-ci comporte une part fixe et une part variable en fonction du nombre de levées de votre bac à ordures ménagères.

Mais cette redevance ne finance pas uniquement la collecte des ordures ménagères !

Elle participe au financement de l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de gestion des déchets ménagers :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- la collecte et le traitement des emballages recyclables, des papiers-cartons et du verre (points tri)
- la collecte et le traitement des déchets encombrants (accueil en déchèterie),
- les différentes actions ponctuelles du service (promotion du compostage, animations scolaires...),
- la gestion globale du service (suivi des départs et arrivées, gestion des bacs à ordures ménagères...).

At titre d'exemple, en 2020, les dépenses du service environnement se répartissaient ainsi par flux de déchets :

- > 18 % pour la collecte sélective (tri : emballages, papiers cartons, verre)
- > 40 % pour les déchets ménagers
- > 42 % pour la déchèterie.

LES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

PÉRIODE D'HIVER
de mi-novembre à fin février :

- du lundi au vendredi de 14h à 17h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- fermeture le dimanche et les jours fériés.

PÉRIODE D'ÉTÉ
de début mars à mi-novembre :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- le dimanche de 8h30 à 12h30,
- fermeture les jours fériés.

ATTENTION : dernier accès au public, 15 minutes avant l'heure de fermeture.

RESTONS EN CONTACT

Pensez à nous prévenir des changements vous concernant ! Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien... C'est à vous d'en avvertir le service environnement de la communauté de communes, par téléphone au 04 74 87 53 75, par mail à : environnement@pilatrhodanien.fr ou au siège (horaires d'accueil : du lundi au vendredi, 9h / 12h et 14h / 18h30).

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

Vous souhaitez recevoir des informations régulières et connaître les actualités du service Environnement : informations sur la collecte des ordures ménagères (jour férié...) ou l'accueil en déchèterie (type de déchets acceptés, horaires), transmettez-nous votre adresse mail en nous faisant parvenir un courriel à : tri@pilatrhodanien.fr

Facturation des autres services

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	127,28 € / an
Sac prépayé :	3,15 € / sac
Levée bac événementiel :	15,75 € / levée
Frais de changement de serrure :	70,35 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité :	78,75 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	78,75 €

Rappel du minimum facturé de levées

Un minimum de 12 levées annuelles par bac est facturé, réparties indifféremment sur l'année (pas 1 levée / mois mais 12 levées / an).

Ainsi, si vous réalisez sur l'année un nombre de levées inférieur à 12, il vous sera facturé sur l'année, au niveau de la part variable, le nombre réel de levées effectuées, complété d'un nombre de levées de régularisation, pour arriver à 12 levées.

CHANGEMENT DU VOLUME DE VOTRE BAC

Vous pouvez demander le changement du volume de votre bac, afin de l'adapter à votre production de déchets.

Cependant, ce changement sera pris en charge financièrement par la collectivité uniquement dans les six mois suivant la dotation initiale, ou en cas de changement de composition familiale et sur justificatifs. À défaut, une contribution de 78,75 € vous sera facturée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet :

> www.pilatrhodanien.fr

Dans le cadre des consignes sanitaires actuelles, l'accès à la déchèterie se fait uniquement sur RDV.

La prise de RDV se fait en ligne sur le site Eco Déchets > www.ecodechet.com

(en utilisant les navigateurs Chrome, Opéra ou Firefox (mais n'utilisez pas Internet Explorer, ça ne fonctionne pas !))

C'est très pratique, vous créez votre compte, avec vos coordonnées sur Internet, et par la suite vous n'avez plus qu'à choisir votre horaire de RDV. Vous pouvez le modifier ou l'annuler, vous n'attendez plus pour déposer vos encombrants !

En cas de difficultés, la prise de RDV par téléphone est possible auprès du service de gestion des déchets ménagers de la CCPR : 04 74 87 94 10.

CONTACT

Communauté de Communes
Service Environnement
9 rue des Prairies 42410 Pélussin
04 74 87 53 75
environnement@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
Rubrique : environnement@pilatrhodanien.fr

ACTIONS DE PREVENTION

- Distribution de stop-pub
- Poursuite de l'opération Composteurs : composteurs bois 300L et 600L, vente aux prix respectifs de 31 € et 40,50 €

Type composteur	Commande					Déstockage (ventes)				
	2018	2019	2020	2021	Tot 2018/2021	2018	2019	2020	2021	Tot 2018/2021
Bois 300L	40	84	27	27	178	4	65	51	57	177
Bois 600L	10	60	54	53	177	10	31	45	63	149
Total	50	144	81	80	355	14	96	96	120	326

*Bilan financier 2021 pour les composteurs
(données inscrites au CA) :*

Dépenses (commandes)	5530,36 €
Recettes (ventes)	4417,50 €
Dépense nette	1112,86 €

Notre ambassadrice du tri a également suivi en 2021 une formation « guide composteur », ce qui permettra d'approfondir les conseils aux usagers en matière de compostage domestique ou partagé.

LE COMPOSTAGE, UN GESTE ÉCOLOGIQUE

La communauté de communes lance une nouvelle action de mobilisation pour le compostage et met en vente, pour les particuliers du territoire, des composteurs de jardin, à tarifs préférentiels.

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE :
fabrication d'un engrais naturel de qualité.

INTÉRÊT ÉCONOMIQUE :
détourner les bio-déchets et déchets ménagers et donc diminuer les quantités à incinérer..

	Modèle	Prix unitaire TTC	Prix de revente (CCPR)
Composteurs	300 L	52,88 €	31 €
	600 L	66,08 €	40,50 €
Accessoires	Mélangeur	4,92 €	3 €
	Bioseau	3,66 €	2,50 €

Pour tout renseignement sur le compostage ou pour réserver un composteur, contactez la communauté de communes,
04 74 87 94 10 ou environnement@pilatrhodanien.fr

www.pilatrhodanien.fr
9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

Flyer compostage (dans le Mag n° 10 et en distribution au siège)

LES INDICATEURS FINANCIERS

A. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION

Pour la période 2018-2022, l'allotissement du marché de gestion déchets ménagers et assimilés est le suivant :

Flux	Modalité d'exploitation
Ordures ménagères résiduelles	Collecte et transfert (lot 1)
	Traitement (lot 2)
Déchèterie	Exploitation et transport/traitement (lot 3)
Emballages et Papiers & cartonnettes	Collecte et transfert (lot 4)
	Tri (lot 5)
Verre	Collecte (lot 6)

B. MODALITÉS D'ETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE

Le service est essentiellement financé par la Redevance Incitative (RI), facturée aux usagers, selon les dispositions de l'article L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis 2014 et l'instauration de la redevance incitative comme financement principal du service, le tarif se décompose en parts fixe et variable :

- Part fixe commune à tous les usagers = abonnement au service de gestion des déchets
- Part fixe selon le volume du bac à ordures ménagères mis à disposition de l'utilisateur
- Part variable selon le nombre de levées effectuées par l'utilisateur (un minimum de 12 levées annuelles est facturé)

Pour l'année 2021, les tarifs ont été établis par l'assemblée délibérante, par délibération n°20-12-22 du 17/12/2020. Les tarifs appliqués en 2021 sont en hausse de 5% par rapport aux années précédentes (1^{ère} augmentation depuis la mise en place de la redevance en 2014) à savoir :

Volume du bac	Part Fixe abonnement (€/an)	Part fixe volume doté (€/an)	Coût d'une levée
40L *	65,51 €	20,59 €	0,92 €
80L	65,51 €	41,18 €	1,85 €
120L	65,51 €	61,77 €	2,77 €
240L	65,51 €	123,54 €	5,53 €
360L	65,51 €	185,31 €	8,31 €
660L	65,51 €	339,74 €	15,23 €

* en cas d'incapacité de stockage uniquement

La facturation est semestrielle, avec proratisation des éléments de la facture en cas d'emménagement ou de déménagement en cours de semestre.

C. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE

Données issues du compte administratif 2021 – résultats sur l'année

Total dépenses :
2 184 251 €

Total recettes :
2 238 428 €

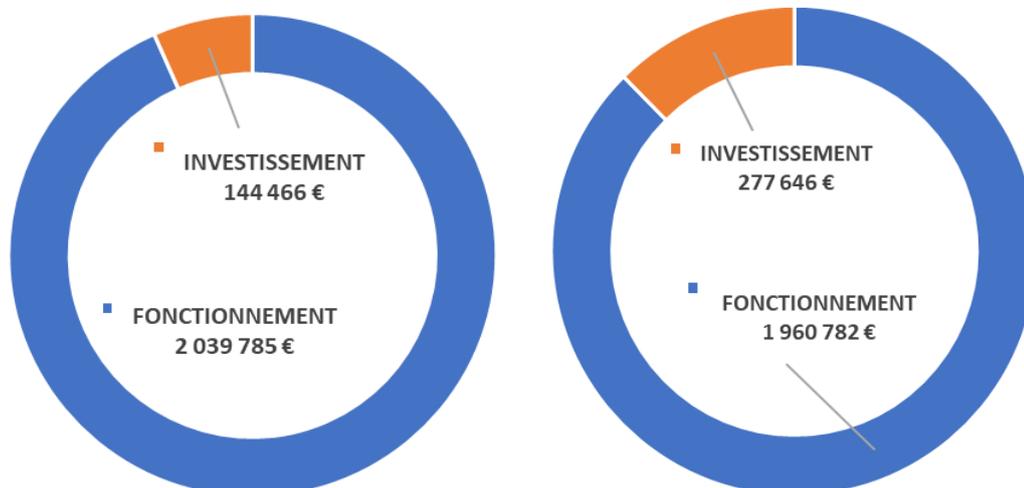


Figure 27 : Dépenses (à gauche) et recettes (à droite) du service de gestion des déchets sur l'année 2021

Les tableaux qui suivent présentent les **détails des dépenses puis des recettes**, en fonctionnement et en investissement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 039 785,02 €	
Dépenses réelles (hors provision)		1 846 045,01 €	100,0%
Prestations Collecte et traitement des déchets		1 602 508,76 €	86,8%
Charges de personnel		124 520,49 €	6,7%
Annulation de redevance et abandons de créances		33 229,44 €	1,8%
Remboursement de frais au budget général		27 781,80 €	1,5%
Prise en charge du traitement des dépôts sauvages		16 195,35 €	0,9%
Maintenance des bacs à ordures ménagères et pièces détachées		11 833,27 €	0,6%
Déchèterie (panneau, taxes foncières, gestion RDV...) et pont bascule (maintenance)		7 308,62 €	0,4%
Charges de prévention (achat de composteurs et stop-pub)		5 645,36 €	0,3%
Autres charges à caractère général (SYDEMER, marchés, frais d'avocat, formation...)		4 680,17 €	0,3%
Facturation redevance (maintenance logiciel, frais divers)		4 267,00 €	0,2%
Filière co-compostage (suivi chambre d'agriculture et analyses broyat)		3 924,79 €	0,2%
Subvention ligue contre le cancer		2 315,80 €	0,1%
Opérations d'ordre et provisions		193 740,01 €	
Charges d'amortissements		189 712,16 €	
Provision pour abandon RI		4 027,85 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	144 466 €
Dépenses réelles	67 187 €
Maitrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la déchèterie	26 143 €
Achats bacs à ordures ménagères	11 137 €
Achats colonnes de tri sélectif	10 201 €
Maitrise d'œuvre relative à la réhabilitation/création de la plateforme déchets verts et dépenses associées (topo)	6 384 €
Fourniture et pose de caméras sur point-tri	5 924 €
Travaux de réhabilitation de la déchèterie (y compris contrôle techniques et SPS)	4 673 €
Création plateforme pour bacs à ordures ménagères	2 398 €
Divers (participation GAC pour DSP Centre de tri)	327 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	77 280 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 960 782 €	
Recettes réelles	1 883 503 €	100,0%
Redevance incitative	1 463 448 €	77,7%
Recettes des éco-organismes	254 539 €	13,5%
Vente de matériaux	119 694 €	6,4%
Remboursements autres budgets (frais de personnel)	21 335 €	1,1%
Refacturations des dépôts sauvages	9 655 €	0,5%
Autres contributions des usagers (caisse déchèterie, pros DV)	6 397 €	0,3%
Vente de composteurs	4 418 €	0,2%
Autres recettes de fonctionnement (produits exceptionnels, reliquats...)	4 018 €	0,2%
Opérations d'ordre	77 280 €	
Reprise des subventions (transfert depuis dépenses d'investissement)	77 280 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	277 646 €
Recettes réelles	87 934 €
FCTVA	4 744 €
autres réserves (affectation du résultat 2020)	83 190 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	189 712 €
Transfert entre sections	189 712 €

Le service est essentiellement financé par la **Redevance Incitative (RI)**, elle représente sur l'année **77,7% des recettes réelles de fonctionnement** (78,9% en 2020). Son produit 2021 s'élève à **1 463 448 €**, en hausse de **6,5%** (+89 255 €) par rapport à l'année précédente (1 374 193 € en 2020). La hausse s'explique principalement par la hausse tarifaire de 5% appliquée au 1^{er} janvier 2021 ; le nombre de levées de bacs en légère évolution, ainsi que la dynamique de la base de données (nouveaux usagers enregistrés : emménagements et régularisations) impactent aussi positivement le montant perçu.

D. PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AU CENTRE DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE

Néant

E. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

Les montants présentés dans ce paragraphe sont ceux correspondants aux **charges supportées au titre de l'année civile**, et peuvent par conséquent diverger des données du compte administratif.

Prestations	Prestataire	Montant TTC	Rappel 2020
Collecte et transfert des ordures ménagères	COVED	408 786,48 €	393 954,03 €
Traitement des ordures ménagères	VEOLIA	234 577,30 €	213 780,50 €
Collecte et transfert des emballages et papiers/cartons	COVED	144 010,51 €	144 188,43 €
Traitement des emballages et papiers/cartons	SUEZ Environnement	98 866,78 €	103 285,91€
Collecte du verre	GUERIN	35 440,84 €	35 349, 08 €
Collecte en déchèterie, transfert et traitement des flux	DELAUZUN	657 705,45 €	642 143,62 €
Fourniture et maintenance de bacs à ordures ménagères (*)	ESE	24 045,90 €	26 176, 97 €

(*) Un tableau détaillé de cette prestation est disponible en annexe 4.

F. MONTANT DETAILLE DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGREES

Données issues du compte administratif

Filière	Eco-organisme	Soutien	Montant	*	Rappel 2020
Emballages et cartons de déchèterie	CITEO	A la tonne triée	209 558,80 €	A	196 520,19 €
Papiers		A la tonne triée	18 192,63 €	B	15 677,96 €
Déchets d'équipement d'ameublement	Eco-mobilier	A la tonne collectée	14 631,32 €	C	10 068,65 €
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E	A la tonne collectée + protection gisement	12 155,92 €	D	10 044,04 €
Textiles, linges et chaussures	Eco-TLC	A la communication	0 €	E	1677,10 €
TOTAL Soutiens éco-organismes			254 538,67 €		233 987,94 €

* (A) en 2020 : 2 acomptes semestriels + liquidatif/SCC (n-1) + complément de liquidatif (n-2) ; en 2021 : 2 acomptes semestriels + liquidatif/SCC (n-1)

(B) complément de majoration à la performance (au titre de 2018 !) sur soutien perçu en 2021 (complément de 2 521,20 €)

(C) 2 semestres en 2020, 3 semestres en 2021

(D) 4 trimestres en 2020 et 2021

(E) versement 2021 (au titre de 2020) perçue en 2022 !

Les montants perçus par les éco-organismes en 2021 sont en hausse de 8,8%. La hausse s'explique notamment par le versement plus important d'Eco-mobilier (3 semestres au lieu de 2), ainsi qu'une évolution significative des soutiens CITEO (+7,3%).

G. MONTANT DETAILLE DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

Données issues du compte administratif (CA) et des ventes sur l'année (« au titre de »)

Matériaux	Repreneur	Montant CA 2021	Montant au titre de l'année 2021	Rappel 2020 (« au titre de »)
Journaux-magazines	NORSKE SKOG	9 524,65 €	9 524,65 €	10 139,45 €
Gros de magasin	SUEZ Environnement	- €	615,30 € *	0 €
Cartonnettes	Revipac	19 298,40 €	20 504,42 €	6 162,32 €
Briques alimentaires		165 €	115 €	165 €
Alu	Regeal Affimet	2 420,61 €	3 096,56 €	1 271,38 €
Acier	Arcelor	6 823,15 €	7 823,84 €	3 972,02 €
Plastiques	Valorpast	10 933,98 €	18 671,01 €	9 461,97 €
Verre	Verallia (St-Gobain)	11 044,01 €	17 838,53 €	18 565,89 €
Total reprise collecte sélective		60 209,80 €	78 189,31 €	49 738,03 €
Cartons	Revipac	30 112,49 €	25 459,54 €	10 840,78 €
Ferrailles	DELAUZUN	28 629,96 €	29 871,72 €	8 988,86 €
Batteries		581,95 €	520,15 €	612,85 €
Huile végétale	QUATRA	159,35 €	211,35 €	43,50 €
Total reprise flux déchèterie		59 483,75 €	56 062,76 €	20 485,99 €
Total reprise tout matériau		119 693,55 €	134 252,07 €	70 224,02 €

Concernant l'analyse des ventes de matériaux sur l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre), les matériaux de collecte sélective sont en forte hausse (+57,2%), compensant totalement la baisse de l'année précédente (-33,8%). Cette évolution s'explique par l'embellie des cours de reprise des matériaux. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Reprise sur le gros de magasin à compter du mois de décembre (reprise à 0 de juillet 2019 à novembre 2020)
- Hausse de 232% des recettes sur les cartonnettes (baisse des tonnages -10%, mais prix moyen +269%)
- Hausse de 143% des recettes d'aluminium (effet tonnage +28,7% et prix moyen +90%)
- Hausse de 97% des recettes d'acier (effet tonnage +3,8 % et surtout prix moyen +90)
- Hausse de 97% des recettes sur les plastiques rigides (effet tonnage +0,7% et surtout prix moyen +96%)

Concernant les flux de déchèterie, le montant perçu pour les ventes de l'année marque une hausse encore plus importante (+173,7%), compensant les baisses des années précédents (-21,3% entre 2018/2019 puis -37,5% entre 2019/2020). Les évolutions par flux sont les suivantes :

- hausse de 135% des recettes sur le carton de déchèterie, malgré une baisse des tonnages recyclés¹ (-12%), mais un prix moyen d'achat en forte hausse (+1677%) ;
- hausse de 232 % des recettes sur la ferraille, sous l'effet du prix moyen d'achat (233%)
- pour les flux très minoritaires, la reprise des batteries évolue à la baisse (-15,1% car baisse en quantité), mais l'huile végétale à la hausse (+386% - effet prix).

Au global, les ventes sur l'année des matériaux de collecte sélective et de déchèterie progressent de +91,2%.

Le tableau suivant récapitule les principaux prix moyens (PM) annuels (vente sur l'année rapporté au tonnage) 2020 et 2021 :

¹ Pour les cartons bruns de déchèterie, les effets stocks de fin d'année peuvent être forts, et le delta entre tonnages collectés en déchèterie et tonnages envoyés au recyclage par année civile peuvent s'avérer importants.

Matériau	PM 2020	PM 2021	Evol	Matériau	PM 2020	PM 2021	Evol
Acier	112,2 €/t	212,7 €/t	+89,6%	Papiers JRM	56,5 €/t	72,3 €/t	+28%
Alu	302,7 €/t	575,6 €/t	+90,1%	Plastiques	134,0 €/t	262,6 €/t	+95,9%
Cartonnettes	35,4 €/t	131 €/t	+269,7%	Ferraille	40,0 €/t	133,4 €/t	+233,3%
Cartons déchèterie	61 €/t	162,8 €/t	+166,9%				

En 2021, tous les matériaux évoluent fortement à très fortement à la hausse. Ceci contraste avec la morosité globale du marché du recyclage observé entre 2016 et 2020 (renforcé en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire).

L'effritement des recettes de vente matériaux constaté depuis plusieurs années et très marqué en 2020 est complètement gommé, comme le montre le graphique suivant :

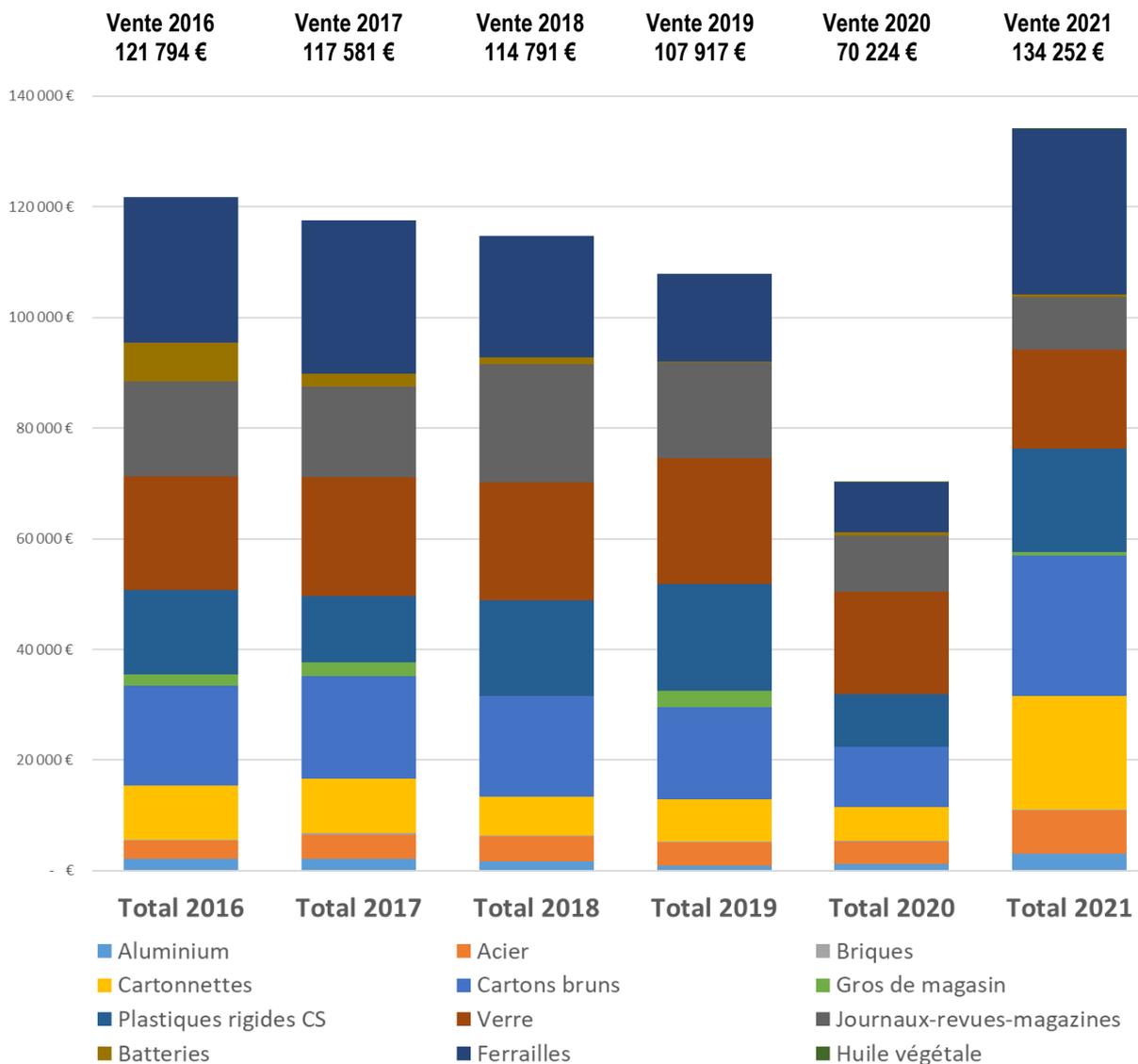


Figure 28 : Recettes de vente des matériaux de collecte sélective et de déchèterie sur la période 2016-2021

Le contexte national et international du recyclage des matériaux de collecte sélective et de déchèterie s'est fortement redressé en 2021.

Une représentation graphique de l'évolution des cours des principaux matériaux en moyenne annuelle sur 4 ans est disponible en annexe 9.

H. RECAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES SPÉCIFIQUES (VENTE ET SOUTIENS) PAR FLUX DE DÉCHETS

1) ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les coûts de collecte, transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles sont en hausse de 5,9%. C'est principalement le coût de traitement qui progresse (+9,7%) alors que les hausses des coûts de collecte et de transfert sont plus limitées (respectivement +4,4% et +0,2%).

La progression des coûts de traitement s'explique par l'augmentation de la TGAP (+3 € HT/t) et la hausse des tonnages (+1,7%). Concernant la collecte, l'impact de la crise sanitaire est significatif. Un avenant a été signé en avril 2021 pour prendre en compte les contraintes sanitaires imposées à la profession. Il a été ainsi versé à ce titre 11 080,91 € pour la période 2020/2021. La révision annuelle des prix dans le cadre du marché public de prestations a un faible impact (+0,67% entre 2020 et 2021).

L'année 2021 est ainsi la période la plus onéreuse depuis la conteneurisation préalable à la mise en place de la RI. La contraction des dépenses comparativement à 2012 est cependant encore importante (-22,6%).

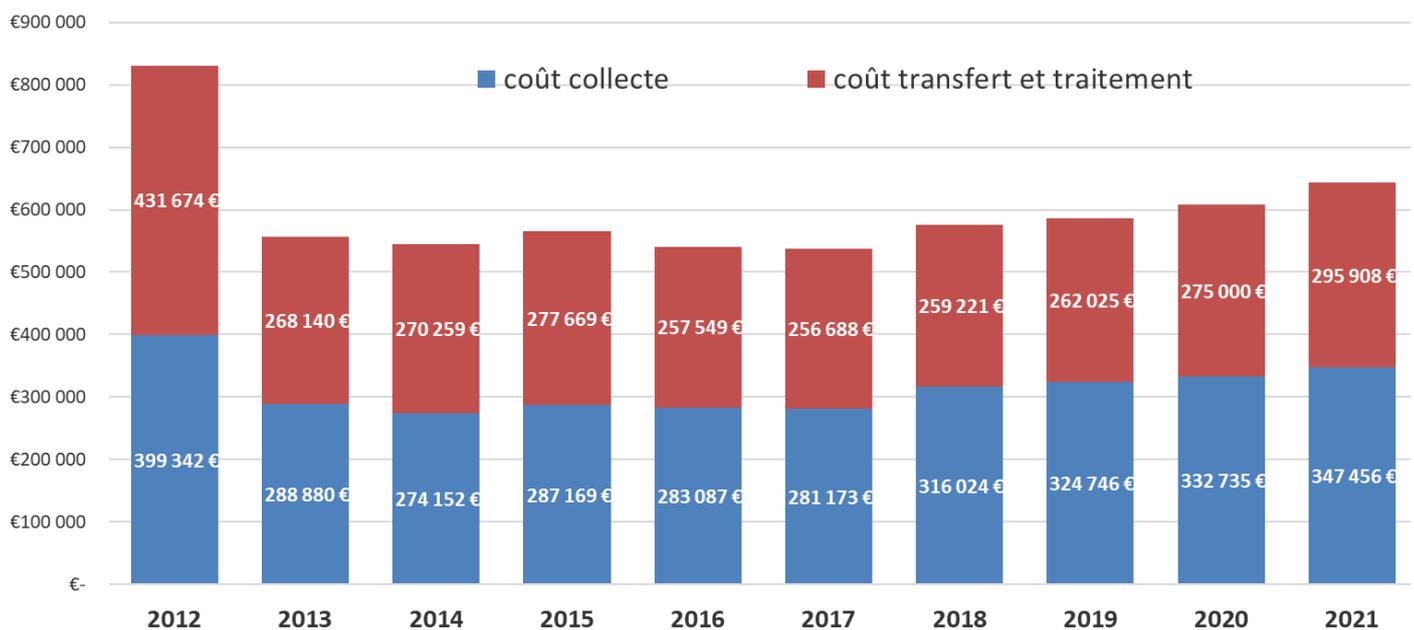


Figure 29 : Evolution du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles (€ TTC)

En intégrant les charges de précollecte (fourniture et maintenance des bacs à ordures ménagères, bracelets...), le coût global des ordures ménagères résiduelles (hors amortissement des plateformes ou du quai de transfert et autres charges) en 2021 s'établit à 674 480,72 €, soit +6,3% par rapport à 2020, chaque étape technique étant plus onéreuse, notamment la pré-collecte (hausse de 15%, après une baisse l'année passée de -9,4%).

Etape technique	Dépenses 2021	Dépenses 2020	Evolution 2020/2021
Précollecte (1)	31 116,95 €	27 058,37 e	+15,0%
Collecte (2)	347 455,70 €	332 734,68 €	+4,4%
Transfert (2)	61 330,77 €	61 219,34 €	+0,2%
Traitement (2)	234 577,30 €	213 780,50€	+9,7%
TOTAL € TTC	674 480,72 €	634 792,89 €	+6,3%

(1) frais de bacs (fourniture sur l'année [INV], maintenance et pièces détachées) sur l'année civile (écart au CA), et le cas échéant d'autres fournitures de pré-collecte (bracelets, sacs rouges...).

Attention, les frais d'amortissement des plateformes ne sont pas inclus.

(2) Coûts TTC des prestations du 1^{er} janvier au 31 décembre (écart au CA)

Les charges de pré-collecte sont constituées principalement de la gestion du parc et de sa maintenance, auxquelles s'ajoute la fourniture de bracelets verts (881,40 € TTC en 2020 et 1746 € TTC en 2021) ainsi que le rachat partiel du stock de bacs et des pièces détachées au prestataire sortant (ESE) pour 5 325,05 € TTC en 2021. Le détail des coûts de fourniture et de maintenance du parc est détaillé en annexe 4.

2) COLLECTE SÉLECTIVE (EMBALLAGES, PAPIERS-CARTONNETTES ET VERRE)

Les coûts de collecte et de traitement des trois flux de déchets recyclables sont en faible baisse (-1,6%).

En intégrant les charges de précollecte (colonnes, plateformes), le coût global des déchets recyclables en 2021 s'établit à 308 921 €, soit une hausse de 1,7% par rapport à 2020. C'est l'étape pré collecte qui augmente fortement, en raison de l'acquisition de 24 colonnes de tri en 2021, contre 16 unités en 2020.

Etape technique	Dépenses 2021	Dépenses 2020	Evolution 2020/2021
Précollecte (colonnes)	30 602,46 €	20 869,06 €	46,6%
Collecte et transfert	179 451,35 €	179 974,74 €	-0,3%
Emballages	109 710,37 €	112 254,23 €	-2,3%
Papiers-cartonnettes	34 300,14 €	31 934,19 €	7,4%
Verre	35 440,84 €	35 786,31 €	-1,0%
Tri	98 866,78 €	102 848,68 €	-3,9%
Emballages	71 347,73 €	75 762,41 €	-3,9%
Papiers-cartonnettes	27 519,05 €	27 086,27 €	1,9%
TOTAL € TTC	308 920,59 €	303 692,48 €	1,7%

(1) La ligne précollecte est calculée selon la méthode suivante : commandes de colonnes réalisées sur l'année (suivi technique) et paiement sur l'année des plateformes de tri le cas échéant.

Après déduction des ventes de matériaux ainsi que des soutiens des éco-organismes (hors cartons issus de la déchèterie et hors soutiens affectés aux ordures ménagères résiduelles), **les charges techniques de collecte sélective ne sont pas totalement compensées**, laissant un coût résiduel de 37 138 €.

Recettes	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2020/2021
Vente matériaux (sur l'année)	78 189,31 €	49 738,03 €	57,2%
Soutiens éco-organismes	193 593,35 €	164 050,70 €	18,0%
Total recettes	271 782,66 €	213 788,73 €	27,1%
Coût aidé hors frais généraux	37 137,94 €	89 903,75 €	-58,7%

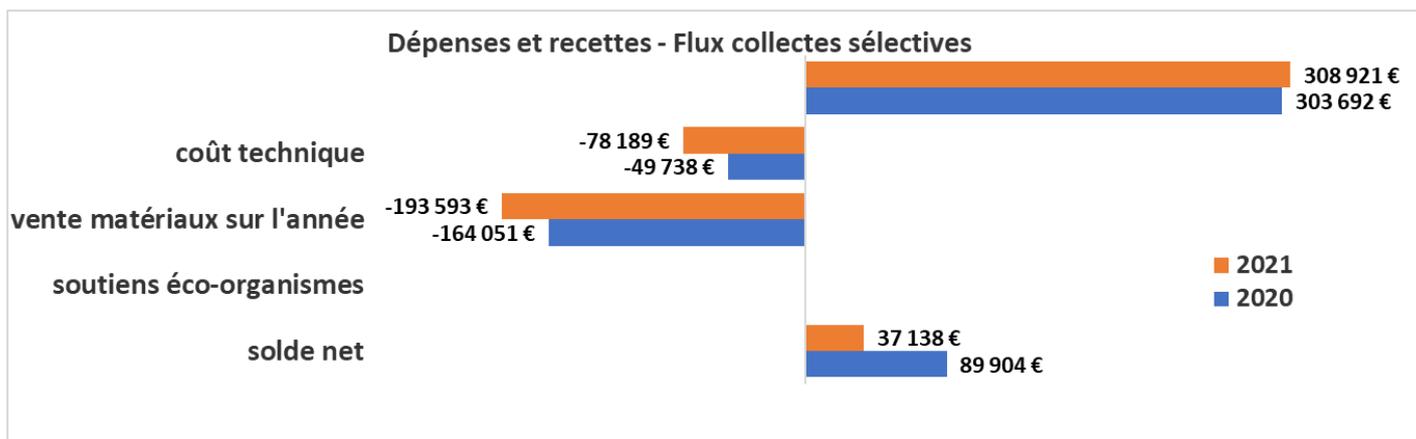


Figure 30 : Evolution 2020/2021 des charges techniques et des recettes de collectes sélectives

Enfin, la communauté de communes verse une subvention à la Ligue contre le cancer au titre de la collecte sélective du verre, d'une valeur de 3 € par tonne de verre collectée. Pour l'année 2021, le montant s'élèvera à 2404,67 € (paiement en 2022).

3) DECHETERIE (COLLECTE ET TRAITEMENT)

Les coûts de collecte et de traitement des flux de déchèterie sont en hausse de 2,4%. Selon les étapes techniques, les évolutions divergent. Les frais de gardiennage régressent (-3,3%) lors que les frais de transfert et de traitement augmentent respectivement de 4,4 et 4,2%, sous l'effet de l'augmentation des tonnages à prendre en charge.

Etape technique	Dépense 2021	Dépense 2020	Evolution 2020/2021
Collecte (*)	149 660,51 €	154 853,16 €	-3,4%
Transfert	118 606,96 €	113 646,99 €	4,4%
Traitement	389 437,75 €	373 643,47 €	4,2%
TOTAL € TTC	657 705,22 €	642 143,62 €	2,4%

(*) Frais de gardiennage uniquement, sans comptabilisation des frais liés à l'entretien de la voirie, à la vidéosurveillance ou aux équipements annexes (barrières, pont bascule).

Après déduction des ventes de matériaux et des soutiens des éco-organismes (en incluant les recettes issues des cartons de déchèterie), ainsi que la participation des usagers, **le coût technique net s'élève à 539 538,38 €.**

Recettes	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2020/2021
Vente matériaux (sur l'année)	56 062,76 €	20 485,99 €	173,7%
Soutiens éco-organismes	60 945,32 €	53 128,08 €	14,7%
Participation des usagers (sur l'année)	1 158,75 €	1 286,13 €	-9,9%
Total recettes	118 166,83 €	74 900,20 €	57,8%
Coût aidé hors frais généraux	539 538,38 €	567 243,42 €	-4,9%

Ainsi, compte-tenu de la hausse des recettes spécifiques, notamment de la vente des matériaux, et malgré l'augmentation des dépenses, le coût net de gestion des déchets collectés en déchèterie régresse (-4,9%), après deux années de hausse sensible (+16,9% et +0,9%).

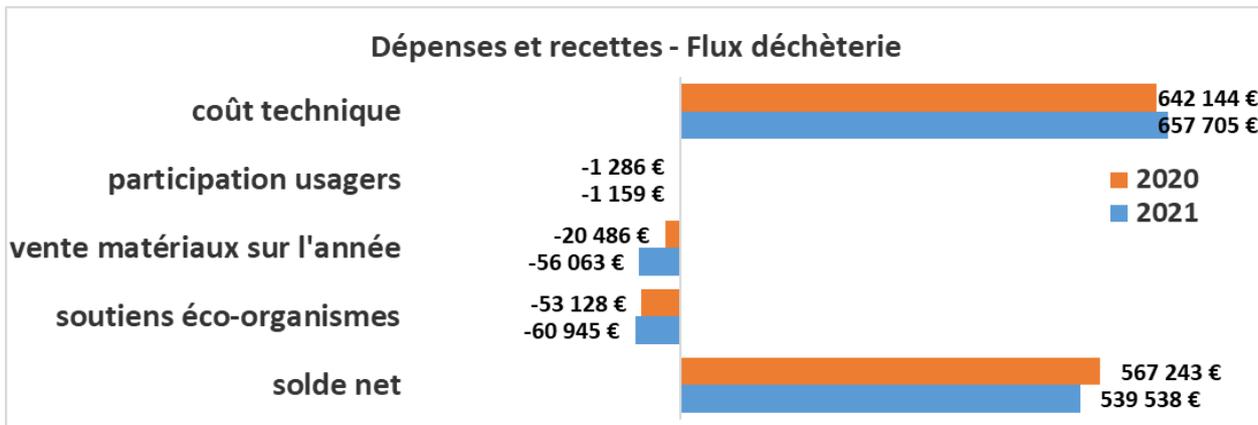


Figure 31 : Evolution du coût de gestion de la déchèterie intercommunale à Pélussin

4) EVOLUTION INTERANNUELLE DU COUT GLOBAL

Globalement, le coût de **collecte et de traitement** des déchets ménagers et assimilés sur le Pilat Rhodanien est en hausse de 1,7% par rapport à l'année précédente. Pour la troisième année consécutive depuis la mise en place de la redevance, le coût global annuel dépasse la valeur 2012, dernière année avant la mise en place « à blanc » de la redevance incitative (+11,5% entre 2021 et 2012).

Les coûts présentés correspondent aux dépenses liées au marché global de gestion des déchets. Sont ainsi prises en compte les charges de collecte et de traitement (charges de précollecte non incluses) des différents flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et déchèterie), desquelles sont déduites certaines recettes liées à la déchèterie (vente des ferrailles et batteries, et participation des usagers).

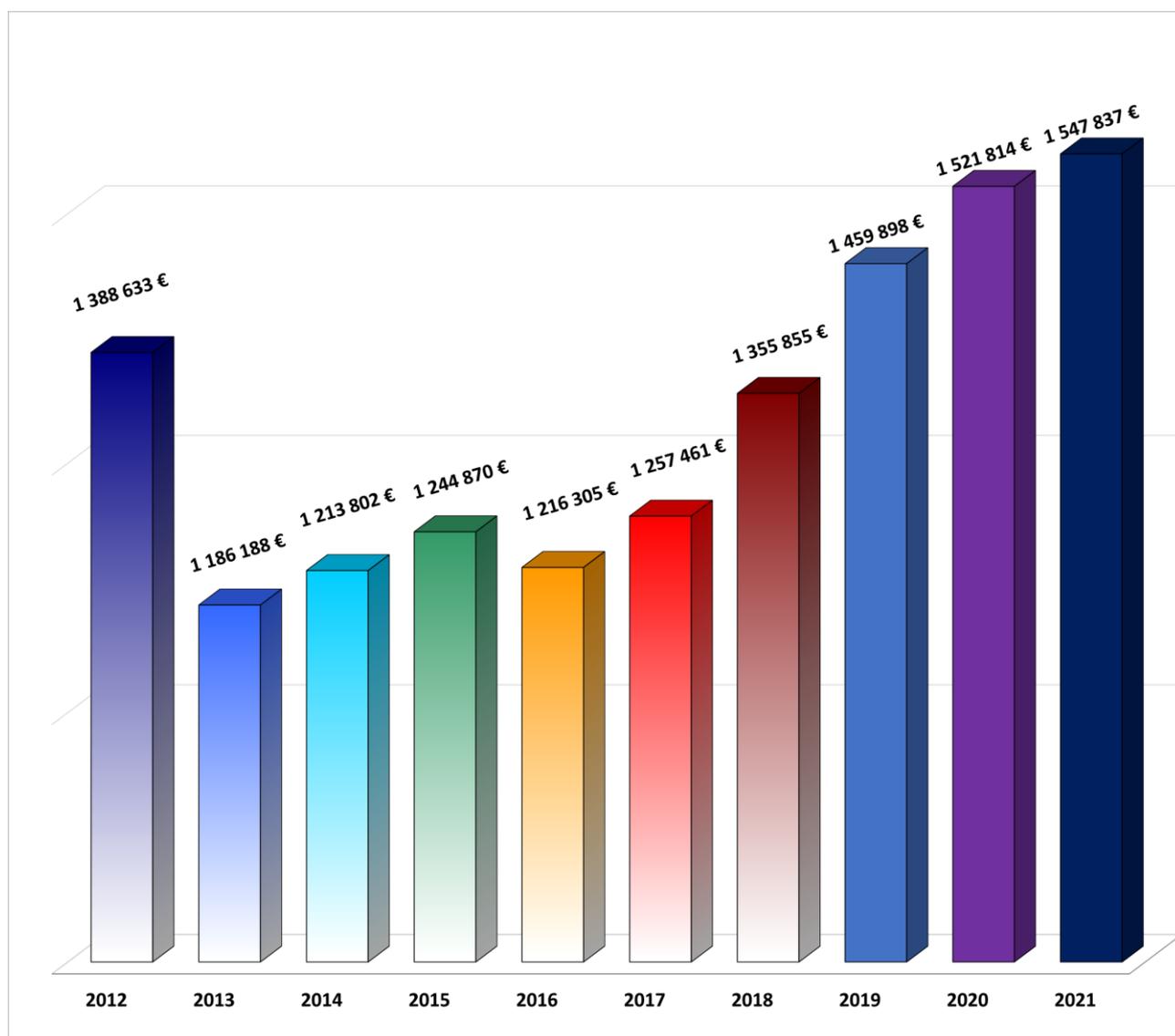


Figure 32 : Evolution du coût global de gestion des déchets

I. AUTRES DEPENSES DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS (AU COMPTE ADMINISTRATIF)

Type de dépenses	Montant 2021	Montant 2020
Communication ¹	366,18 €	485,17 €
Redevance incitative	41 524,29 €	10 029,59 €
- Maintenance et hébergement	3 481,20 €	3 481,20 €
- Frais TIPI	785,80 €	682,36 €
- Annulation de RI et abandon de créances	33 229,44 €	5 866,03 €
- Provision pour abandon de redevance	4027,85 €	0 €
Charges de personnel ²	103 185,59 €	123 893,23 €
Taxe foncière (déchèterie)	363 €	378 €
Participations ³	3219,13 €	2 515,65 €
- Remboursement Vienne Condrieu Agglomération (VCA)	0 €	0 €
- Cotisation SYDEMER	2 519 €	2 515,65 €
- Participation au Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) ⁴	700,13 €	0 €
Dépenses diverses	64 494,12 €	57 313,56 €
- Entretien déchèterie (voirie, vidéosurveillance, pont bascule, petite fourniture, frais télécommunications panneau à message variable) et réparations (barrière...)	2786,37 €	2 725,91 €
- Analyse broyat déchets verts	531,48 €	855,60 €
- Suivi de la prise de RDV en déchèterie	3969,25 €	799,36 €
- Suivi filière co-compostage par chambre d'agriculture	3 393,31 €	3 393,31 €
- Prise en charge des dépôts sauvages	16 195,35	15 487,07 €
- Frais liés à la vidéoprotection des points tri	0 €	538,80 €
- Frais de transport, voyages et déplacements	87,04	65,51 €
- Remboursement de frais au budget général	27 781,80 €	21 255,01 €
- Frais liés aux marchés publics (publicité pour consultation, abonnement indices...)	180 €	1 346,41
- Subvention Ligue contre le Cancer ⁵	2315,80 €	4 423,68 €
- Achat de composteurs et de stop pub	5645,36 €	5 198,90 €
- Frais de justice	576 €	1 224 €
- Frais de formation (guide composteur)	945 €	0 €
- Fournitures divers (EPI, clé...)	88,16 €	0 €

¹ En 2020, les frais de communication correspondent à des panneaux d'information en déchèterie (en lien avec la gestion de la crise sanitaire et un relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques) – En 2021, panneau en déchèterie également

² Remboursements déduits

³ Contribution VCA non versée en 2020 ni en 2021 (régul à venir)

⁴ Contribution pour les études liées au centre de tri : 373,13 € en fonctionnement et 327 € en investissement

⁵ Paiement pour 2 années en 2020, 1 seule en 2021

J. ANALYSE BUDGETAIRE SELON LA METHODE « MATRICE DES COÛTS » DE L'ADEME

La restitution qui suit est construite selon les prescriptions du guide méthodologique « Analyser et valoriser les matrices des coûts », édition octobre 2011. Les matrices 2019, 2020 et 2021 (matrice 2021 disponible en annexe 10) ont été réalisées strictement selon la méthodologie ADEME (analyse sur les montants HT). Ce n'était pas le cas pour les données présentées dans les RPQS des années précédentes (matrice TTC), empêchant toute comparaison interannuelle antérieurement à 2019.

1) COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT EN 2021		
	€ arrondis	€/habitant
total des charges TTC	1 957 527 €	116,6 €
total des produits	468 293 €	27,9 €
coût à la charge de la collectivité	1 489 234 €	88,7 €
Contributions	1 462 185 €	87,1 €
Ecart entre coût et financement en €	- 27 049 €	-1,6 €
Ecart entre coût et financement en %		-1,8%

Le coût total du service s'élève à 1 957 527 €, soit 116,6 € par habitant du territoire (111,2 € en 2020). Après déduction des produits spécifiques (vente de matériaux, soutiens des éco-organismes...), le reste à charge est de 1 489 234 €, soit 88,7 € par habitant (88 € en 2020). Afin de le financer, la contribution des usagers (redevance incitative principalement) s'est élevée en 2021 à 1 462 185 € soit 87,1 € (82,8 € en 2020). L'écart observé est donc de -1,6 €, ce qui signifie que les contributions sont insuffisantes pour couvrir le reste à charge (comme en 2020 : -5,9%).

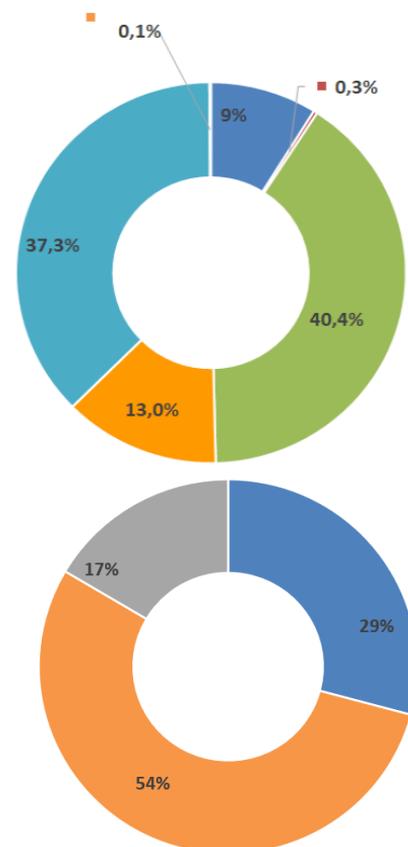
Ainsi, avec un niveau de financement de 98,2% (pour rappel 94,1% en 2020), la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se situe bien en deçà des niveaux régional (104 % en 2019) et national (105%). Ceci confirme que le niveau de la redevance incitative prélevée en 2021 reste trop faible pour assurer l'équilibre financier, ce qui a été pris en compte avec l'évolution des tarifs au 1^{er} janvier 2022.

2) STRUCTURE DU COUT

CHARGES 2021	€ HT arrondis	€/habitant	%
Ch. structure / communication	163 313 €	9,73 €	9%
Charges techniques	1 680 421 €	100,1 €	91%
Prévention	5 669 €	0,3 €	0,3%
Précollecte & collecte	745 660 €	44,4 €	40,4%
Transfert & transport	239 379 €	14,3 €	13,0%
Traitement (1)	687 398 €	40,9 €	37,3%
Autres charges (2)	2 316 €	0,1 €	0,1%
total charges HT	1 843 734 €	109,8 €	100%
TVA acquittée	113 793		

PRODUITS 2021	€ arrondis	€/habitant	%
Produits industriels (3)	136 475 €	8,1 €	29%
Soutiens	254 539 €	15,2 €	54%
Aides	77 280 €	4,6 €	17%
Total produits	468 294 €	27,9 €	100%

Couverture des charges par les produits	24 %
--	-------------



(1) Vente d'énergie déduite (méthode ADEME), (2) Subvention ligue contre le cancer ou Collecte Vienne Condrieu Agglomération le cas échéant, (3) Vente matériaux...

Les produits permettent de couvrir 24% des charges du service (contre 21% en 2020). Ce taux est très hétérogène selon les 3 grands flux de déchets. Les ordures ménagères ne sont couvertes qu'à 6%, contre 76% pour la collecte sélective :

COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS POUR LES PRINCIPAUX FLUX EN 2021			
FLUX de déchets	Charges (€ TTC arrondis)	Produits (€ arrondis)	Couverture
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	812 362 €	49 240 €	6%
TRI SELECTIF (3 flux)	385 421 €	293 234 €	76%
FLUX DECHETERIE	737 290 €	120 387 €	16%

3) HIERARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

HIERARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES EN 2021		
Principaux postes de charges	Montant en € HT	% total des charges
Total charges transfert/transport et traitement déchèterie	480 746 €	26%
Total charges précollecte et collecte OMR	370 180 €	20%
Total charges transfert/transport et traitement OMR	310 958 €	17%
Total charges structure & communication	163 313 €	9%
Total charges collecte déchèterie	155 564 €	8%
Part des 5 principaux postes de charges		80%

Les principales charges du service concernent le transfert et le traitement des déchets transitant en déchèterie, devant la précollecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles, ces 2 postes représentant à eux deux 46% des charges.

4) COÛTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

PART RELATIVE DU COÛT AIDE HT PAR FLUX DE DECHET			QUANTITES COLLECTEES	
Flux de déchets	coût aidé HT - € arrondi	en %	Tonnes 2021	en %
Omr	41,8 €	51,0%	2175	24,7 %
Verre	1,3 €	1,6%	802	9,1 %
RSHV	3,2 €	4,0%	800	9,1 %
D. des déchèteries *	34,6 €	42,2%	4726	53,6 %
D. des pros **	-0,1 €	-0,1%	144	1,6 %
autres services ***	1,1 €	1,3%	173	2,0%
Total	81,9 €	100%	8517	100%

* Hors gravats

** apports directs sur plateforme DV

*** TLC & dépôts sauvages

Alors que les ordures ménagères pèsent 51% sur le coût aidé HT, elles représentent moins de 25% des tonnages collectés.

A l'inverse, le verre et les recyclables secs hors verre (RSHV), c'est à-dire les emballages et les papiers & cartonnets, pèsent respectivement 1,6 % et 4,0 % sur le coût aidé, contre 9,1 % chacun sur les tonnages.

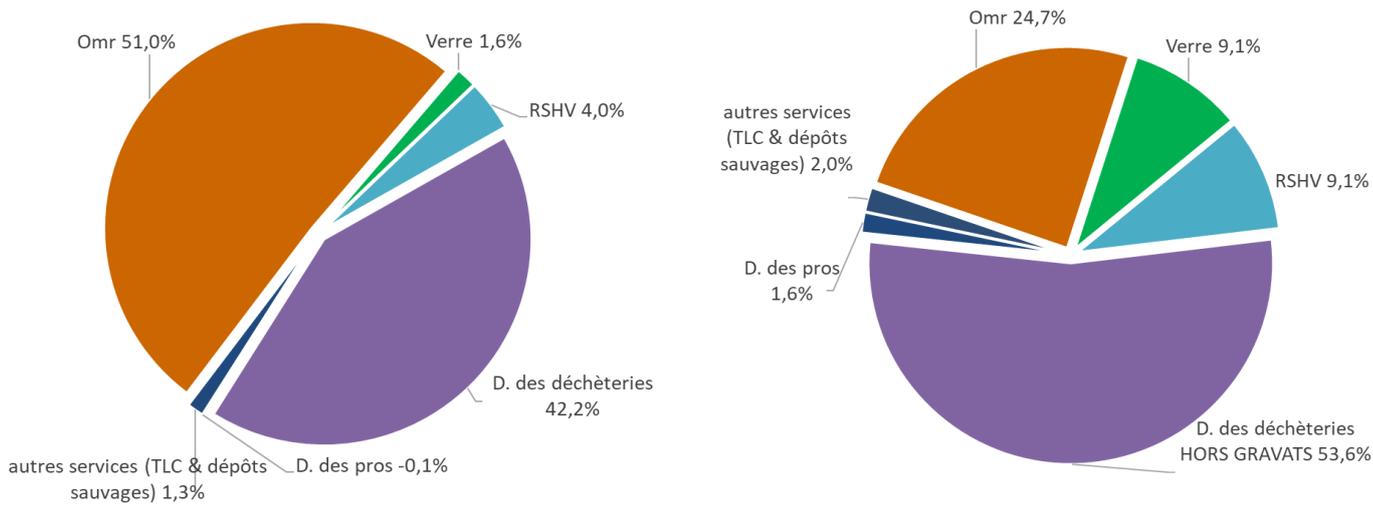


Figure 33 : Part relative de chaque flux sur le coût aidé (à gauche) et en tonnages (à droite) en 2021

Le ratio d'ordures ménagères sur notre territoire est faible (129,5 kg/an/hab), en raison notamment de la mise en place de la Redevance Incitative. L'écart au référentiel régional 2020 (223 kg/an/hab) est de - 42%. A l'inverse, le ratio des déchets de déchèterie (hors gravats) est très élevé et en l'occurrence 58% à 74% plus fort que le référentiel (336,3 vs 213 kg avec gravats ou 281,4 vs 162 kg sans gravats) ; cependant, la comparaison est à minorer, le ratio régional portant sur une année fortement marquée par la crise sanitaire (baisse de l'ordre de 20 kg en raison de la crise sanitaire), comparativement au ratio CCPR qui porte lui sur une année de retour à la normale (pas de période de confinement stricte avec fermeture du site de la déchèterie en 2021, contrairement à 2020).

Au global, les déchets ménagers et assimilés collectés sur le Pilat Rhodanien atteignent 580 kg/an/habitant (gravats en déchèterie inclus), contre 523 kg au référentiel régional, soit un écart de 10,9% (écart surévalué en raison des années différentes CCPR 2021 vs Région 2020).

Ces ratios de collecte marqués (faible sur les OMR et fort sur les flux déchèterie) ont une incidence sur les coûts de gestion des déchets par flux, comme présenté ci-après.

Les graphiques suivants représentent pour chaque flux de déchets leur coût à la tonne ou à l'habitant.

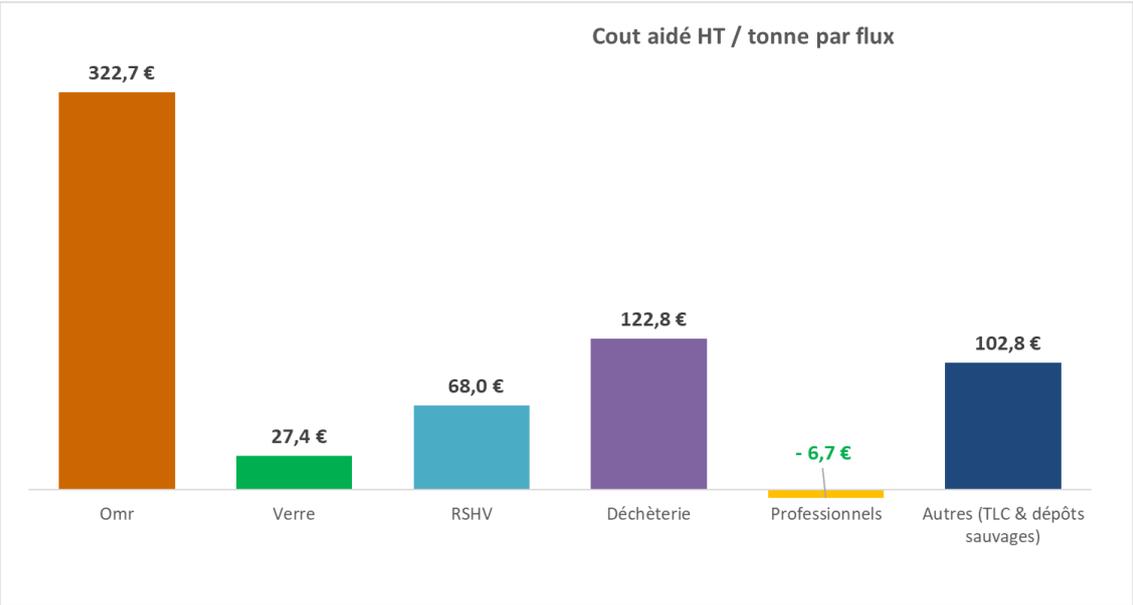


Figure 34 : Coût aidé HT par tonne par flux de déchets

Les ordures ménagères présentent le coût à la tonne et à l'habitant le plus fort. Les déchets de déchèterie ont un coût à la tonne moindre, mais compte-tenu des tonnages importants collectés, leur coût à l'habitant est presque équivalent à celui des OMR. À l'inverse, les autres flux (textiles liges et chaussures d'une part et dépôts sauvages d'autres part) ont un coût à la tonne assez élevé, mais les tonnages relatifs étant faibles, ils impactent finalement peu le coût du service ramené à l'habitant.

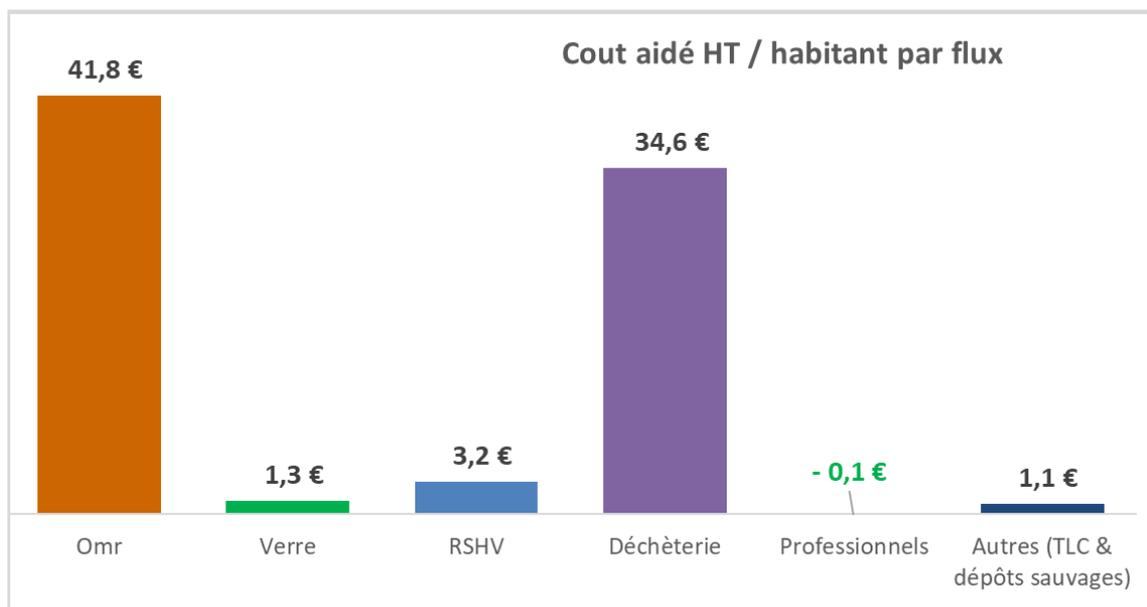


Figure 35 : Coût aidé HT par habitant par flux de déchets

5) POSITIONNEMENT DES COÛTS DE LA COLLECTIVITE AU NIVEAU REGIONAL

D'un point de vue global, le coût du service (€ aidé HT par habitant) est maîtrisé avec 82,50 €, comparativement à la médiane régionale (92 €) – *dernière donnée disponible en Région : 2019*.

POSITIONNEMENT DU COÛT ET DES QUANTITES COLLECTEES PAR HABITANT TOUS FLUX		
Tous flux	coût aidé HT en €/hab	Qté collectées en kg/hab
CC du Pilat Rhodanien (2021) – (tonnes avec gravats)	81,9 €	580
Données régionales milieu Mixte -rural (2019) MEDIANE et FOURCHETTE 50% / 80% des collectivités	92 €	523
	50% CL [76 - 104 €] 80% CL [70-116 €]	50% des collectivités entre 490 kg et 593 kg
Ecart / coût moyen du référentiel ou ratio moyen	-10%	+11%

En analysant par flux de déchets, et comparativement aux données régionales pour une typologie équivalente (mixte rural), les principaux enseignements sont les suivants :

- Le coût des ordures ménagères est faible (-15% par rapport au référentiel), grâce au ratio de collecte faible (-36%) ; par contre le coût à la tonne est plus élevé que le référentiel, pour la même raison ;
- Le coût du verre est un peu inférieur à l'habitant (-7%), en raison du ratio élevé (+40%).
- Le coût des recyclables secs (emballages, papiers et cartonnets) est également faible comparativement au référentiel régional (-41%) ; le mode de collecte en apport volontaire influence positivement les coûts de ce flux.
- Enfin, les coûts liés à la déchèterie sont par contre plus élevés qu'en région, aussi bien à l'habitant (+13%), qu'à la tonne (+4%). Les ratios de collecte élevés (+16%) expliquent cela.

POSITIONNEMENT DU COÛT AIDE HT PAR HABITANT POUR CHACUN DES PRINCIPAUX FLUX				
<i>coût aidé HT en €/hab</i>	<i>OMR</i>	<i>VERRE</i>	<i>RSHV</i>	<i>déchets des déchèteries</i>
CC du Pilat Rhodanien	41,8 €	1,3 €	3,2 €	34,6 €
Données régionales - milieu Mixte -rural, 2019 <i>MEDIANE et FOURCHETTE 50% / 80% des collectivités</i>	49 €	1,4 €	5,5 €	31 €
	[42-60 €] / [38-68 €]	[0,9-2,0 €] / [0,4-2,4 €]	[3,7 - 8,9 €] / [1,7-15,1 €]	[26-35 €] / [17-32 €]
Ecart / coût moyen du référentiel	-15%	-7%	-41%	13%
COMPARAISON DES QUANTITES COLLECTEES AU NIVEAU NATIONAL / SUR LA CCPR				
<i>quantités collectées en kg/habitant</i>	<i>OMR</i>	<i>VERRE</i>	<i>RSHV</i>	<i>déchets déchèteries</i>
CC du Pilat Rhodanien	129,5	47,7	47,7	281,4
Données régionales - milieu Mixte -rural, 2019 <i>MEDIANE et FOURCHETTE 50% des collectivités</i>	201	34	47	242
	[172 - 227 kg]	[32 - 40 kg]	[39 - 51 kg]	[187 - 311 kg]
Ecart / ratio moyen du référentiel	-36%	40%	1%	16%
POSITIONNEMENT DU COÛT AIDE HT PAR TONNE POUR CHACUN DES FLUX				
<i>coût aidé HT en €/T</i>	<i>OMR</i>	<i>VERRE</i>	<i>RSHV</i>	<i>déchets déchèteries</i>
CC du Pilat Rhodanien	322,7 €	27,4 €	68,0 €	122,8 €
Données régionales - milieu Mixte -rural, 2019 <i>MEDIANE et FOURCHETTE 50% / 80% des collectivités</i>	256 €	38 €	122 €	118 €
	[242-300 €] / [218-347 €]	[23-51 €] / [10-72 €]	[72-187 €] / [46-265 €]	[105-144 €] / [79-169 €]
Ecart / coût moyen du référentiel	26%	-28%	-44%	4%

Concernant le flux déchèterie, le graphique suivant montre l'impact du ratio de déchets sur le coût aidé HT à l'habitant.

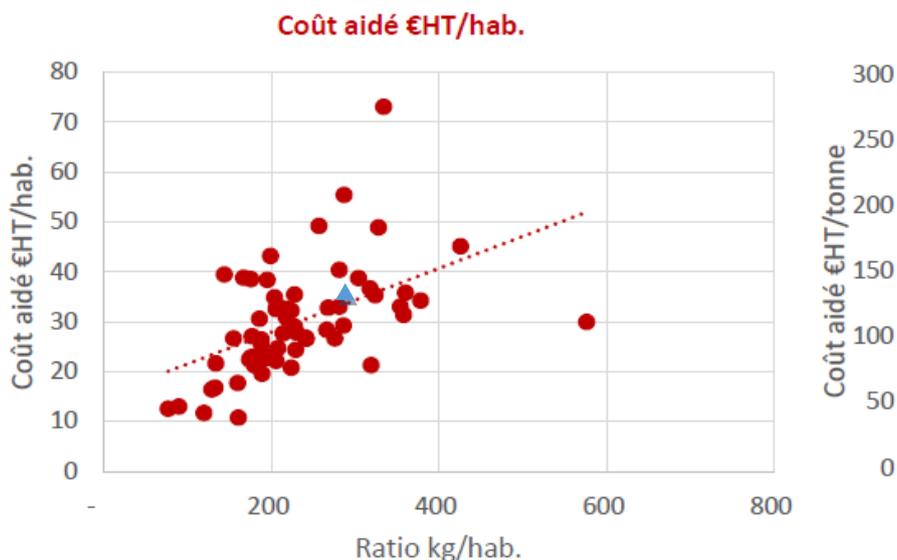


Figure 36 : Représentation du coût par habitant du flux déchèterie en fonction du ratio collecté – milieu mixte à dominante rurale

Données issues du référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2019 de la gestion des déchets

Situation de la CCPR (triangle bleu)

Compte-tenu du ratio de collecte observé sur notre territoire (281,4 kg/an/hab), le coût de la déchèterie reste raisonnable.

6) EVOLUTION DU COÛT DU SERVICE PUBLIC SUR TROIS ANS

Les graphiques suivants représentent l'évolution des coûts aidés TTC par habitant sur 3 ans pour les principaux flux et au global :

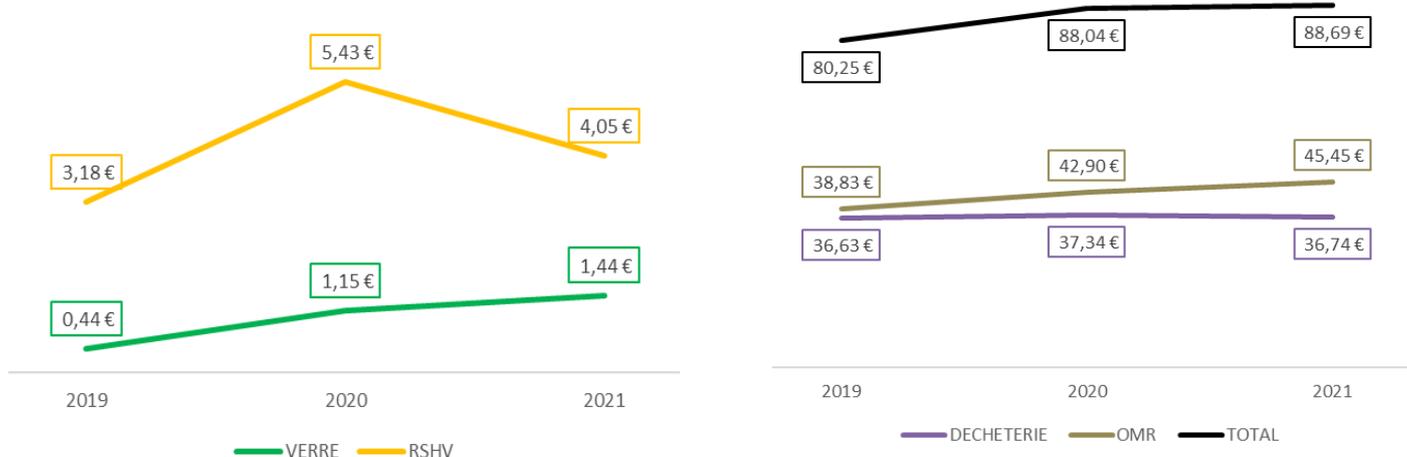


Figure 37 : Evolution des coûts aidés TTC/habitant par flux et au global entre 2019 et 2021

Les flux de collecte sélectives (recyclables secs hors verre – emballages et papiers-cartonnettes – et verre) évoluent fortement, en raison de l'instabilité des recettes de vente des matériaux notamment. La reprise des cours en 2021 permet cependant de temporiser la hausse sur les RSHV en 2021. A l'avenir ce flux sera par contre impacté par la mise en place de l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023 (incidence sur les coûts de collecte, transfert et traitement). De plus, les deux flux de collecte sélective (RSHV et verre) seront impactés par le renforcement du dispositif de pré-collecte (ajout de nouvelles colonnes de tri, création de nouveau point tri).

Concernant le flux déchèterie, son coût est maîtrisé. Le renforcement des conditions d'accueil avec la mise en place des RDV (partiellement en 2020 et totalement en 2021), a probablement contribué à cette stagnation. En 2022, la mise en place du contrôle d'accès devrait conforter cette situation.

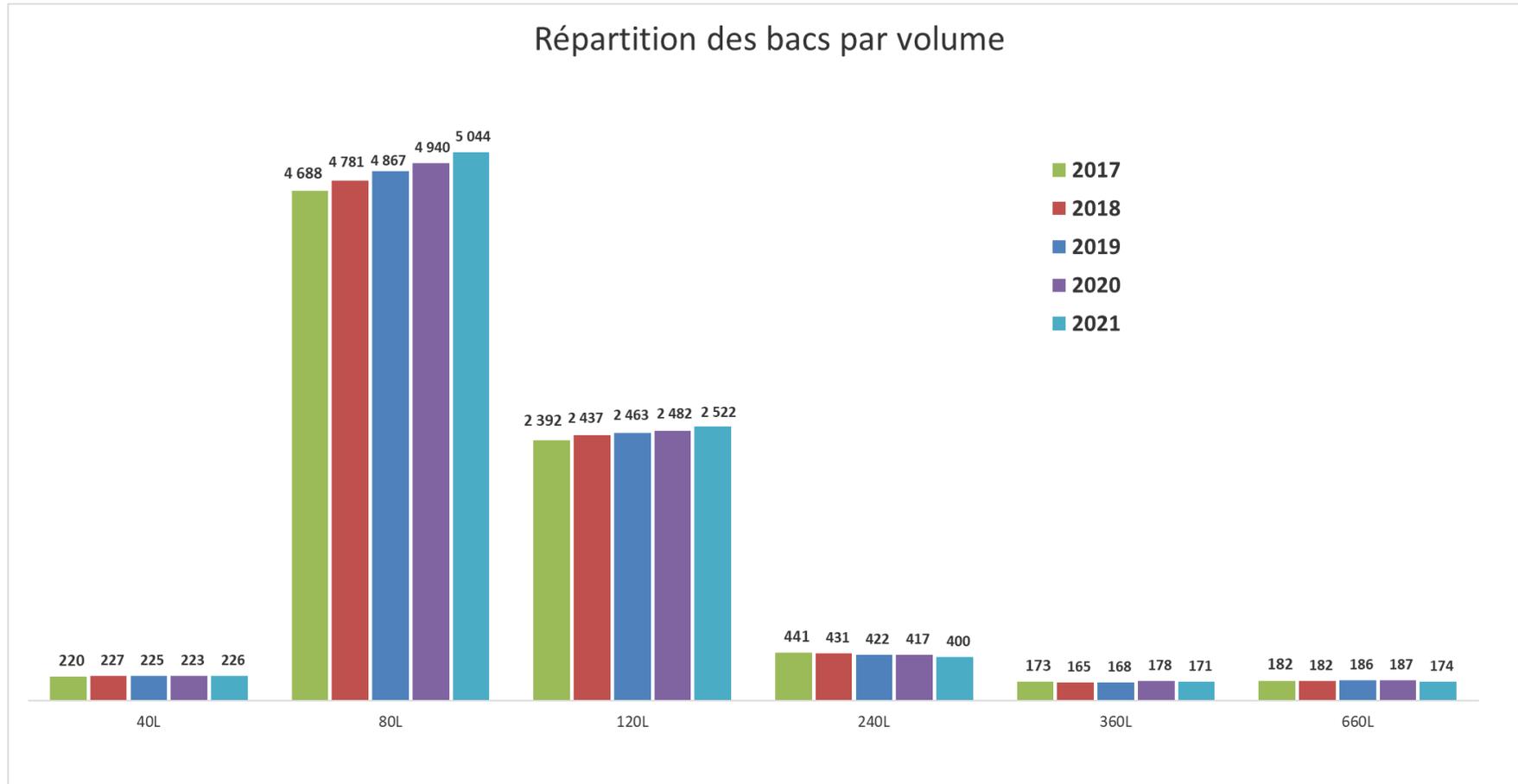
Pour les ordures ménagères, les coûts augmentent régulièrement, notamment en raison de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement. Cette tendance va se renforcer dans les prochaines années. La diminution des tonnages, par transfert des nouveaux emballages plastiques vers les RSHV d'une part (en 2023), et des biodéchets vers des solutions de tri à la source (généralisation en 2024) devraient limiter la hausse.

Au global, après une forte évolution du coût entre 2019 et 2020, notamment en raison de l'effondrement des cours des matériaux d'une part, et de la prise en compte d'amortissement antérieurs dans le calcul du coût (+7,3 €/hab), la hausse est fortement ralentie en 2021.

ANNEXES

- Annexe 1 Présentation du parc de bacs à ordures ménagères résiduelles par volume de bacs
- Annexe 2 Liste des points tri du territoire du Pilat Rhodanien
- Annexe 3 Collecte du verre (détail des tonnages par commune et évolution interannuelle)
- Annexe 4 Coûts de prestation de fourniture et de maintenance du parc de bacs OMr
- Annexe 5 Données relatives à la déchèterie
- Données de fréquentation par semaine en 2021*
- Taux d'occupation des créneaux par jour*
- Répartition des entrées en déchèterie par commune*
- Annexe 6 Répartition des levées de bacs OMr en 2021 (par commune et type de redevable)
- Annexe 7 Fréquence de collecte des colonnes de tri sélectif (nb de levées en 2021 par mois et par flux)
- Annexe 8 Détail des déchets dangereux collectés en déchèterie
- Annexe 9 Evolution des cours de reprise des matériaux de collecte sélective et du carton de déchèterie – moyennes annuelles 2017/2021
- Annexe 10 Matrices des coûts du service en 2021 en € HT, € HT/habitant et €HT/tonne

Annexe 1 – Présentation du parc de bacs à ordures ménagères résiduelles par volume de bacs



Annexe 2 – Liste des points tri du territoire du Pilat Rhodanien

COMMUNE	EMPLACEMENT	COMMUNE	EMPLACEMENT	
BESSEY	Gencenas	PELUSSIN (suite)	La Chaize	
	Salle des Fêtes		La Vialle	
CHAVANAY	La Côte		L'eau qui bruit	
			L'Ollagnière	
	La Ribaudy		Place AFN	
	Parking de la Gare (Luzin) ⁺		Place du 8 mai	
	Parking de la Tour		Rue Benaj	
	Parking du cimetière		Rue de la Maladière	
	Richagnieux		Virieu (place Abbé Vincent)	
	RN 86 - Verlieu		ROISEY	Le Briat
	Salle des Fêtes	Pont Jacquet		
ZA Verlieu	Salle des Fêtes			
CHUYER	Pont Nové	SAINT-APPOLINARD	Choron (usine Justin Bridou)	
	Terrain Multisports		Route de St-Julien M.M.	
LA CHAPELLE VILLARS	Les Grandes Bruyères	ST-MICHEL-SUR-RHONE	Domaine Villars*	
	Salle des Fêtes		Les Bretteaux	
LUPE	Parking du Cimetière		Parking du Cimetière	
	Parking Grenier (stade)	Saint Abdon		
MACLAS	Résidence du Lac	ST-PIERRE-DE-BOEUF	Base de loisirs	
	Route de Lupé		Camping	
	Rte de Pélussin (s. des fêtes)		Espace Eaux Vives	
MALLEVAL	Chazeau		Hameau de Chézenas	
	Jeu de Boules ⁺		Hôpital local*	
PELUSSIN	Camping Belle Epoque		VERANNE	Quartier de la Gare
	Cimetière des Croix			Salle des fêtes des Gravieres
	Cimetière Notre-Dame	Parking du cimetière		
	Collège Gaston Baty*	Route de Maclas		
	Collège St Jean*	VERIN	Entrée du Bourg	
	Déchetterie		Hameau du Chatelard	
	Hôpital local*		Parking du Stade	

(*) Points tri non accessibles au grand public, réservé à la structure (gros producteur)

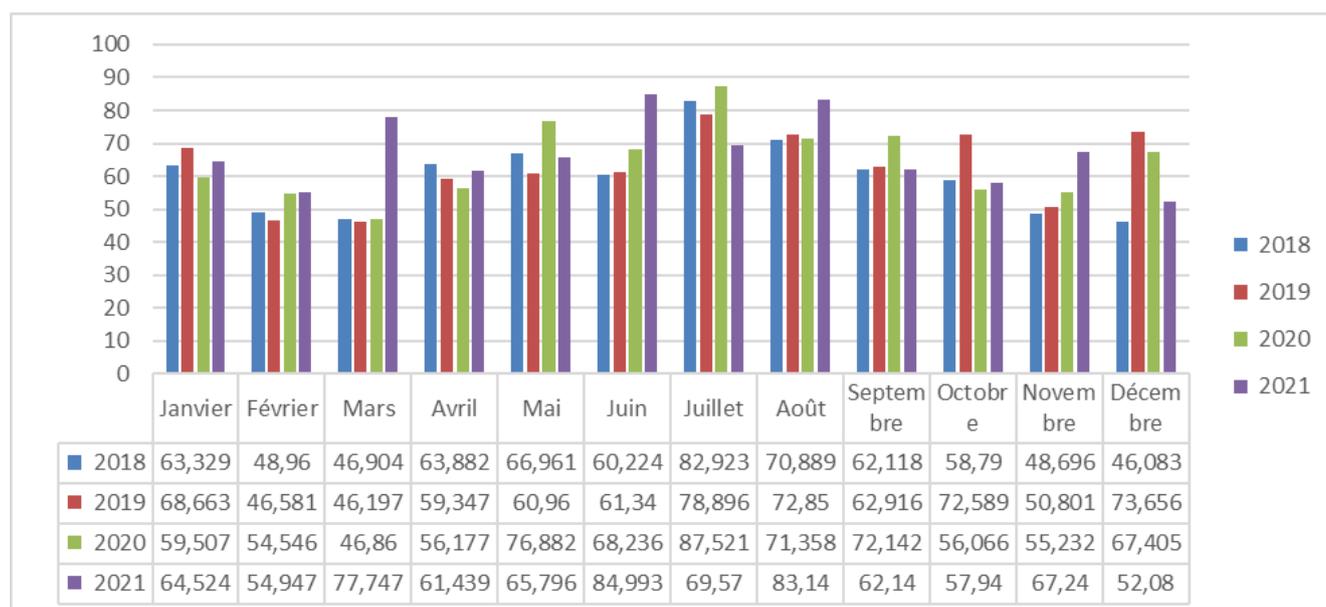
(+) Point équipé d'une colonne verre uniquement

Annexe 3 – Collecte du verre (données détaillées)

Ventilation des tonnages annuels de VERRE par commune (données Rapport prestataire Guérin)

Communes	Conteneurs	Tonnage
BESSEY	2	26,78
CHAVANAY	11	136,73
CHUYER	2	43,35
LA CHAPELLE VILLARS	2	17,81
LUPE	1	14,35
MACLAS	7	112,60
MALLEVAL	2	14,69
PELUSSIN	12	204,96
ROISEY	3	38,58
ST APPOLINARD	2	16,81
ST MICHEL SUR RHONE	4	44,05
ST PIERRE DE BOEUF	7	72,84
VERANNE	2	31,75
VERIN	3	26,28
Total général	60	801,56

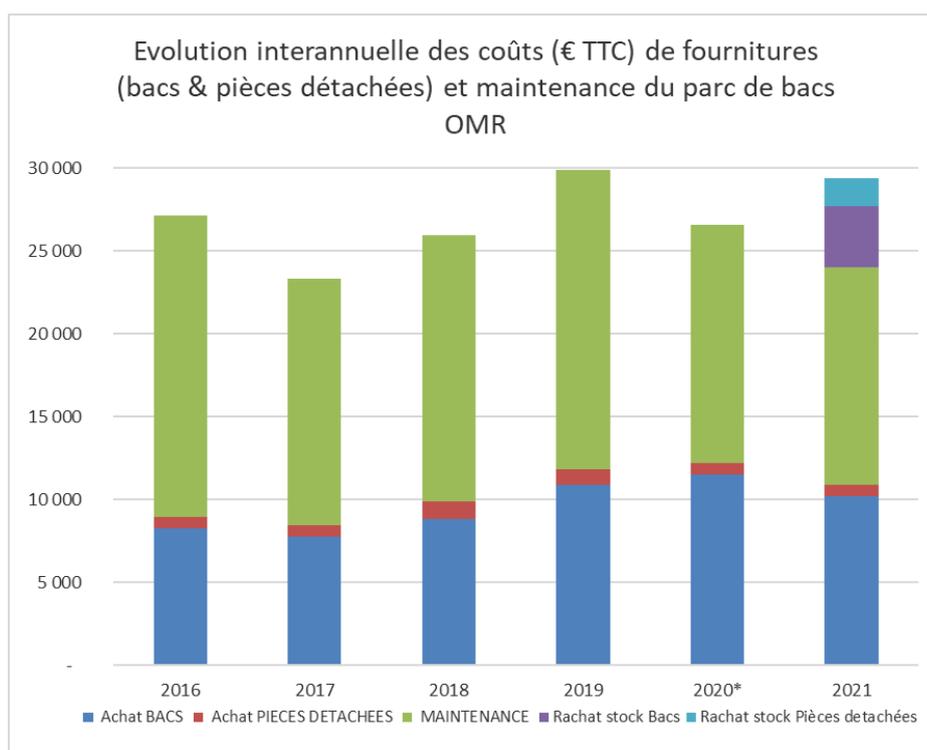
Ventilation des tonnages annuels de VERRE par mois (données Rapport prestataire Guérin) et comparaison (n-1 à -3)



Annexe 4 – Détail des montants facturés (TTC) pour la prestation de fourniture et de maintenance des bacs à ordures ménagères en 2021 & et évolution interannuelle (graphique ci-dessous)

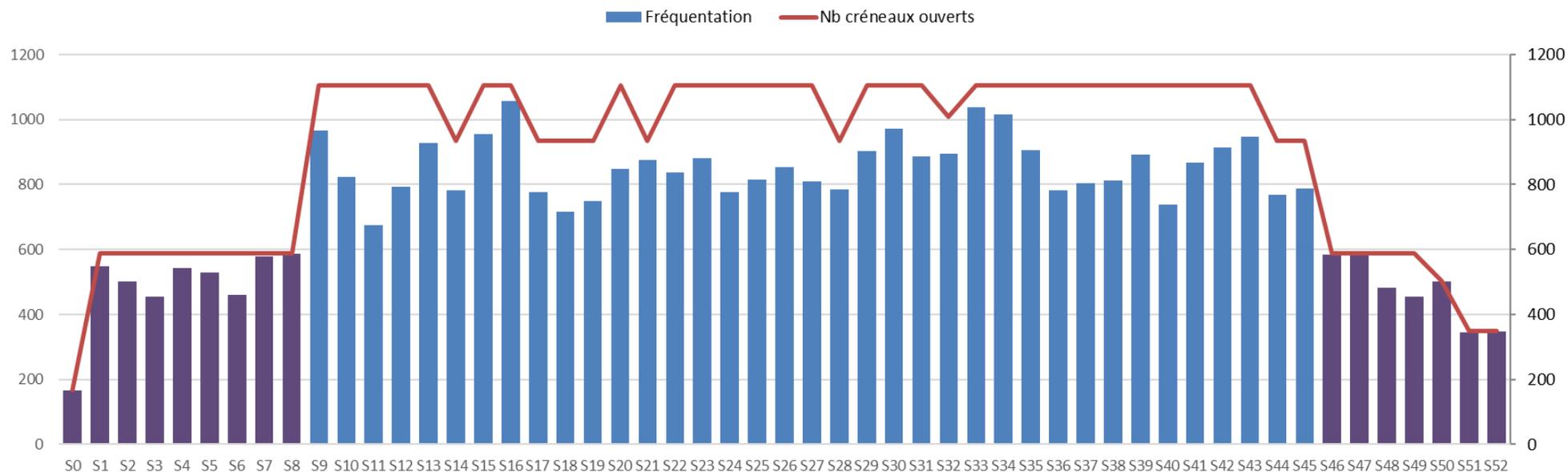
Mois	Bacs	pièces détachées	maintenance	Total général
JANVIER *	- €	- €	1 213,78 €	1 213,78 €
FÉVRIER *	155,76 €	81,07 €	1 151,53 €	1 388,36 €
MARS	537,00 €	145,92 €	1 244,90 €	1 927,82 €
AVRIL	614,88 €	20,27 €	746,94 €	1 382,09 €
MAI	735,96 €	24,31 €	684,70 €	1 444,97 €
JUIN	5 994,96 €	357,59 €	6 162,26 €	12 514,80 €
JUILLET				
AOÛT				
SEPTEMBRE				
OCTOBRE	1 061,16 €	54,06 €	1 027,04 €	2 142,26 €
NOVEMBRE				
DÉCEMBRE	1 084,68 €	44,58 €	902,55 €	2 031,81 €
TOTAL 2021	10 184,40 €	727,80 €	13 133,70 €	24 045,90 €
<i>Rachat stock</i>	<i>3 664,73 €</i>	<i>1 660,32 €</i>		<i>5 325,05 €</i>
RAPPEL 2020	11 556,43 €	636,10 €	14 389,03 €	26 581,56 €
Evol 2020/2021 hors stock	-11,9 %	14,4 %	-8,7 %	-9,5 %
Evol 2020/2021 avec stock	19,8 %	275,4 %	-8,7 %	10,5 %

* pas/peu de bacs et pièces détachées en début d'année car utilisation du stock SULO transféré à ESE



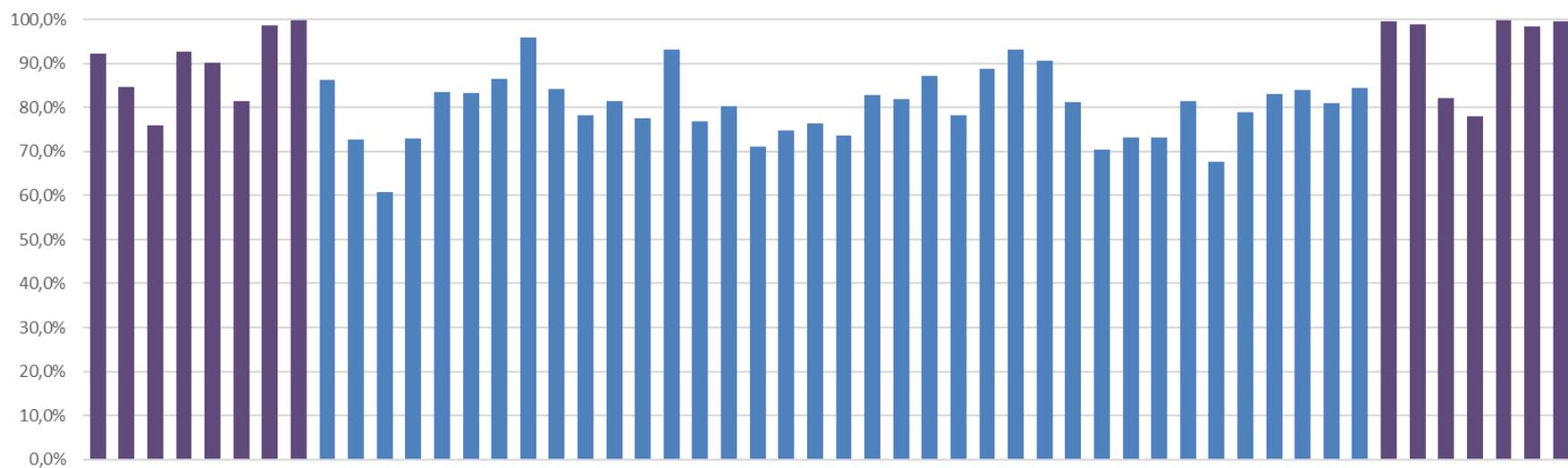
Annexe 5 – Données relatives à la déchèterie en 2021

Répartition de la fréquentation hebdomadaire 2021 (nb passages/semaine) et du nombre de créneaux ouverts



La semaine « S0 » ne comprend qu'un seul jour. Les histogrammes violets représentent la période « horaires d'hiver » et les bleus les « horaires d'été ».

Taux moyen d'occupation par semaine



Taux d'occupation des créneaux par jour en 2021

Semaine	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
0						98,8%	
1	96,4%	85,7%	95,2%	88,1%	89,3%	99,4%	
2	94,0%	78,6%	65,5%	97,6%	84,5%	88,1%	
3	83,3%	76,2%	57,1%	82,1%	72,6%	84,5%	
4	96,4%	95,2%	88,1%	88,1%	98,8%	89,3%	
5	97,6%	79,8%	84,5%	92,9%	98,8%	88,1%	
6	72,6%	90,5%	100,0%	90,5%	77,4%	58,3%	
7	98,8%	98,8%	100,0%	97,6%	98,8%	98,2%	
8	100,0%	100,0%	98,8%	100,0%	101,2%	99,4%	
9	97,6%	91,1%	82,1%	83,9%	84,5%	99,4%	64,6%
10	75,6%	56,5%	82,1%	78,0%	79,2%	90,5%	47,9%
11	58,3%	54,2%	56,5%	52,4%	65,5%	82,7%	55,2%
12	64,3%	46,4%	66,1%	64,3%	82,7%	97,0%	89,6%
13	72,0%	72,6%	86,9%	86,3%	97,0%	93,5%	76,0%
14		84,5%	81,5%	75,0%	88,1%	91,7%	79,2%
15	80,4%	75,0%	82,7%	88,7%	97,6%	96,4%	84,4%
16	98,2%	94,0%	86,3%	93,5%	99,4%	100,0%	100,0%
17	81,0%	86,3%	86,9%	73,8%	76,8%		100,0%
18	75,6%	73,8%	81,5%	67,9%	71,4%		99,0%
19	63,1%	47,6%	80,4%		100,0%	98,2%	100,0%
20	74,4%	80,4%	67,9%	70,2%	85,1%	78,0%	86,5%
21		98,8%	95,2%	81,0%	99,4%	94,6%	90,6%
22	76,2%	60,7%	81,0%	58,9%	78,6%	89,3%	93,8%
23	80,4%	66,1%	94,0%	68,5%	78,6%	88,7%	85,4%
24	57,7%	64,3%	78,0%	61,3%	75,6%	77,4%	83,3%
25	66,7%	59,5%	70,8%	69,0%	79,8%	86,9%	90,6%
26	82,7%	70,2%	75,6%	83,9%	83,3%	77,4%	61,5%
27	77,4%	56,5%	64,9%	72,0%	85,7%	81,0%	78,1%
28	91,1%	91,1%		84,5%	79,2%	81,5%	69,8%
29	81,0%	71,4%	85,7%	81,0%	88,1%	82,7%	84,4%
30	92,9%	85,1%	98,2%	88,7%	92,9%	80,4%	71,9%
31	97,0%	97,6%	73,2%	78,6%	89,3%	65,5%	45,8%
32	97,6%	95,8%	90,5%	83,9%	90,5%	74,4%	
33	92,9%	95,2%	95,8%	99,4%	98,2%	90,5%	80,2%
34	96,4%	89,3%	89,9%	91,1%	98,8%	100,0%	69,8%
35	87,5%	82,1%	77,4%	79,2%	85,1%	86,9%	70,8%
36	67,3%	67,9%	81,5%	74,4%	64,9%	73,2%	64,6%
37	77,4%	75,6%	76,8%	47,6%	77,4%	78,0%	80,2%
38	60,7%	67,3%	78,6%	68,5%	85,1%	84,5%	67,7%
39	79,8%	72,6%	72,0%	73,8%	81,5%	97,6%	92,7%
40	50,0%	48,8%	56,5%	74,4%	70,2%	91,7%	82,3%
41	73,8%	75,0%	73,2%	68,5%	81,0%	97,0%	83,3%
42	81,5%	83,3%	85,1%	74,4%	85,7%	85,7%	85,4%
43	85,7%	82,1%	83,3%	91,7%	96,4%	90,5%	58,3%
44		90,5%	73,2%	80,4%	85,1%	87,5%	69,8%
45	72,0%	82,1%	68,5%		99,4%	97,6%	86,5%
46	98,8%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	98,8%	
47	100,0%	98,8%	100,0%	98,8%	98,8%	97,6%	
48	76,2%	72,6%	84,5%	78,6%	97,6%	82,7%	
49	88,1%	77,4%	78,6%	76,2%	75,0%	73,2%	
50	100,0%	101,4%	100,0%	98,6%	100,0%	98,6%	
51	95,7%	100,0%	100,0%	100,0%	97,1%		
52	98,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		

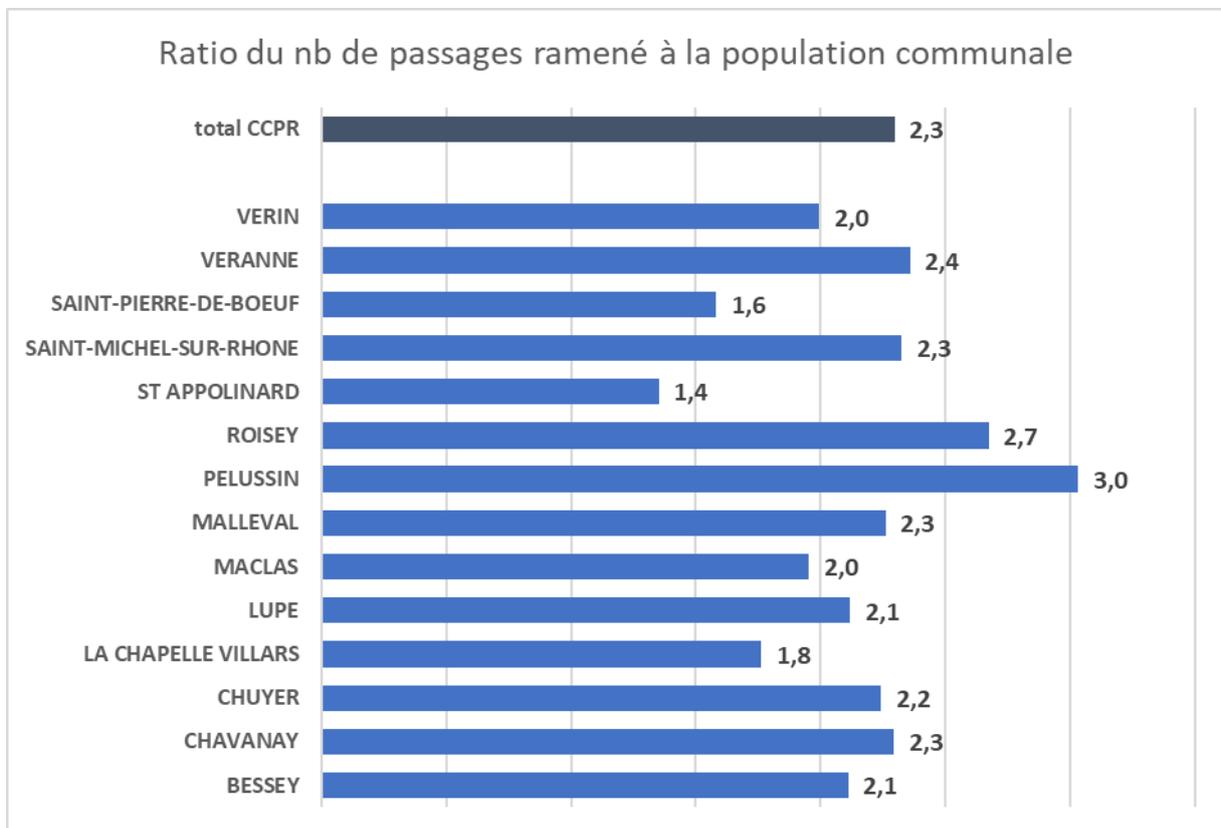
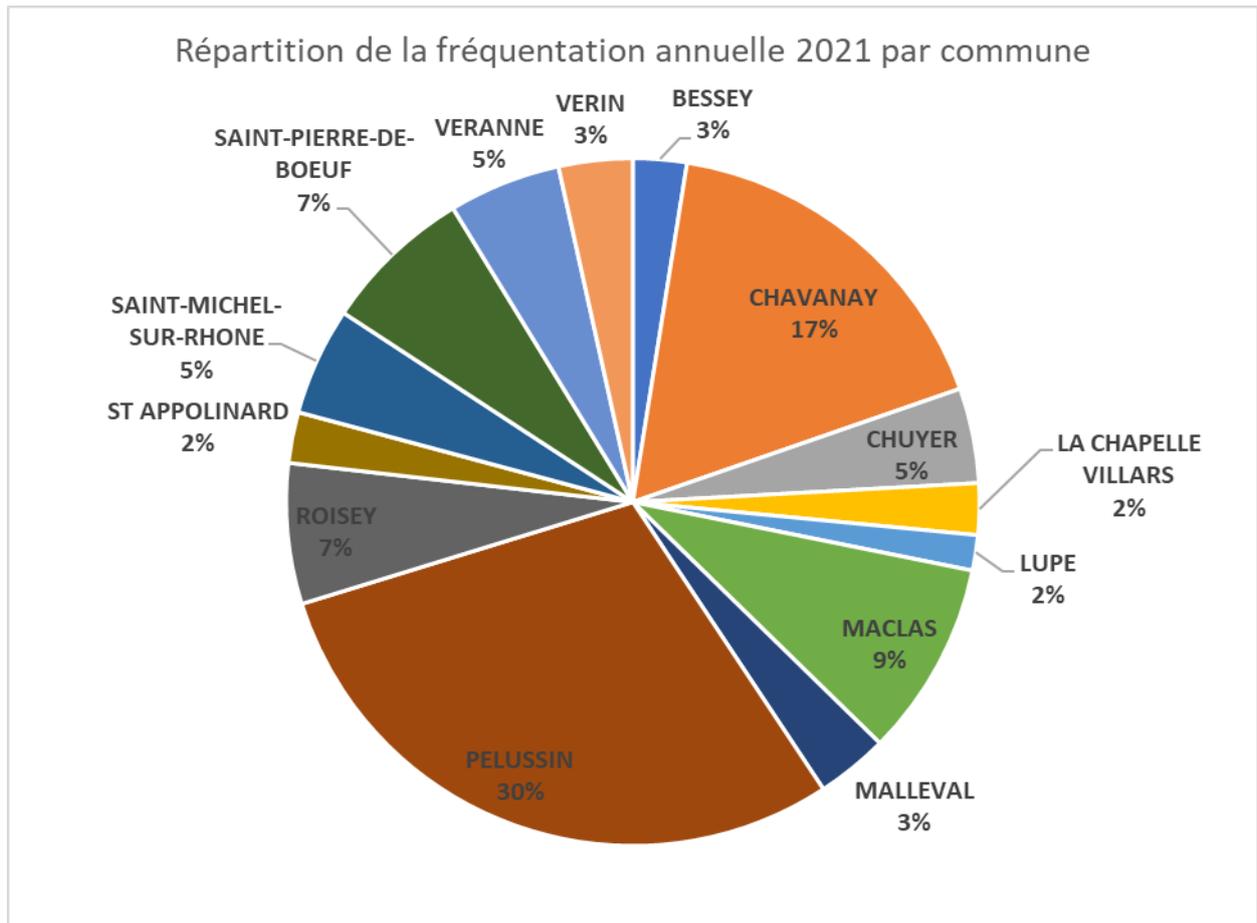
Horaires d'hiver
(84 créneaux/jour en semaine et 168 le samedi) fermeture le dimanche

Jours fériés

Horaires d'été
(168 créneaux/jour en du lundi au samedi, 96 le dimanche)

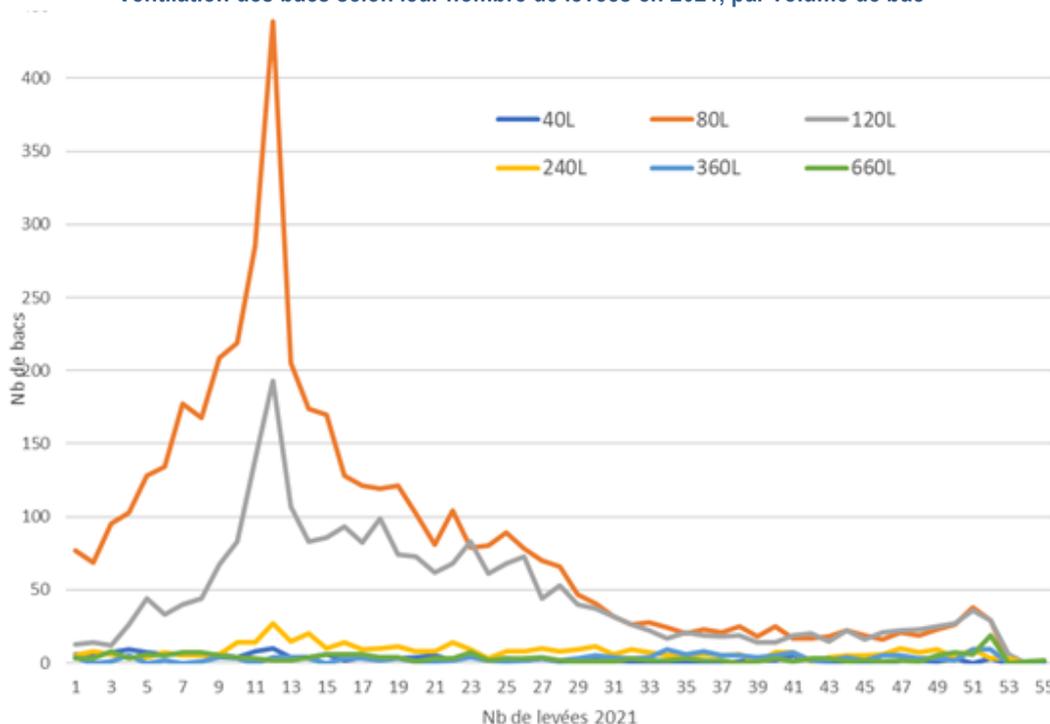
Horaires d'hiver
(84 créneaux/jour en semaine - et 70 seulement à compter du 14/12 - et 168 le samedi - 140 le 18/12)
Restrictions pour travaux

Représentation des entrées en déchèterie ventilées par commune



Annexe 6 – Répartition des levées de bacs OMR en 2021

Ventilation des bacs selon leur nombre de levées en 2021, par volume de bac



Répartition des levées de bacs OMR en 2021 par commune et type de bac

TypeBac \ Commune	40L	80L	80L *	120L	120L *	240L	240L *	360L	360L *	660L	660L *	Total
BESSEY	0	2002	91	1477	21	127	0	34	0	0	53	3805
CHAVANAY	572	10806	1724	8983	1089	2159	329	592	287	560	314	27415
CHUYER	4	2575	407	2388	260	248	15	47	49	0	9	6002
LA CHAPELLE VILLARS	4	1339	313	1378	570	181	101	0	0	0	0	3886
LUPE	0	1528	81	1053	0	92	0	0	46	17	2	2819
MACLAS	402	6689	1157	4726	442	666	747	415	66	120	272	15702
MALLEVAL	4	2427	447	1891	177	129	106	44	13	86	0	5324
PELUSSIN	1244	13321	3617	8414	1208	1827	592	2070	826	1026	906	35051
ROISEY	159	4015	623	2527	360	373	110	78	51	0	5	8301
SAINT APPOLINARD	68	2334	206	2088	74	163	0	0	0	0	0	4933
SAINT MICHEL SUR RHONE	0	3954	320	2947	194	440	96	34	70	148	56	8259
SAINT PIERRE DE BOEUF	389	6086	1351	5019	230	934	98	304	431	942	379	16163
VERANNE	103	3684	517	2622	192	141	18	0	19	0	0	7296
VERIN	53	2686	748	2375	222	289	122	0	39	62	3	6599
Bac non affecté	2	2	0	0	0	1	0	1	0	4	0	10
Total	3004	63448	11602	47888	5039	7770	2334	3619	1897	2965	1999	151565
* : avec serrure												

Répartition des levées de bacs OMR en 2021 par type de redevable et type de bac

TypeBac \ TypeRedevable	40L	80L	80L *	120L	120L *	240L	240L *	360L	360L *	660L	660L *	Total
Administration	0	69	191	31	30	562	651	1268	216	1418	552	4988
Association	0	0	22	19	84	68	244	14	123	89	81	744
Camping	0	0	5	99	0	18	0	0	9	39	0	170
Camping sans abonnement	0	0	0	0	0	0	0	16	0	137	0	153
Mutualisé sans abonnement	0	0	0	0	0	0	0	19	0	0	0	19
Particulier	2775	62486	10710	46675	4381	3913	244	247	0	0	157	131588
Particulier mutualisé	0	100	61	31	105	1842	148	1354	985	52	245	4923
Professionnel	201	782	556	1016	407	1180	1002	699	551	867	734	7995
Sans abonnement	26	0	31	8	31	184	45	1	13	359	230	928
Bac non affecté	2	2	0	0	0	1	0	1	0	4	0	10
Redevable vacant	0	9	26	9	1	2	0	0	0	0	0	47
Total	3004	63448	11602	47888	5039	7770	2334	3619	1897	2965	1999	151565

Annexe 7 – Nombre de levées sur les colonnes de tri sélectif (bilan annuel puis détail mensuel par flux)

Commune	Emplacement	Emballages			Papiers cartonnnettes			Verre
		Nb levées 2021	Nb levées "colonne pleine"	Taux "plein"	Nb levées 2021	Nb levées "colonne pleine"	Taux "plein"	
BESSEY	Salle des Fêtes	51	-	0,0%	53	6	11,3%	21
	Gencenas	52	15	28,8%	53	10	18,9%	24
LA CHAPELLE	Chemin des Valarines	52	5	9,6%	50	6	12,0%	15
	Espace Louis Fond (salle des fêtes)	25	5	20,0%	23	4	17,4%	13
CHAVANAY	Cimetiere	52	1	1,9%	53	-	0,0%	11
	La Côte	52	23	44,2%	52	3	5,8%	26
	Z.A. Verlieu	52	35	67,3%	54	12	22,2%	23
	Verlieu 1	104	23	22,1%	101	7	6,9%	27
	Verlieu 2	97	9	9,3%				
	Parking de la Tour 1	102	28	27,5%	104	22	21,2%	42
	Parking de la Tour 2	69	6	8,7%	65	10	15,4%	
	La Ribaudy	52	-	0,0%	51	6	11,8%	21
	Salle des Fêtes 1	103	30	29,1%	104	50	48,1%	69
	Salle des Fêtes 2	96	8	8,3%	100	30	30,0%	
	Richagnieux	52	6	11,5%	51	9	17,6%	18
	Luzin (parking de la gare)							5
CHUYER	Pont Nové 1	51	4	7,8%	51	18	35,3%	20
	Pont Nové 2	51	3	5,9%	51	8	15,7%	
	Terrain Multisport	26	3	11,5%	27	8	29,6%	12
LUPE	Parking du Cimetière	52	30	57,7%	51	34	66,7%	26
MACLAS	Place du 8 mai 1945 (salle des fêtes) 1	101	18	17,8%	98	23	23,5%	47
	Place du 8 mai 1945 (salle des fêtes) 2	67	9	13,4%	66	10	15,2%	
	Route de Lupé	49	36	73,5%	52	21	40,4%	26
	Résidence du Lac	50	22	44,0%	51	38	74,5%	21
	Goely	29	19	65,5%	30	16	53,3%	11
MALLEVAL	Parking Grenier (stade)	99	35	35,4%	99	61	61,6%	26
	Chazeau (terrain de tennis)	51	2	3,9%	50	12	24,0%	18
	Jeu de boules (sur appel)							1
PELUSSIN	Place du 8 mai	52	5	9,6%	52	10	19,2%	11
	La Chaize	101	20	19,8%	103	36	35,0%	39
	Cimetière des Croix	52	33	63,5%	52	37	71,2%	25
	Collège Gaston Baty (sur appel)	2	-	0,0%	3	-	0,0%	-
	La Vialle	51	20	39,2%	52	19	36,5%	14
	Place des Anciens d'Afrique du Nord	52	31	59,6%	52	30	57,7%	16
	Virieu (place de l'Abbé Vincent)	51	-	0,0%	52	3	5,8%	17
	L'eau qui bruit (sur appel)	5	3	60,0%	3	-	0,0%	
	Rue Benay	49	46	93,9%	52	45	86,5%	26
	Cimetière Notre-Dame 1	104	68	65,4%	104	59	56,7%	52
	Cimetière Notre-Dame 2	88	31	35,2%	103	48	46,6%	
	Camping Bel'Epoque (sur appel)	4	3	75,0%	4	2	50,0%	1
	Rue de la Maladière	50	-	0,0%	52	2	3,8%	10
Déchetterie	100	9	9,0%	104	18	17,3%	49	
L'Ollagnière	26	5	19,2%	24	6	25,0%	14	
Hopital	27	7	25,9%	37	8	21,6%		
ROISEY	Salle des Fêtes	52	23	44,2%	53	27	50,9%	26
	Pont Jacquet	52	5	9,6%	52	19	36,5%	13
	Le Briat	51	-	0,0%	52	3	5,8%	14
SAINT-APPOLINARD	Route de St-Julien M.M.	47	14	29,8%	48	17	35,4%	27
	Justin Bridou	51	42	82,4%	51	41	80,4%	26
ST-MICHEL-SUR-RHONE	Parking du Cimetière	51	6	11,8%	51	23	45,1%	18
	Les Bretteaux	52	45	86,5%	53	10	18,9%	17
	Saint Abdon	50	23	46,0%	49	15	30,6%	23
	Domaine Villars (privé)							4
ST-PIERRE-DE-BŒUF	Base de loisirs	23	2	8,7%	25	5	20,0%	4
	Camping de la lône	104	11	10,6%	103	28	27,2%	22
	Espace Eaux Vives	14	1	7,1%	17	6	35,3%	4
	Les Gravier 1	52	1	1,9%	52	14	26,9%	8
	Les Gravier 2	34	2	5,9%	52	9	17,3%	
	Route de Chézenas 1	52	14	26,9%	52	43	82,7%	26
	Route de Chézenas 2	52	9	17,3%	37	4	10,8%	
	Quartier de la gare	104	32	30,8%	103	19	18,4%	26
Hopital	44	-	0,0%	50	34	68,0%		
VERANNE	Route de Maclas	52	42	80,8%	51	47	92,2%	26
	Parking du cimetière	51	1	2,0%	51	11	21,6%	15
VERIN	Entrée du Bourg	50	18	36,0%	50	37	74,0%	13
	Salle des Fêtes	13	4	30,8%	11	2	18,2%	5
	Hameau du Chatelard	52	38	73,1%	51	43	84,3%	20
TOTAL PARC		3 554	989	27,8%	3 503	1 204	34,4%	1 134

2021	CORPS PLATS														
Commune	Lieu-dit	Nb colonnes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAL
BESSEY	Salle des Fêtes	1	4	4	5	5	5	4	4	5	4	4	5	4	53
	Gencenas	1	4	4	5	5	5	4	4	5	4	4	5	4	53
LA CHAPELLE VILLARS	Chemin des Valarines	1	4	4	4	3	4	4	5	4	5	4	4	5	50
	Salle des fêtes	1	3	2	1	1	2	2	3	2	2	1	1	3	23
CHAVANAY	Place de la Halle	1	4	4	4	5	4	4	5	4	6	4	4	5	53
	La Petite Gorge	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	La Côte	1	4	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	52
	Z.A. Verlieu	1	4	4	5	4	6	4	5	5	4	4	5	4	54
	Verlieu	1	8	8	9	9	8	8	8	8	9	8	9	9	101
	Parking de la Tour 1	1	8	8	9	9	9	8	9	9	9	8	9	9	104
	Parking de la Tour 2	1	8	8	5	6	4	4	5	5	5	4	5	6	65
	La Ribaudy	1	4	4	5	4	5	4	5	5	3	4	4	4	51
	Salle des Fêtes 1	1	8	8	9	9	9	8	9	9	9	8	9	9	104
	Salle des Fêtes 2	1	8	8	9	9	9	7	9	7	9	7	9	9	100
Richagnieux	1	4	4	4	5	4	3	5	4	5	4	4	5	51	
CHUYER	Pont Nové 1	1	4	4	4	5	4	4	5	4	5	4	3	5	51
	Pont Nové 2	1	4	4	4	5	4	4	5	4	5	4	3	5	51
	Terrain Multisport	1	2	2	2	3	2	2	3	2	3	2	2	2	27
LUPE	Parking du Cimetière	1	4	4	5	4	5	4	4	4	4	4	5	4	51
MACLAS	Place du 8 mai 1945 1	1	6	8	8	9	8	8	8	9	8	8	9	9	98
	Place du 8 mai 1945 2	1	6	8	6	6	4	4	6	6	5	4	5	6	66
	Route de Lupé	1	4	4	4	5	4	3	5	4	5	4	4	6	52
	Résidence du Lac	1	4	4	4	5	4	4	4	4	5	4	4	5	51
	GOELY	1	2	3	2	2	3	2	3	3	3	2	3	2	30
Parking Grenier (stade)	1	8	8	9	9	7	7	7	9	9	8	9	9	99	
MALLEVAL	Chateau	1	4	4	5	3	4	4	4	5	4	4	5	4	50
PELUSSIN	01 Place du 8 mai	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	La Chaize	1	8	8	9	9	9	8	8	9	9	8	9	9	103
	Cimetière des Croix	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Collège Gaston Baty	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	3
	La Vialle	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Pl. des Anciens d'Afrique du Nord	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Virieu (pl. de l'Abbé Vincent)	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	L'eau qui bruit	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	3
	Rue Benay	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Cimetière Notre-Dame 1	1	8	8	9	9	9	8	9	9	9	8	9	9	104
	Cimetière Notre-Dame 2	1	8	8	9	8	9	8	9	9	9	8	9	9	103
	Camping Bel'Epoque	1	0	0	0	0	1	0	2	1	0	0	0	0	4
	Rue de la Maladière	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Déchetterie	1	8	8	9	9	9	8	9	9	9	8	9	9	104
L'Ollagnière	1	2	1	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	24	
Hopital	1	3	2	1	2	3	2	4	4	4	4	5	3	37	
ROISEY	Salle des Fêtes	1	4	4	5	4	5	4	5	5	4	4	5	4	53
	Pont Jacquet	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Le Briat	1	4	4	5	4	4	4	5	5	4	4	5	4	52
SAINT-APPOLINARD	Route de St-Julien M.M.	2	4	3	3	4	3	4	5	4	5	4	4	5	48
	Justin Bridou	1	4	3	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	51
ST-MICHEL-SUR-RHONE	Parking du Cimetière	1	4	4	4	5	4	4	4	4	5	4	4	5	51
	Les Bretteaux	1	4	4	5	4	5	4	4	5	5	4	5	4	53
	Saint Abdon	1	3	4	4	5	4	3	4	4	5	4	4	5	49
ST-PIERRE-DE-BCEUF	Base de loisirs	1	2	2	2	2	3	2	2	3	2	2	1	2	25
	Camping de la lône	1	7	8	9	9	9	8	9	9	9	8	9	9	103
	Espace Eau Vive	1	1	1	0	1	2	2	2	2	2	2	0	2	17
	Les Graviers 1	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Les Graviers 2	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Parking route de Chézenas 1	1	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	5	4	52
	Parking route de Chézenas 2	1	4	4	3	4	4	3	2	5	3	1	2	2	37
	Quartier de la gare	1	8	8	9	9	9	8	9	9	9	8	9	8	103
SP7 Hopital	1	4	4	4	3	5	4	4	5	4	4	5	4	50	
VERANNE	Route de Maclas	1	4	4	4	5	4	4	5	3	5	4	4	5	51
	Parking du cimetière	1	4	4	4	5	4	4	5	3	5	4	4	5	51
VERIN	Entrée du Bourg	1	4	4	4	4	5	4	4	5	4	3	5	4	50
	Salle des Fêtes	1	1	0	1	2	0	1	1	1	2	1	0	1	11
	Hameau du Chatelard	1	4	4	4	5	4	4	5	4	5	4	3	5	51
TOTAL		65	274	275	300	299	302	266	304	309	304	267	301	302	3503

2021		CORPS CREUX													
Commune	Lieu-dit	Nb colonnes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
BESSEY	Salle des Fêtes	1	4	4	5	4	4	5	4	4	4	4	5	4	51
	Gencenas	1	4	4	5	5	4	5	4	4	4	4	5	4	52
LA CHAPELLE VILLARS	Chemin des Valarines	1	4	4	4	4	4	4	5	5	4	5	4	5	52
	Salle des fêtes	1	2	2	1	2	2	2	3	3	2	2	1	3	25
CHAVANAY	Cimetiere	1	4	4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	52
	La Petite Gorge	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	La Côte	1	4	4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	52
	Z.A. Verlieu	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Verlieu 1	1	8	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9	104
	Verlieu 2	1	8	8	8	8	6	9	9	8	6	9	9	9	97
	Parking de la Tour 1	1	8	8	8	9	8	9	9	9	8	8	9	9	102
	Parking de la Tour 2	1	8	8	6	7	4	6	7	4	5	4	5	5	69
	La Ribaudy	1	4	4	5	4	6	5	4	5	4	4	3	4	52
	Salle des Fêtes 1	1	8	8	9	9	8	9	9	9	8	8	9	9	103
	Salle des Fêtes 2	1	8	8	6	8	7	9	9	7	8	8	9	9	96
Richagnieux	1	4	4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	52	
CHUYER	Pont Nové 1	1	4	4	4	4	4	4	5	4	4	5	4	5	51
	Pont Nové 2	1	4	4	4	4	4	4	5	4	4	5	4	5	51
	Terrain Multisport	1	2	2	2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	26
LUPE	Parking du Cimetière	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
MACLAS	Place du 8 mai 1945 1	1	6	8	9	9	8	9	9	9	7	9	9	9	101
	Place du 8 mai 1945 2	1	6	8	6	7	4	7	6	6	4	4	5	4	67
	Route de Lupé	1	3	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4	5	49
	Résidence du Lac	1	4	4	3	5	4	4	5	3	4	5	4	5	50
	Goely	1	2	3	2	2	2	3	2	3	3	2	3	2	29
Parking Grenier (stade)	1	8	8	8	7	8	9	8	9	7	9	9	9	99	
MALLEVAL	Chazeau	1	4	4	5	4	3	5	4	5	4	4	5	4	51
PELUSSIN	Place du 8 mai	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	La Chaize	1	8	8	8	9	8	9	8	8	8	9	9	9	101
	Cimetière des Croix	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Collège Gaston Baty	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
	La Vialle	1	4	4	5	4	4	4	5	4	4	4	5	4	51
	Pl.des Anciens d'Afrique du Nord	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Virieu (pl. de l'Abbé Vincent)	1	4	4	4	4	4	5	4	5	4	4	5	4	51
	L'eau qui bruit	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	5
	Rue Benay	1	4	4	3	4	4	5	4	4	4	4	5	4	49
	Cimetière Notre-Dame 1	1	8	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9	104
	Cimetière Notre-Dame 2	1	8	8	6	7	6	8	8	7	7	8	9	6	88
	Camping Bel'Epoque	1	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	4
	Rue de la Maladière	1	4	4	5	4	4	5	4	4	4	4	5	3	50
	Déchetterie	1	7	7	9	8	8	8	9	9	8	9	9	9	100
L'Ollagnière	1	2	2	3	3	2	2	3	2	2	2	1	2	26	
Hopital	1	3	1	0	1	2	3	2	3	4	2	5	1	27	
ROISEY	Salle des Fêtes	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Pont Jacquet	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Le Briat	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	3	51
SAINT- APPOLINARD	Route de St-Julien M.M.	2	2	3	3	5	4	4	4	4	4	5	4	5	47
	Justin Bridou	1	4	4	4	5	4	4	4	4	4	5	4	5	51
ST-MICHEL-SUR- RHONE	Parking du Cimetière	1	4	4	4	5	4	4	5	4	4	5	3	5	51
	Les Bretteaux	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Saint Abdon	1	4	4	4	5	3	4	5	4	4	5	3	5	50
ST-PIERRE-DE- BCEUF	Base de loisirs	1	2	2	2	2	1	3	2	2	2	2	1	2	23
	Camping de la lône	1	8	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9	104
	Espace Eau Vive	1	1	1	0	1	1	2	2	2	2	1	0	1	14
	Les Gravier 1	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Les Gravier 2	1	4	4	3	4	2	4	1	5	3	1	2	1	34
	Parking route de Chézenas 1	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Parking route de Chézenas 2	1	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
Quartier de la gare	1	8	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9	104	
Hopital	1	4	4	5	4	3	4	4	3	3	3	4	3	44	
VERANNE	Route de Maclas	1	4	4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	52
	Parking du cimetière	1	4	4	4	5	4	4	4	4	4	5	4	5	51
VERIN	Entrée du Bourg	1	4	4	4	4	4	4	4	5	4	4	5	4	50
	Salle des Fêtes	1	1	0	1	2	1	1	1	2	1	2	0	1	13
	Hameau du Chatelard	1	4	4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	52
TOTAL		66	280	283	297	304	269	319	308	312	276	300	308	298	3554

Colonnes VERRE en 2021 – nb de levées

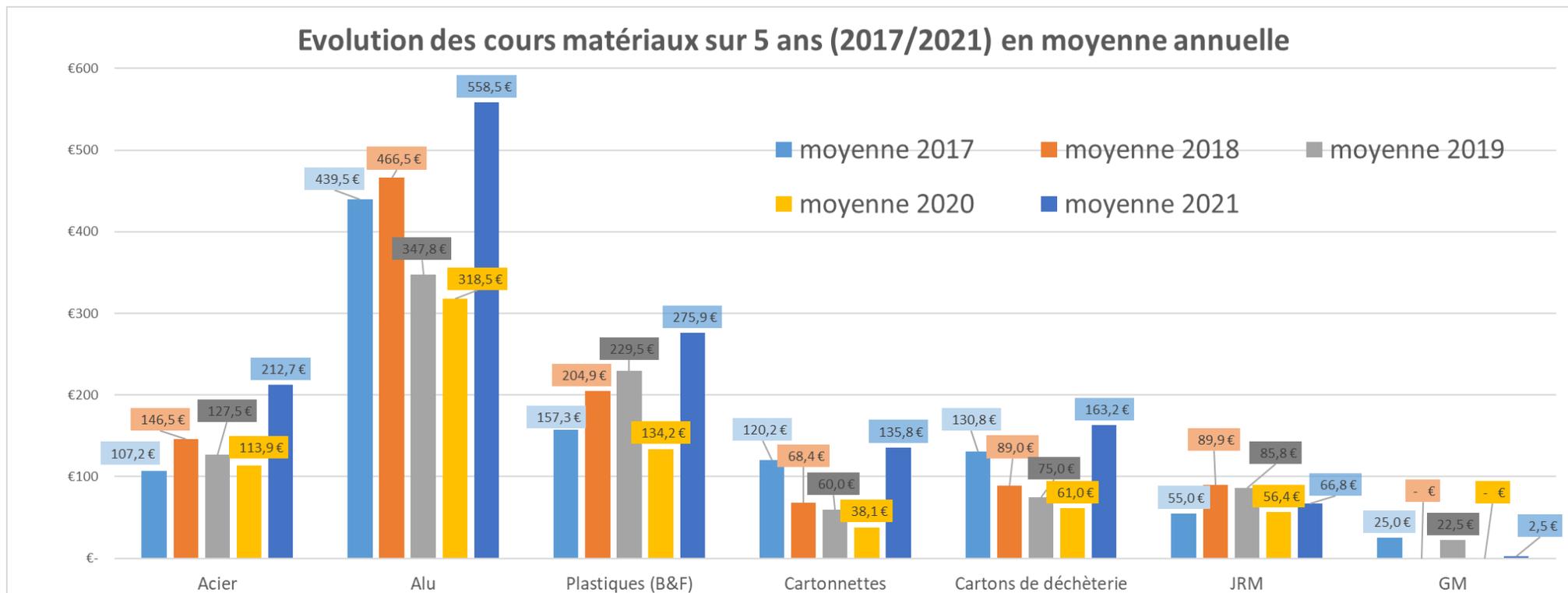
commune	Adresse	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	Tot 2021
BESSEY	Gencenas	1	1	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	24
	Salle des Fêtes	1	1	1	1	1	3	2	2	2	2	3	2	21
CHAVANAY	Entrée du village	1		1			1		1		1			5
	Parking du Cimetiere	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	11
	Hameau "La Côte"	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	26
	Hameau "La Ribaudy"	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	1	1	21
	Hameau de Richagnieux	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	18
	Parking de La Tour	4	3	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	42
	Parking à Verlieu RN 86	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	3	27
	Vers Brico-Marché ZA Verlieu	1	1	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	23
	Salle des Fêtes / Sports	4	4	5	4	5	4	4	6	8	8	10	7	69
CHUYER	Pont Nové	2	2	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	20
	Parking Cimetiere		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	12
LA CHAPELLE	Salle des Fêtes	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
LUPE	Les Grandes Bruyères	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15
	Parking du Cimetière	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
MACLAS	Face à Justin Bridou	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	26
	lieu-dit Goëly	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	11
	Parking Grenier	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
	Residence du Lac	2	1	2	1	1	2	1	2	2	2	3	2	21
	Route de Lupe	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
	Salle des Fêtes	4	4	4	4	3	5	4	4	4	4	3	5	47
MALLEVAL	Jeu de Boules *								1					1
	Terrain de Sport lieu-dit Chazeau	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1	2	2	18
PELUSSIN	lieu-dit La Chaize	2	2	2	2	2	4	4	5	4	4	4	4	39
	Camping Belle Epoque *							1						1
	Cimetière des Croix	1	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	25
	Déchetterie Pelussin	4	4	5	3	2	5	4	5	4	4	5	4	49
	Lieu-Dit la Vialle	2	1	2	1	1	2	1	1		1	1	1	14
	Lieu-dit l'Ollagnière	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	2		14
	Parking du Cimetière Rue des Alpes	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
	Place Abbe Vincent	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	17
	Place AFN	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	16
	Place du 8 Mai	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	11
	Rue de la Maladiere	1		1	1	1	1	1	1	1		1	1	10
	Rue Benay	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	26
	ROISEY	Lieu-dit le Briat	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Parking Salle des Fêtes		2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
Pont Jacquet		1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	13
T APPOLINAR	Route de St Julien Molin-Molette	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	3	2	27
ST MICHEL SUR RHONE	Domaine Villars *	2					1				1			4
	St-Abdon (entre Chuyer et St Michel)	2	1	2	1	1	3	2	2	2	2	3	2	23
ST PIERRE DE BOEUF	Parking du Cimetière	2	1	2	1	1	3	2	1	1	1	1	2	18
	ZI RN 86	2	1	2	1	1	2	2	2	1	1	1	1	17
VERANNE	Base de Loisirs *			1			1		1			1		4
	Camping	1	1	2	1	2	4	2	3	2	2	1	1	22
	Salle des Fêtes ZA des Gravieres		1	1	1	1		1		1		1	1	8
	Espace Eaux Vives	1					1		1			1		4
	Hameau de Chezenas	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
VERIN	Quartier de la Bascule	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	26
	Cimetiere	1	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15
VERIN	Route de Maclas	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
	Entrée du Village	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	13
	Hameau du Chatelard	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	20
	Parking du Stade		1				1		1		1		1	5
Total général		88	82	109	82	80	110	89	109	92	90	112	91	1134

Annexe 8 – Détail des déchets dangereux collectés en déchèterie

(Filière TREDI SALAISE SUR SANNE)

Nature déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021
Acides liquides	0.039	0.083	0,106	0,111
Aérosols	1.266	1.785	1,901	2,040
Emballages souillés	6.072	5.289	6,764	8,928
Filtres à huile	0.409	0.476	0,352	0,478
Médicaments	0.653	0.518	0	0
Peinture, pâteux, divers incinérables	15.957	14.397	15,456	15,071
Phytosanitaires	1.405	1.911	1,188	1,501
Produits de laboratoire	4.810	4.732	3,952	4,655
Produits réactifs de laboratoire	0.385	0.328	0,173	0,246
Produits réactifs divers incinérables	0,009	0	0,089	0,010
Radiographies	0.220	0.172	0,232	0,192
Solvants, liquides, divers incinérables.	0.761	0.438	0,497	0,630
TOTAL annuel	31,986 T	30,129 T	30,710 T	33,862

Annexe 9– Evolution des cours de reprise des matériaux de collecte sélective et du carton de déchèterie – moyennes annuelles 2017/2021



Annexe 10 – Matrices des coûts du service en 2021 en € HT, € HT/habitant et €/HT/tonne

en euros	Ordures ménagères	RSHV	Verre	Déchèterie	DV_pros_directs	Autres services	TOTAL
total charges admin/com	66 007,75 €	26 746,34 €	5 731,36 €	62 884,78 €	388,57 €	1 554,27 €	163 313,06 €
charges prévention	3 887,54 €	115,00 €	- €	1 666,09 €	- €	- €	5 668,63 €
PRECOLLECTE + COLLECTE	370 179,84 €	153 961,19 €	57 152,91 €	155 564,27 €	- €	8 801,73 €	745 659,93 €
TRANSFERT + TRAITEMENT	310 957,76 €	123 595,27 €	- €	480 745,63 €	4 084,00 €	7 393,62 €	926 776,28 €
autres charges	- €	- €	2 315,80 €	- €	- €	- €	2 315,80 €
total charges techniques	685 025,15 €	277 671,46 €	59 468,71 €	637 975,98 €	4 084,00 €	16 195,35 €	1 680 420,65 €
TOT CHARGES (cout complet)	751 032,90 €	304 417,80 €	65 200,06 €	700 860,77 €	4 472,57 €	17 749,62 €	1 843 733,71 €
TVA acquitée	61 328,75 €	13 593,66 €	2 209,55 €	36 429,09 €	226,08 €	5,74 €	113 792,88 €
produits industriels	3 092,25 €	49 165,79 €	16 275,61 €	62 509,00 €	5 432,34 €	- €	136 474,99 €
soutiens	14 669,12 €	170 332,32 €	11 735,29 €	57 801,94 €	- €	- €	254 538,67 €
aides	31 478,45 €	30 483,24 €	15 241,62 €	76,20 €	- €	- €	77 279,51 €
total produits	49 239,82 €	249 981,35 €	43 252,52 €	120 387,14 €	5 432,34 €	- €	468 293,17 €
contribution des usagers	743 339,69 €	66 784,43 €	23 229,37 €	602 024,33 €	- €	26 807,02 €	1 462 184,84 €
COUT COMPLET	751 032,90 €	304 417,80 €	65 200,06 €	700 860,77 €	4 472,57 €	17 749,62 €	1 843 733,71 €
COUT AIDE HT	701 793,08 €	54 436,45 €	21 947,54 €	580 473,62 €	- 959,77 €	17 749,62 €	1 375 440,54 €
COUT AIDE TTC	763 121,83 €	68 030,11 €	24 157,09 €	616 902,71 €	- 733,69 €	17 755,35 €	1 489 233,42 €
MONTANT DES CONTRIBUTIONS	743 339,69 €	66 784,43 €	23 229,37 €	602 024,33 €	- €	26 807,02 €	1 462 184,84 €
en euros par tonne	Ordures ménagères	RSHV	Verre	Déchèterie	DV_pros_directs	Autres services	
total charges admin/com	30,35 €	33,41 €	7,15 €	13,31 €	2,70 €	9,01 €	
charges prévention	1,79 €	0,14 €	- €	0,35 €	- €	- €	
PRECOLLECTE + COLLECTE	170,23 €	192,35 €	71,30 €	32,92 €	- €	50,99 €	
TRANSFERT + TRAITEMENT	143,00 €	154,41 €	- €	101,73 €	28,43 €	42,84 €	
autres charges	- €	- €	2,89 €	- €	- €	- €	
total charges techniques	315,02 €	346,90 €	74,19 €	135,00 €	28,43 €	93,83 €	
TOT CHARGES (cout complet)	345,37 €	380,31 €	81,34 €	148,31 €	31,13 €	102,84 €	
TVA acquitée	28,20 €	16,98 €	2,76 €	7,71 €	1,57 €	0,03 €	
produits industriels	1,42 €	61,42 €	20,31 €	13,23 €	37,81 €	- €	
soutiens	6,75 €	212,80 €	14,64 €	12,23 €	- €	- €	
aides	14,48 €	38,08 €	19,02 €	0,02 €	- €	- €	
total produits	22,64 €	312,30 €	53,96 €	25,48 €	37,81 €	- €	
contribution des usagers	341,83 €	83,43 €	28,98 €	127,40 €	- €	155,31 €	
COUT COMPLET	345,37 €	380,31 €	81,34 €	148,31 €	31,13 €	102,84 €	
COUT AIDE HT	322,73 €	68,01 €	27,38 €	122,84 €	- 6,68 €	102,84 €	
COUT AIDE TTC	350,93 €	84,99 €	30,14 €	130,54 €	- 5,11 €	102,87 €	
MONTANT DES CONTRIBUTIONS	341,83 €	83,43 €	28,98 €	127,40 €	- €	155,31 €	
en euros par habitant	Ordures ménagères	RSHV	Verre	Déchèterie	DV_pros_directs	Autres services	TOTAL
total charges admin/com	3,93 €	1,59 €	0,34 €	3,74 €	0,02 €	0,09 €	9,73 €
charges prévention	0,23 €	0,01 €	- €	0,10 €	- €	- €	0,34 €
PRECOLLECTE + COLLECTE	22,05 €	9,17 €	3,40 €	9,26 €	- €	0,52 €	44,41 €
TRANSFERT + TRAITEMENT	18,52 €	7,36 €	- €	28,63 €	0,24 €	0,44 €	55,19 €
autres charges	- €	- €	0,14 €	- €	- €	- €	0,14 €
total charges techniques	40,79 €	16,54 €	3,54 €	37,99 €	0,24 €	0,96 €	100,07 €
TOT CHARGES (cout complet)	44,73 €	18,13 €	3,88 €	41,74 €	0,27 €	1,06 €	109,80 €
TVA acquitée	3,65 €	0,81 €	0,13 €	2,17 €	0,01 €	0,00 €	6,78 €
produits industriels	0,18 €	2,93 €	0,97 €	3,72 €	0,32 €	- €	8,13 €
soutiens	0,87 €	10,14 €	0,70 €	3,44 €	- €	- €	15,16 €
aides	1,87 €	1,82 €	0,91 €	0,00 €	- €	- €	4,60 €
total produits	2,93 €	14,89 €	2,58 €	7,17 €	0,32 €	- €	27,89 €
contribution des usagers	44,27 €	3,98 €	1,38 €	35,85 €	- €	1,60 €	87,08 €
COUT COMPLET	44,73 €	18,13 €	3,88 €	41,74 €	0,27 €	1,06 €	109,80 €
COUT AIDE HT	41,79 €	3,24 €	1,31 €	34,57 €	- 0,06 €	1,06 €	81,91 €
COUT AIDE TTC	45,45 €	4,05 €	1,44 €	36,74 €	- 0,04 €	1,06 €	88,69 €
MONTANT DES CONTRIBUTIONS	44,27 €	3,98 €	1,38 €	35,85 €	- €	1,60 €	87,08 €

En 2021, les amortissements inscrits au budget annexe *Déchets ménagers* atteignent 189 712,16 €, soit une progression de 10 224,96 € :

+ 9 773,78 € de nouveaux amortissements sur l'année (bacs, colonnes de tri, plateforme CS, caméras de vidéosurveillance... acquis en 2020)

+ 451,18 € d'ajustement sur des créances antérieures